



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 24 AVRIL 2025

PLAN RAPPORT ANNUEL 2024

1	AMEN BANK - VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS	5	6	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION NEXT	59
2	GOVERNANCE D'AMEN BANK	11	7	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES 2024	63
3	FAITS SAILLANTS	19		7-1 Rapport général des commissaires aux comptes	64
	Conjoncture	20		7-2 Rapport spécial des commissaires aux comptes	69
	Implémentation des normes IFRS	21		7-3 Etats financiers individuels	77
	Chiffres clés	22		7-4 Notes aux Etats Financiers individuels	81
	Autres faits saillants	25		7-5 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK	124
	Activité	26		7-6 Etats financiers consolidés	129
	Résultat	34		7-7 Notes aux états financiers consolidés	133
4	METIERS D'AMEN BANK	41	8	INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP	159
	4-1 Activités bancaires	42	9	RESOLUTIONS (PROJET)	165
	Activité commerciale	42	10	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	169
	Nouveaux produits et services	42		Répartition du capital	170
	Monétique	44		Répartition des droits de vote	171
	Réseau d'agences et des Centres d'Affaires	44		Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	171
	Activité de l'international	45		Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance	171
	Banque de marché	45		Autres informations	171
	Activité de la Banque d'Affaires	46		Réseau d'agences et Centres d'Affaires	172
	Activités dépositaire et titres	46			
	4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale	47			
	Système d'information	47			
	Gestion des risques	48			
	Audit Interne	51			
	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	52			
	Ressources humaines	52			
5	STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE	55			
	Plan stratégique de développement 2025-2029	56			

Sommaire

AMEN BANK
Valeurs,
engagements
et distinctions

1/ AMEN BANK VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS

VALEURS

Depuis sa création, AMEN BANK a toujours cherché à être pionnière dans son domaine, tout en faisant face à une concurrence de plus en plus exacerbée et en s'adaptant à son environnement, en constante mutation.

Durant des décennies, AMEN BANK n'a cessé de relever des challenges avec comme premier objectif de maintenir sa position parmi le trio de tête des Banques les plus performantes et les plus dynamiques du pays.

La Banque a toujours fait preuve d'innovation tout en restant toujours proche de sa clientèle, avec le souci majeur de bien la servir et ainsi de la fidéliser. Dans ce cadre, AMEN BANK veille continuellement à hisser ses exigences en termes de qualité de services rendus à sa clientèle et à apporter son soutien à l'économie.

Aussi et grâce à sa bonne gouvernance, AMEN BANK a su devenir une Banque de référence en Tunisie, tout en jouissant d'une excellente réputation sur le plan international.

ENGAGEMENTS

Responsabilité Sociétale d'AMEN BANK

AMEN BANK poursuit son engagement en faveur du développement durable à travers une démarche de responsabilité sociétale fondée sur une logique d'amélioration continue, intégrant de manière proactive les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses activités. En 2024, la Banque a officialisé son adhésion au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), une initiative mondiale visant à standardiser la mesure et la publication des émissions de gaz à effet de serre (GES) émanant des projets financés. Cet engagement stratégique reflète la volonté de la Banque de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.

Dans ce cadre, AMEN BANK a entamé son premier bilan carbone, visant à mesurer les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités. Cette initiative offre une base essentielle pour définir des objectifs de réduction clairs et ambitieux et renforcer son positionnement en tant qu'acteur financier engagé dans la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, AMEN BANK a renforcé son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) par la mise à niveau et l'actualisation des procédures visant à garantir une intégration des considérations environnementales et sociales (E&S) dans l'ensemble de ses activités. Ces efforts ont été couronnés par des rapports d'évaluation concluants, attestant de la mise en œuvre effective des exigences E&S et du respect des standards définis par les principaux partenaires de la Banque.

Cet engagement se traduit aussi par un renforcement de compétences pour les équipes au niveau des points de vente et Centres d'Affaires, à travers des formations dédiées et la diffusion de la culture de gestion des risques (E&S), afin de faciliter le traitement et d'en assurer une meilleure application.

Dans cette même dynamique, AMEN BANK affirme son engagement envers la transparence et la durabilité à travers sa participation active à la première cohorte de reporting ESG, organisée en partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) et la Bourse de Tunis. Cette initiative a abouti à l'élaboration d'une matrice de matérialité, un outil stratégique permettant d'identifier les enjeux prioritaires et orienter les actions de manière ciblée et pertinente. En parallèle, la Banque contribue à la promotion des bonnes pratiques à l'échelle nationale en participant aux travaux de la Chambre Internationale de Commerce (ICC Tunisia), renforçant ainsi son positionnement en tant qu'acteur financier responsable, engagé dans la transition vers un modèle économique durable et résilient face aux enjeux climatiques globaux.

Actions de communication en matière RSE

Au cours de l'année 2024, AMEN BANK a maintenu son engagement envers plusieurs initiatives estudiantines, telles que sa participation au sponsoring de l'évènement Enect'up 3.0 organisé par l'association Enactus de l'ENIT, qui s'est tenu, au mois de février dernier, au sein de l'école et qui avait pour thème : «La Green Supply Chain».

Elle a également été présente, lors du premier Festival de l'ingénierie, des sciences et technologies organisé par l'ADENIT. Cette initiative, bénéficiant du parrainage de l'ENIT, lancée par l'Association de ses diplômés, a été marquée notamment par un hommage au fondateur de l'Ecole et par de diverses interventions très intéressantes dans le domaine de l'énergie, infrastructure et construction, mais aussi l'ingénierie dans l'industrie du cinéma.



AMEN BANK a aussi participé à la 8^{ème} édition du Forum des entreprises 2024 de l'Ecole Supérieur Privée d'Ingénierie et de Technologies, ESPRIT qui a été dédiée à des rencontres et échanges des étudiants avec des entreprises et Banques.



la Banque a sponsorisé l'évènement «National Robotics Weekend 6.0» organisé par le club IEEE-INSAT, qui constituait un véritable témoignage de l'engagement de la communauté tunisienne de l'IEEE à favoriser l'innovation, l'apprentissage et la collaboration.



La Banque a également sponsorisé l'évènement sportif «SUPER LEAGUE FOOTBALL», organisé par le club UC Events de l'Université Centrale, qui avait pour mission de dynamiser la vie universitaire, en organisant des évènements variés, couvrant des domaines, tels que le sport, les activités sociales et les initiatives culturelles.



De plus qu'elle a participé à la cérémonie de fin d'année de l'IHEC Carthage, organisée par le Club Radio Libertad, un évènement prestigieux qui a célébré l'accomplissement académique des étudiants de la 3^{ème} année Licence et des Masters. Les chargés clientèle des agences de la Banque, y étaient présents, afin d'animer le stand pendant la cérémonie et ce, pour rencontrer le plus de diplômés possible, cible idéale vu le fort potentiel de ces étudiants ainsi que leurs familles.



Aussi, AMEN BANK a soutenu, en fin d'année la cérémonie de remise des diplômes de la

42^{ème} promotion de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe «IFID.1 en l'honneur des étudiants du programme en service bancaire. Elle a également adressé ses félicitations aux nouveaux diplômés de l'IFID, en leur souhaitant un avenir prometteur.



Par ailleurs, la Banque a conclu un nouveau partenariat avec l'association Enactus ESSEC Tunis, durant l'année universitaire 2024/2025 ; qui a pour mission d'inciter les étudiants à améliorer le monde, par le biais d'une action entrepreneuriale, afin de créer des projets de développement communautaire qui mettent l'ingéniosité et les talents de chacun au centre de l'amélioration des moyens de subsistance des plus démunis. Guidés par des éducateurs et soutenus par des chefs d'entreprise, les étudiants adoptent l'approche entrepreneuriale qui permet aux individus de participer à leur propre succès.

Lors de ces événements académiques précités, AMEN BANK a veillé à promouvoir son pack AFB FIRST FREE, 100% gratuit pour les étudiants, afin de booster les ouvertures de ce compte et attirer ainsi une clientèle jeune mais prometteuse, sans oublier le rôle pédagogique et social de ce type d'actions, auxquelles contribue la Banque, qui cadre bien avec sa démarche à vocation RSE.

Afin d'apporter son soutien aux activités sportives nationales et contribuer à l'épanouissement des jeunes sportifs tunisiens, la Banque a poursuivi pour la 3^{ème} année consécutive son partenariat officiel (2022, 2023 et 2024), avec la Fédération Tunisienne de Tennis de Table, en participant à plusieurs tournois nationaux et internationaux organisés tout le long du semestre.



Aussi, comme à l'accoutumée, AMEN BANK a participé à la 37^{ème} édition du Marathon COMAR de Tunis-Carthage organisée cette année sous le thème «Courons pour une Tunisie Verte». Grâce aux fonds collectés via la vente des dossards, une opération de reboisement des forêts a été réalisée en collaboration avec l'association «Tounes Clean Up».



De plus, lors de sa participation en tant que membre du jury à la 3^{ème} édition du Concours National des meilleures solutions TIC/IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés de Green TIC2024, AMEN BANK a été le sponsor du prix offert à la solution ECO FEED ECOL.

En effet, ce concours a été organisé à l'occasion de la tenue du salon International de l'Investissement et de la Technologie Agricole (SIAT 2024), au parc des expositions du KRAM ; durant lequel quatre candidats ont été sélectionnés par un jury, auxquels ont été offerts quatre prix, pour les lauréats disposant des meilleurs projets TIC /IA appliqués à l'agriculture.



Ces actions illustrent parfaitement l'engagement d'AMEN BANK dans des initiatives responsables et alignées avec sa démarche RSE, renforçant ainsi son rôle environnemental et sociétal au service de la communauté et de la planète.

Par ailleurs, la Banque a sponsorisé le Colloque annuel organisé par l'Institut tunisien des administrateurs (ITA), portant sur le thème "Intelligence artificielle et gouvernance : interactions, enjeux et perspectives". Cet événement s'est démarqué à travers des interventions de panelistes, assez enrichissantes qui ont apporté leur expertise, connaissance, savoir-faire, ainsi que leurs visions prospectives pour mieux comprendre les enjeux de l'Intelligence Artificielle (IA) et ses interactions avec les attentes et les défis de la gouvernance des entreprises et des Banques.



AMEN BANK a également sponsorisé la Journée du Savoir, organisée par l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS Tunisie, et ce pour célébrer les réussites éducatives des jeunes. En tant que partenaire de cet événement, la Banque a offert des carnets d'épargne d'un montant de 1 000 DT chacun aux jeunes lauréats, qui ont finalisé leur parcours éducatif. Ce geste symbolique vise à honorer leurs accomplissements et à leur offrir un encouragement tangible pour bien gérer leur avenir financier.



Par ailleurs et veillant toujours à soutenir le corps médical, AMEN BANK a participé au 7^{ème} congrès de la Société Tunisienne de Médecine Vasculaire (STMV), qui s'est tenu à l'hôtel OCEANA Hammamet, ayant pour thème : les innovations de la chirurgie thoracique, cardiaque et vasculaire.

Cette manifestation grandiose s'organise conjointement avec le 6^{ème} congrès de l'Association Tunisienne de Chirurgie Thoracique, Cardiaque et Vasculaire (ATCTCV) et la 8^{ème} conférence de la Pan Araba Vasculaire Association (PAVA). Des conférences, des symposiums, des communications orales, affichées et des ateliers ont été présentés par des experts de tous les coins du monde (USA, Canada, Japon, Allemagne, France, Hollande, Irlande, Italie, Pologne et presque tous les pays arabes) et ce, en collaboration avec les sociétés savantes apparentées tunisiennes et étrangères.

Cet événement a permis de promouvoir les produits et services d'AMEN BANK, en particulier le Pack Docteur, en leur offrant une panoplie complète de produits et de services à un tarif global très attractif et des formules de financement à des taux avantageux.



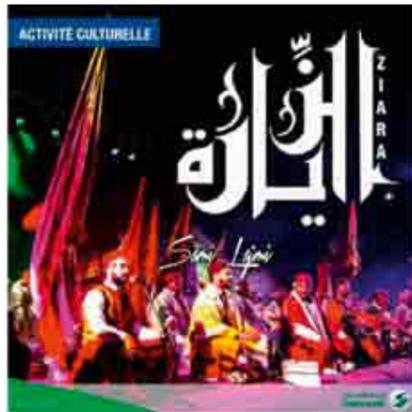
Appuyant les actions à vocation culturelles, AMEN BANK a aussi participé à la 6^{ème} Edition du Festival Handy Music, qui s'est tenu à la Cité de la Culture.

Cette action avait pour objectifs d'intégrer les non et mal voyants dans les domaines de loisirs, de la vie culturelle, intellectuelle et artistique et œuvre pour leur insertion sociale avec les différentes composantes de la société ; selon la convention relative aux droits des personnes handicapées, ayant une déficience visuelle et à faciliter leur accès à la communauté.

Un espace de rencontres et d'échanges, a été ouvert au public enfants, jeunes, adultes et professionnels, pour un apprentissage de plusieurs techniques telles que : la technique braille, poterie.



Durant la saison estivale, la Banque a sponsorisé à fin juin la fête du 68^{ème} anniversaire de commémoration de la création de l'Armée Nationale, qui a été animée par la troupe EZIARA, à l'amphithéâtre de Carthage et ce, en vue d'entretenir ses relations privilégiées avec la Mutuelle de l'Armée Nationale, en leur proposant nos différentes offres de produits et de services.



Elle a été également le sponsor officiel des deux soirées «Ochek Denya» à l'Amphithéâtre de Carthage, organisé par la mutuelle du service de sécurité du Président de la République et des personnalités officielles.



DISTINCTIONS

AMEN BANK confirme sa certification MSI 20000

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification au référentiel MSI 20000, la Banque a passé avec succès le diagnostic «Audit de Suivi» au titre de l'année 2023.



AMEN BANK récompensée «Meilleure Banque Verte en Tunisie» par Global Banking and Finance Review

AMEN BANK a été désignée «Meilleure Banque Verte en Tunisie» pour l'année 2024 par le magazine Global Banking and Finance Review. Cette distinction prestigieuse confirme l'engagement d'AMEN BANK à accompagner ses clients dans leurs démarches de durabilité et à développer des solutions adaptées aux enjeux de l'économie verte.



GOUVERNANCE D'AMEN BANK

2/ GOUVERNANCE D'AMEN BANK

AMEN BANK a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste, basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, AMEN BANK a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions réglementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

Conseil de Surveillance

Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Composition

La liste des membres du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK se présente comme suit :

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
M. Rached FOURATI	Président du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration de la société Access Consultancy Firm.
Mme. Selma BABBOU	Vice-Présidente	2024-2026	✓ DGA de la société PGI Holding. ✓ PDG de la société HEAVY. ✓ Administrateur AFC, COMAR et PARENIN
M. Nébil BEN YEDDER	Membre	2024-2026	✓ PDG de CAFES BONDIN, et CAFES BEN YEDDER. ✓ Président du conseil d'Administration du CAFES BONDIN Côte d'Ivoire. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. ✓ Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PGI HOLDING.
M. Slaheddine LADJIMI	Membre	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. ✓ Administrateur auprès des sociétés DELICE DANONE & SMART.
M. Hakim BEN YEDDER	Représentant permanent de la COMAR	2024-2026	✓ Administrateur au sein de la COMAR. ✓ Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER.
Mme Nihed BEN AYED	Représentant permanent de la Société EL HADAYEK	2024-2026	✓ CEO Sté Le coin bleu immobilière ✓ Gérant Société de design et d'architecture d'intérieur ✓ Administratrice Microcred
M. Mohamed Anouar BEN AMMAR	Représentant permanent de La Société PARENIN	2024-2026	✓ Directeur Général de la société ENNAKL. ✓ PDG : PARETEC, SINEW. ✓ Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, MTI, El Imrane.
M. Monem NAIFER	Représentant permanent de la société LE PNEU	2024-2026	✓ Directeur Général EO DataCenter. ✓ Administrateur Meninx Holding et ViaMobile.
M. Hatem SALAH	Membre indépendant	2024-2026	✓ Professeur universitaire. ✓ Administrateur STB, Exercices 2021-2023. ✓ Expert financier auprès de la BAD.

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
M. Farid BEN BRAHIM	Membre indépendant	2024-2026	✓ Directeur Général AFC. 2015-2023
M. Mehdi ETTRI	Membre représentant les petits porteurs	2024-2026	✓ Trésorier de l'association des diplômés de l'ITB. ✓ Secrétaire Général de l'Association Tunisienne pour la promotion de la Culture Financière (2018-2022) ✓ Trésorier de l'ATCF (2023 à ce jour)
M. Ahmed EL KARM	Membre représentant permanent de La Société PGI	2024-2026	✓ Président du Conseil de Surveillance de MLA ✓ Président du Conseil d'Administration du Tunisie Leasing et Factoring ✓ Membre du Conseil d'Administration de TLG Finance ✓ Membre du Conseil d'Administration de la société SICAR Amen

Le Conseil de Surveillance d'AMEN BANK comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. La présidence du Comité des Risques et du Comité d'Audit est assurée par des membres indépendants. De même, AMEN BANK a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du Conseil de Surveillance, des différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la

politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code, une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Le conseil s'est réuni six fois au cours de l'année 2024 :

Conseil de Surveillance	15/02/24	27/03/24	25/04/24	23/05/24	22/08/24	14/11/24	Nombre de présence	Taux de participation
Nombre de présents	11	11	11	11	11	12	67	93,1%

Directoire

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publiques ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'AMEN BANK.

Il est assisté par un Secrétaire Général en la personne de :

- **M. Khaled Boukhris.**

Le Directoire supervise les comités suivants :

- o Comité du Directoire,
- o Comité Exécutif de Crédit,
- o Comité de Recouvrement,
- o Comité ALCO,
- o Comité des participations.

Composition

Il se compose de trois membres :

- **M. Néji Ghandri, Président du Directoire ;**
- **M. Karim Ben Yedder, Membre du Directoire, Directeur Général ;**
- **M. Youssef Ben Ghorbal, Membre du Directoire.**

L'organigramme d'AMEN BANK se présente comme suit :

Pôle Transformation (par intérim)	M. Khaled Boukhris	Directeur de l'Exploitation et Infrastructures	M. Kais Alioua
Pôle Gestion des Risques	M. Zied Kassar	Directeur des Projets de la Relation Clientèle et de l'Intégration	M. Kamel Memmi
Pôle Banque Corporate & Retail par intérim	M. Atef Khemiri	Directeur des Projets des Métiers Back Office	M. Yacine Manai
Directrice Centrale de la Gestion Juridique	Mme Sana Choukaier	Directeur de la Qualité du système d'informations	M. Abdelwaheb Chahed
Directrice Centrale de l'Audit	Mme Latifa Dahmen	Directeur du Contrôle de la Conformité	M. Walid Guerbaya
Directeur Central - PMO Central	M. Mohamed Ben Dhiab	Directeur du Marketing (par intérim)	M. Aymen Ennouri
Directeur Central des Risques de Crédit	M. Mohamed Mohsen Slama	Directeur du Marché de Change	M. Hichem Ben Alaya
Directeur Central du Recouvrement	M. Moncef Ben Mansour	Directrice des Opérations de Marché	Mme Hédia Jellouli
Directeur Central Back Offices	M. Taoufik Fourati	Directeur du Contrôle Permanent	M. Moez Hajjem
Directeur Central des Moyens Généraux et Administration	M. Naoufel Dernaoui	Directrice de Suivi des Engagements	Mme Afef Salem
Directeur Central de l'Organisation, du Conseil Interne et de la Qualité	M. Mohamed Safrroui	Directeur des Centres d'Affaires	M. Zied Sdiri
Directeur Central Finances et Stratégies (par Intérim)	M. Aymen Ben Hlima	Directrice de l'Analyse de Crédit	Mme Nour Ben Cheikh
Directeur Central des Ressources Humaines	M. Anis Brahem	Directeur de la Zone Tunis I	M. Heithem Dhakkar
Directeur Central du Système d'Informations	M. Mounir Chtioui	Directeur de la Zone Tunis II	M. Jamel Maâloul
Directeur Central de la Sécurité des SI	M. Belhassen Dridi	Directeur de la Zone Tunis III	M. Walid Sahlî
Directeur Central Banque de Marché	M. Sami Hriga	Directeur de la Zone Tunis IV	M. Ramzi Mallat
Directeur du Recouvrement Dynamique	M. Nabil Boussaidi	Directeur de la Zone Cap Bon	M. Imed Mahmoud
Directeur du Recouvrement Judiciaire	M. Mourad Bondi	Directeur de la Zone Sahel	M. Taoufik Belaanes
Directrice du Risque ALM et de Marché	Mme Amal Melliti	Directeur de la Zone Sfax	M. Nizar Boufi
Directeur des Opérations Retail	M. Chaker Somai	Directeur de la Zone Sud	M. Foued Mahsni
Directeur des Opérations Corporate	M. Moncef Tahri	Responsable du centre d'affaires - Mohamed V	M. Sami Bettaieb
Directeur des Systèmes de Paiements	M. Walid Bhar	Responsable du Centre d'Affaires - Sousse	M. Slim Trabelsi
Directeur des Opérations Spéciales	M. Zakaria Ben Abdennebi	Responsable du Centre d'Affaires - Sfax	M. Mohamed Mehdi
Directeur de la Fiscalité	M. Ahmed Zouari	Responsable du Centre d'Affaires - Les Berges du Lac	M. Slim Ben Mansour
Directrice du Recrutement et de la Formation	Mme Saida Msakni	Responsable du Centre d'Affaires - Tunis Sud	M. Mohamed Bouzid

Comités spécialisés

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance désignés pour une durée de 3 ans renouvelables.

Le comité est composé des membres suivants :

- **M. Ferid BEN BRAHIM** : Président du Comité d'Audit
- **Mme Selma BABBOU** : Membre, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

- **M. Monem NAIFER** : Membre représentant la société Le Pneu
- **M. Lotfi BEN HADJ KACEM** : Conseiller

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit a tenu cinq réunions.

Le Comité peut faire appel à toute personne dont la présence est jugée utile, sans prendre part au vote. Il peut également convoquer un membre du Directoire pour prendre part à ses réunions, afin d'apporter des éclaircissements sur certaines questions. Le Comité ne peut délibérer valablement

sans la présence de trois de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Directeur Central de l'Audit d'AMEN BANK. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;
- Rédiger le procès-verbal de chaque réunion du Comité.

Attributions

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de la Banque, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Contrôler les activités de la Direction Centrale de l'Audit, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle ;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes par l'Assemblée Générale des actionnaires et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à la Banque ;

- Veiller à ce que la Direction Centrale de l'Audit soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Activité en 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et les avis et observations des Commissaires aux Comptes pour les états individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023 et les états financiers intermédiaires au 30/06/2024 avant qu'ils soient soumis au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit a apprécié l'évolution périodique des indicateurs du risque de crédit et les ratios réglementaires et conventionnels ainsi que des engagements des groupes et autres bénéficiaires d'un encours supérieur ou égal à 5 millions de dinars. Il a également assuré le suivi de l'état d'avancement du projet d'implémentation du référentiel IFRS et de la clôture du contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2019 à 2022.

De plus, le Comité a examiné et validé :

- Le rapport d'activité du Comité d'Audit de l'exercice 2023 ;
- Le rapport d'activité de la Direction Centrale de l'Audit de l'exercice 2023 ;
- L'état d'avancement des travaux de la DCA et le suivi du plan d'audit relatif à l'exercice 2024 ;

Par ailleurs, le Comité a procédé à la revue du système de contrôle interne de la Banque à travers :

- L'examen des rapports sur le contrôle interne et sur la surveillance des risques de l'exercice 2023 avant leur transmission à la BCT ;
- L'examen du rapport d'activité semestriel de la Direction Centrale du Contrôle de la Conformité ;
- La validation de la documentation du dispositif LAB/FT ;
- Le suivi des travaux du Comité de coordination et de collaboration entre les fonctions de contrôle de la Banque ;
- Le suivi des constats soulevés par les commissaires aux comptes dans la lettre de direction 2023 en présence des commissaires aux comptes pour l'amélioration du dispositif de contrôle interne en vigueur ;
- Le suivi des missions d'audit réglementaire (Système de notation des contreparties ; Dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ; Sécurité du système d'information de la Banque).

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Le comité des risques est présidé par Monsieur Hatem Salah, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- **M. Hakim Ben Yedder** : membre permanent, représentant de la COMAR
- **M. Anouar Ben Ammar** : membre permanent, représentant de PARENIN
- **M. Ahmed El Karm** : Membre permanent, représentant de la PGI

Ainsi que **M. Aziz Hadj Romdhane**, en tant que conseiller.

Il a pour mission d'aider le Conseil de Surveillance à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Cette mission couvre ainsi les thématiques suivantes :

- L'analyse en profondeur des questions spécifiques et techniques qui relèvent du domaine de la gestion des risques en vue d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- L'analyse et suivi de l'exposition de l'établissement aux principaux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et les risques LAB/FT ;
- L'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques ;
- L'examen de scénarios de stress-testing et analyse de leurs résultats ;
- La définition d'une politique d'appétence des risques qui détermine le niveau global et individuel qu'AMEN BANK est prête à assumer par type de risque ;
- La définition de la politique de pilotage des fonds propres en adéquation avec le volume et la nature du risque et en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur ;
- L'examen et validation des politiques de gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité.

Activité en 2024

En 2024, le Comité des Risques a mené ses travaux notamment autour des axes suivants :

- Volet de la gouvernance :
 - Examen et validation des annexes à destination de la Banque Centrale de Tunisie ;

- Validation des politiques relatives à la notation interne, à l'activité LAB/FT et à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

- Volet de la stratégie :

- Examen des différentes expositions stratégiques de la Banque sur les différents secteurs, segments ou groupes d'affaires ;
- Renforcement du rôle du système de notation interne dans les différents processus d'octroi de crédit de la Banque ;
- Suivi de la stratégie de renforcement des fonds propres nets ;
- Identification de nouvelles opportunités de développement ;
- Le suivi de l'état des lieux des relations avec les bailleurs de fonds et les correspondants étrangers ;
- Suivi de l'impact sur les agrégats de la Banque de l'évolution de l'environnement réglementaire et macroéconomique.

- Volet de maîtrise des expositions aux différents risques :

- Examen régulier du respect des ratios prudentiels et conventionnels ;
- Suivi du respect de la stratégie de l'appétence aux risques de la Banque ;
- Suivi de l'évolution du taux CDL et des actions entreprises pour l'atteinte du niveau prévu par la politique risque de crédit et ce, conformément aux dispositions de la BCT 2022-01, relatives aux résolutions des NPL's ;
- Examen trimestriel de la cartographie des engagements par forme de crédit, par segment, par secteur et par classe de risque BCT ;
- Examen de la cartographie des engagements par note interne et des résultats des exercices de Backtesting des modèles internes ;
- Examen trimestriel du tableau de bord ALM et risque de marché intégrant l'évolution des emplois et des ressources, des indicateurs d'exploitation et le suivi des risques ALM et de marché ;
- Examen des résultats de l'exercice de stress test de liquidité de l'année 2024 qui simule le scénario d'une crise systémique ;
- Examen trimestriel du tableau de bord des risques opérationnels présentant notamment l'évolution des indicateurs clés de risques et le suivi des risques opérationnels à criticité significative ;
- Suivi de l'exposition de la Banque aux différents risques émergents à savoir le risque cybernétique, le risque réglementaire et le risque de transition énergétique ;

- Examen du reporting de suivi du risque LAB/FT sur une base trimestrielle ;

- Examen périodique et sur une base trimestrielle des réalisations de la filière recouvrement.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le Comité est composé des membres suivants :

- **M. Rached Fourati**, Président du Conseil de Surveillance.
- **Mme Selma Babbou**, Vice-présidente du Conseil de Surveillance.
- **M. Nébil Ben Yedder**, Membre du Conseil de Surveillance.

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil de Surveillance notamment dans la conception et le suivi des politiques de :

- Nomination et de rémunération des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- Successions des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- Et gestion des situations de conflits d'intérêts

DIRECTION DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Mission

La mission de l'organe de contrôle de la conformité consiste essentiellement à identifier les risques de non-conformité que présentent tous les métiers de la Banque. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

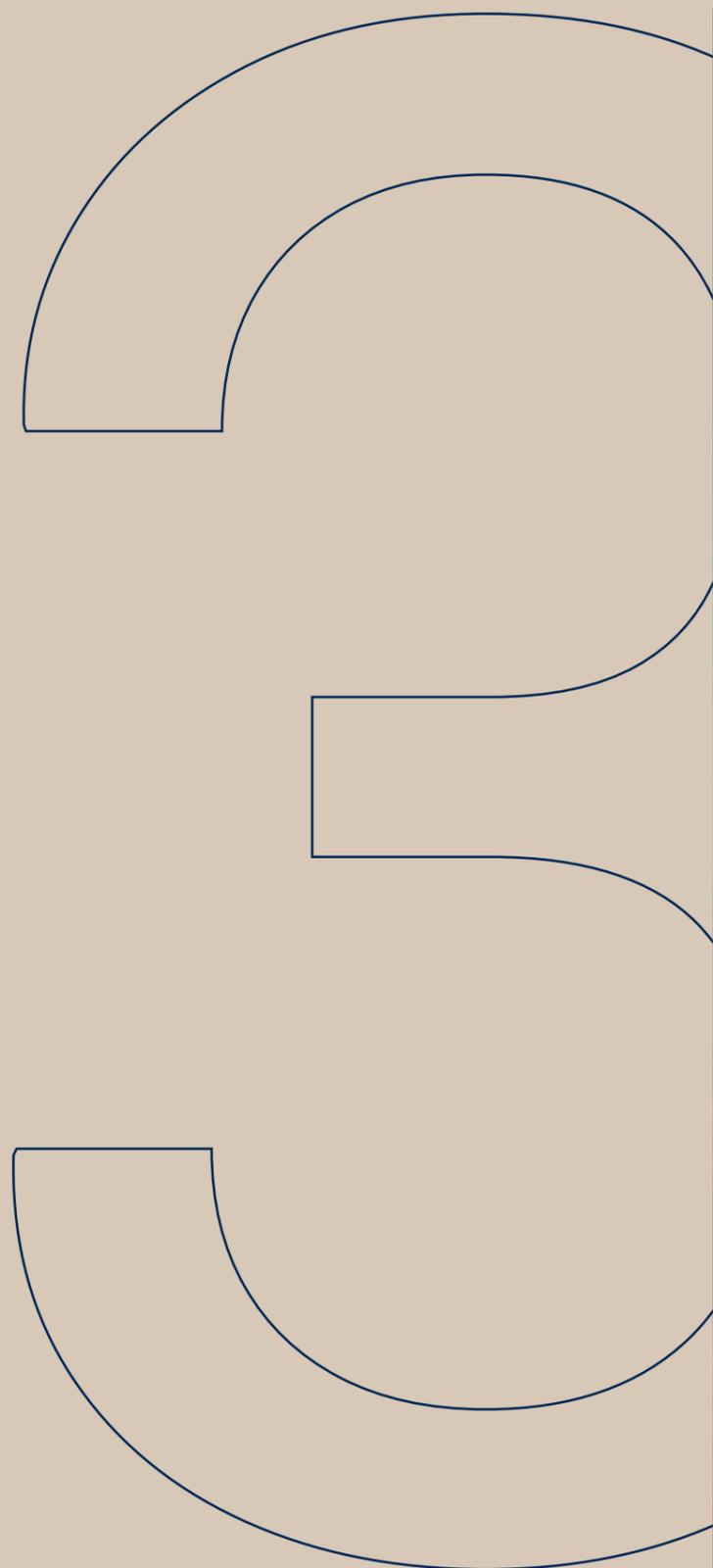
- Assurer une mission de veille réglementaire ;
- Etablir une cartographie des risques de non-conformité ;
- Veiller à ce que la Banque dispose de procédures formalisées et de règles de contrôle interne pour les domaines relevant directement de la fonction de contrôle de la conformité ;
- Donner un avis écrit sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférents ;
- Dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité ;
- Remonter au Conseil de Surveillance des rapports sur les problèmes et les dysfonctionnements constatés au niveau des procédures ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances.

Activité en 2024

L'activité de la Direction Centrale du Contrôle de la conformité a principalement porté sur les points suivants :

- Elaboration d'une cartographie des risques de non-conformité ;
- Participation aux travaux de mise en place d'un processus de veille réglementaire et de cartographie des risques de non-conformité via le recours à l'intelligence artificielle ;
- Mise en place d'une nouvelle politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LAB/FT ;
- Réalisation d'une mission d'audit interne du dispositif LAB/FT ;
- La supervision de la mise à jour des dossiers KYC ;
- Analyse et déclaration des opérations suspectes à la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF).

FAITS SAILLANTS



3/ FAITS SAILLANTS

Conjoncture

Conjoncture économique

Au cours de l'année 2024, l'économie tunisienne a enregistré une croissance de 1,4%, contre une quasi-stagnation de 0,2% durant l'année 2023. Cette évolution est étroitement liée à la reprise de l'activité agricole (+8,6% contre -16,1% en 2023), grâce à une bonne saison agricole 2023-2024, ainsi qu'à la confirmation de la croissance de l'activité des services marchands (+2% contre +3,1% en 2023), notamment celle du tourisme.

L'activité industrielle a connu, en 2024, une contraction en raison de la baisse de l'activité des industries manufacturières exportatrices, toujours affectées par la faiblesse de la conjoncture économique européenne, ainsi que par la contre-performance des industries extractives.

En effet, les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur ont été marqués par une baisse des exportations des industries du textile, de l'habillement et du cuir (-4,8% contre +6,9% en 2023), ainsi que par celle des mines, des phosphates et de leurs dérivés (-26,3% contre -25,8% en 2023). De plus, les exportations des industries mécaniques et électriques ont fortement ralenti (+1,2% contre +15,9% en 2023).

Cependant, les exportations agroalimentaires ont poursuivi leur progression, bien qu'à un rythme plus modéré par rapport à l'année précédente, enregistrant une hausse de +14,6% contre +17,8% en 2023, grâce à l'amélioration de la production d'huile d'olive.

Pour leur part, les importations de biens d'équipement ont augmenté de +5,6% en 2024, contre +2,9% en 2023, tandis que celles des matières premières et demi-produits ont continué à baisser, enregistrant une diminution de -2,6% contre -7,3% l'année précédente.

La balance alimentaire a enregistré en 2024 un excédent de 1 404 MD, comparativement à un déficit de 211 MD l'année précédente. Cet excédent est principalement attribuable à la poursuite de la croissance des exportations, qui ont augmenté de 15,8% (contre 21,3% en 2023), notamment les exportations d'huile d'olive (+27,4%) et de dattes (+20,3%). Parallèlement, les importations ont diminué de 6,1% (contre -6,2% en 2023), en raison d'une baisse des achats de céréales (-16%) et de sucre (-20,9%). En conséquence, le taux de couverture a progressé de 22,7 points de pourcentage, atteignant ainsi 119,9%.

En ce qui concerne le secteur énergétique, le déficit de la balance énergétique s'est aggravé en 2024, atteignant 10 870 MD contre 9 666 MD en 2023, représentant ainsi 57,4% du déficit commercial global. Cette évolution est principalement due à une augmentation des importations, dont le rythme a été plus rapide que celui des exportations, avec des hausses respectives de +9,1% et +0,5%, contre -10,8% et -16,2% l'année précédente. En conséquence, le taux de couverture a diminué, s'établissant à 26,2% contre 28,4% en 2023.

A cet effet, le déficit commercial durant 2024 s'est légèrement aggravé pour atteindre -18 927,6 MD contre -17 069 MD durant l'année 2023. Le taux de couverture a perdu 1,8 point par rapport à l'année 2023 pour s'établir à 76,6%. Cette évolution est expliquée par la stabilité des exportations contre une croissance de +7,9% durant l'année 2023 et la hausse du niveau des importations de +2,3% contre une contraction durant l'année 2023 de -4,4%.

À l'inverse, la saison touristique de 2024 a été globalement positive, avec une progression marquée de ses principaux indicateurs, dépassant même certains niveaux pré-COVID-19. Le nombre de touristes non-résidents a augmenté de 9,5%, atteignant 10,3 millions de visiteurs, contre 9,4 millions l'année précédente. Les visiteurs européens ont représenté environ 3 millions d'entrées, en hausse de 17,3% par rapport à 2023, dont 1,1 million de Français et 332 000 Allemands. De plus, les touristes maghrébins ont augmenté de 5,8%, totalisant 5,7 millions, grâce à la hausse des visiteurs algériens (3,5 millions contre 3 millions en 2023). Enfin, les nuitées touristiques ont enregistré une hausse de 6,8%, atteignant 27,1 millions d'unités.

De ce fait, les recettes touristiques en devises ont augmenté de 8,3% en 2024, atteignant environ 7 495 MD, contre 6 921 MD en 2023 et 6 647 MD en 2019. Hors effet de change, la hausse de ces recettes s'est élevée à 8,1%.

Par ailleurs, le déficit de la balance courante s'est réduit en 2024, s'établissant à -2 748 MD, soit -1,7% du PIB, contre -2,3% en 2023 et -8,8% en 2022. Cette amélioration résulte principalement de la hausse des recettes touristiques (+8,3%) et des revenus du travail (11,2%), bien que le déficit commercial ait augmenté de 10,9% en 2024.

Aussi, sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation moyenne a diminué, s'établissant à 7%, contre 9,3% l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement du rythme de croissance des prix des produits alimentaires (+9,4% contre +14,4% à fin 2023), des produits manufacturés (+6,6% contre +8,3% en 2023) et, dans une moindre mesure, des frais des services (+5,4% contre +6,7% en 2023).

Conjoncture monétaire et financière

En 2024, les besoins moyens en liquidité des Banques, principalement représentés par le volume global de refinancement, ont diminué de 6,5%, s'élevant à une moyenne de 13 974 MD contre 14 939 MD en 2023.

À la fin de l'année 2024, la masse monétaire M3 a enregistré une légère augmentation par rapport à 2023, avec une croissance de 10,2%, contre 9% l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite de l'augmentation des créances nettes sur l'Administration centrale, qui ont progressé de 27,8% (contre 30% en 2023), ainsi que par une accélération modérée des créances sur l'économie, en hausse de 3,6% (contre 2,5% en 2023). En revanche, les avoirs extérieurs nets ont connu un ralentissement marqué, avec une progression limitée à 8,4% (contre 47,9% en 2023).

Les créances nettes sur l'Administration centrale ont atteint 52 766 MD, poursuivant leur expansion (+11 462 MD contre +9 542 MD en 2023). Cette évolution s'explique essentiellement par les effets conjugués du recours important de l'Etat à la dette intérieure, de l'augmentation significative du niveau des bons du Trésor dans les portefeuilles des Banques (+3 474 MD contre +249 MD en 2023) et de la diminution du compte courant du Trésor (-185 MD contre -1 386 MD en 2023).

De ce fait, l'Etat a levé en 2024 un emprunt national réparti en quatre tranches pour un montant global de 5 100 MD, en plus d'un prêt syndiqué en devises de 570 MD auprès de certaines Banques locales, tout en recourant également aux facilités de la BCT pour un montant de 6 200 MD. Toutefois, la réduction notable de l'encours des bons du Trésor détenus par la BCT dans le cadre des opérations d'Open Market (-2 560 MD contre +2 863 MD en 2023) a atténué l'impact de la hausse de cet agrégat. De plus, les émissions de bons du Trésor ont totalisé 14 795 MD en 2024, tandis que les remboursements s'élevaient à 14 211 MD, générant des souscriptions nettes de +584 MD contre +2 939 MD à fin 2023.

En ce qui concerne les créances sur l'économie, elles ont enregistré en 2024 une augmentation à un rythme légèrement plus rapide qu'en 2023, s'élevant à +3,6% ou +4 095 MD, contre +2,5% ou +2 830 MD l'année précédente. Cette évolution a été principalement marquée par la poursuite de la tendance haussière des créances immobilisées (+1 573 MD contre +1 703 MD en 2023) et celle des comptes courants débiteurs (+534 MD contre +224 MD en 2023). Toutefois, le portefeuille escompté auprès des Banques a affiché une amélioration significative, avec une hausse de +453 MD contre une baisse de -487 MD en 2023.

S'agissant des avoirs extérieurs nets, ils ont progressé de +739 MD à fin 2024, contre +2 860 MD à fin 2023, pour atteindre 9 568 MD. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des avoirs (+1 024 MD contre +4 156 MD en 2023), qui a été

plus marquée que celle des engagements (+285 MD contre +1 296 MD en 2023).

À cet effet, les avoirs nets en devises ont atteint 27 332 MD à la fin de l'année 2024, représentant l'équivalent de 121 jours d'importation, contre 26 408 MD, soit 120 jours d'importation à fin 2023.

Par ailleurs, le dinar tunisien s'est apprécié de 2,1% par rapport à l'euro, tandis qu'il a enregistré une dépréciation de 3,7% face au dollar américain. Cette évolution s'explique en partie par la dépréciation de l'euro de 6,5% par rapport au dollar américain sur le marché des changes international.

Quant à l'activité boursière, l'indice de référence de la Bourse de Tunis, le Tunindex, a poursuivi sa tendance haussière en 2024, enregistrant une progression de +13,7% pour la quatrième année consécutive, après les hausses de 2023 (+7,9%), 2022 (+15,1%) et 2021 (+2,34%), clôturant ainsi l'année à 9 953,71 points.

Implémentation des normes IFRS

Dans l'optique de se conformer au projet du conseil National de la Comptabilité Tunisienne et de s'aligner aux standards internationaux en matière de production d'informations financières fiables et comparables, AMEN BANK a mis en place les grandes lignes de cette première implémentation des normes IFRS.

En effet, un plan stratégique et une feuille de route pour la conduite du projet FTA des «full IFRS» du groupe ont été mis en place et communiqués à la BCT afin de se conformer à la circulaire BCT 2020-01 définissant les mesures préalables pour l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

Actuellement, l'avancement du projet reste tributaire des décisions des instances de tutelles.

En cette phase transitoire, AMEN BANK s'est penchée durant l'année 2024 sur les chantiers d'amélioration de ses différentes procédures internes ayant un impact significatif sur le calcul des provisions selon la norme IFRS9 comme la procédure de gestion du découvert, la procédure de collecte des Etats financiers et la procédure de gestion des garanties ;

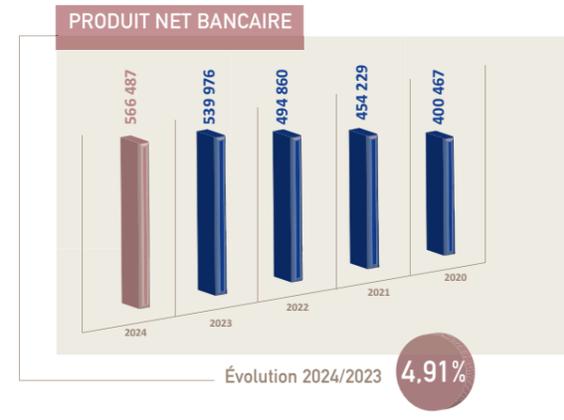
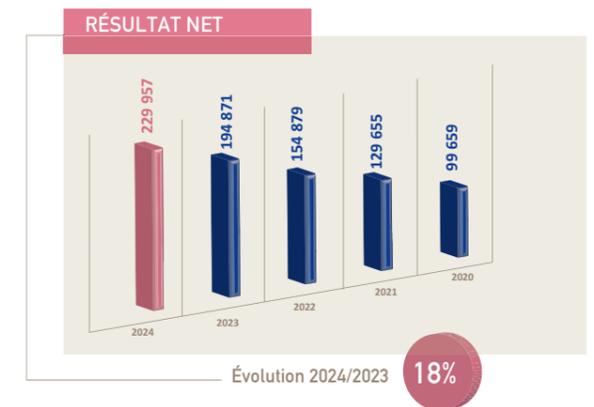
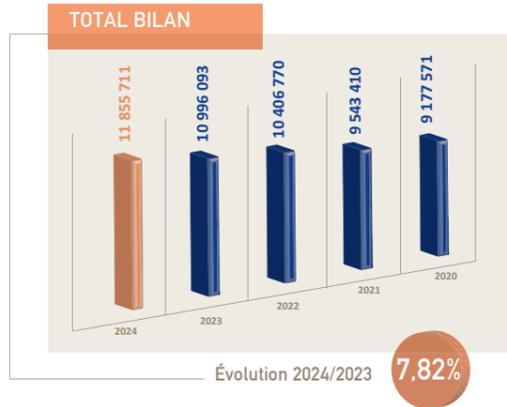
Elle a veillé également à affiner ses travaux de modélisation relatifs à l'estimation du :

- paramètre de Probabilité de défaut Forward Looking ;
- paramètre de Loss Giving Default (LGD) par famille de crédit ;
- paramètre de Loss Giving Default (LGD) pour les créances classées ;

Cette année a été marquée par la finalisation des travaux portant sur l'exercice 2023 et le lancement de ceux de 2024.

Durant 2024, AMEN BANK s'est orientée vers l'adaptation des schémas comptables et la mise à jour des procédures pour répondre au mieux aux normes IFRS.

Chiffres clés



(EN MILLIERS DE DINARS)	2024	2023	2022	2021	2020	Variation 2024-2023	%
Capitaux propres (*)	1 574 007	1 442 273	1 302 173	1 186 243	1 113 951	131 734	9,13
Fonds propres nets	1 767 648	1 770 353	1 551 057	1 433 325	1 318 947	(2 705)	(0,15)
Ratio de capital (en %)	16,17	17,28	16,29	16,61	16,39	(1,1)	(6,42)
TIER I (en %)	12,20	12,05	11,96	11,99	11,65	0,1	1,24
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (en %)	160,229	177,553	131,250	132,221	138,350	(17,3)	(9,76)
Ratio crédits/dépôts «LTD» (en %)	99,9	102,0	105,4	100,1	104,1	(4,4)	(4,20)
Total des provisions et agios réservés sur créances	973 042	1 083 294	1 087 252	1 078 460	1 030 880	(110 252)	(10,18)
Taux des créances classées (en %)	9,62	10,98	11,92	13,48	14,69	(1,36)	(12,39)
Taux de couverture des créances classées (en %)	73,34	74,64	73,65	71,20	67,07	(1,30)	(1,74)
Taux de couverture des engagements (en %)	8,71	10,01	10,28	11,24	11,42	(1,30)	(12,99)

(*) le projet de résolution de l'AGO prévoit une distribution des dividendes de l'ordre de 115 236 milles dinars, Ainsi, les capitaux propres après affectation du bénéfice s'élèveront à 1 458 771 milles dinars.

en %	2024	2023	2022	2021	2020
Rendement moyens des actifs	2,0	1,8	1,5	1,4	1,1
Rendements moyens des fonds propres	17,1	15,6	13,5	12,3	9,8

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
ET DES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	Capital social	Réserves légales	Réserves à Régime Spécial et réinvesti	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2021 avant affectation	132 405	13 240	735 038		120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation des résultats 2021 suivant décision de l'AGO du 28 avril 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée			(26 825)					(5)	26 830	-
Affectation			112 986			5 100		38 399	(156 485)	-
Dividendes distribués								(38 398)		(38 398)
Solde au 31/12/2021 après affectation	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 598	423	1	-	1 147 845
Solde au 31/12/2022 avant affectation	132 405	13 240	821 199		120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173
Affectation des résultats 2022 suivant décision de l'AGO du 27 avril 2023	-	-	95 572	-	-	5 100	-	54 207	(154 879)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée			(36 177)					(1)	36 178	-
Affectation			131 749			5 100		54 208	(191 057)	-
Dividendes distribués								(54 207)		(54 207)
Solde au 31/12/2022 après affectation	132 405	13 240	916 771	-	120 979	64 147	423	1	-	1 247 966
Solde au 31/12/2023 avant affectation	151 320	13 240	897 856		120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273
Affectation des résultats 2023 suivant décision de l'AGO du 25 avril 2024	-	1 891	90 130	-	-	5 400	-	97 450	(194 871)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée			(59 870)					-	59 870	-
Affectation		1 891	150 000			5 400		97 450	(254 741)	-
Dividendes distribués								(97 450)		(97 450)
Solde au 31/12/2023 après affectation	151 320	15 131	987 986	-	120 979	68 983	423	1	-	1 344 823

AUTRES FAITS SAILLANTS

AMEN BANK

1

Lancement de l'Etablissement de Paiement «First Pay»

AMEN BANK a lancé son Etablissement de Paiement (EDP), dénommé «First Pay», qui constitue un jalon clé dans le plan ambitieux de développement stratégique de la Banque et qui rentre dans le cadre de son inclusion financière.

2

Lancement de la 1^{ère} carte à débit fractionné en Tunisie : TASHIL PLUS

Cette carte est conçue pour permettre aux clients d'AMEN BANK de gérer au mieux leurs dépenses d'une manière souple et sécurisée selon le principe «Buy Now, Pay Later» et de les faire profiter d'un paiement échelonné de leurs achats auprès des commerçants équipés de TPE (Terminaux de Paiement Électronique)..



Poursuite du projet de transformation NEXT

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses initiatives stratégiques liées au projet de transformation NEXT, visant à améliorer la performance commerciale, renforcer l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des processus.

4

Bilan carbone

AMEN BANK est la première Banque en Tunisie à engager un travail de mesure et de publication de son bilan carbone, en partenariat avec le cabinet EY. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale d'accompagnement de ses clients vers une économie bas-carbone, en prévision notamment de l'entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne (MACF).

5

Financement photovoltaïque

Dans le cadre du cinquième appel à projets sous le régime d'autorisation, AMEN BANK s'est distinguée en finançant 10 des 13 projets approuvés par le Ministère de l'Énergie, représentant une puissance totale de 17 MW et un investissement global de 37 millions de dinars. Ce positionnement place la banque en tête du secteur, confirmant son rôle de leader national dans le financement des projets photovoltaïques.

6

Mise en œuvre du projet d'Intelligence Artificielle au sein de la Banque

AMEN BANK a réussi à déployer une nouvelle solution basée sur l'intelligence artificielle permettant d'accroître l'efficacité de ses mécanismes LAB/FT par la réduction des faux positifs, l'analyse approfondie des transactions et comportements à haut risque, et l'amélioration de la qualité des données KYC, des applications SDM et de gestion de référentiel.

7

Adhésion d'AMEN BANK à l'initiative de la PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)

AMEN BANK a adhéré à l'initiative internationale PCAF, devenant ainsi la première Banque tunisienne à rejoindre ce partenariat de référence en matière de comptabilisation des émissions carbone liées aux portefeuilles financiers. Cette démarche traduit concrètement l'engagement de la Banque en faveur d'une finance durable, responsable et transparente.

8

AMEN BANK soutient les sociétés communautaires

La Banque a mis en place une plateforme électronique dédiée, qui permet de recueillir les demandes de financement et la prise en charge personnalisée des sociétés communautaires.

9

Augmentation de capital

AMEN BANK a réalisé une augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23,280 millions de Dinars pour le porter de 151,320 millions de Dinars à 174,600 millions de Dinars et ce, par l'émission de 4.656.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour treize (13) anciennes.

Activité

A fin décembre 2024, le total du bilan s'est établi à 11 855 711 mille dinars contre 10 996 093 mille dinars à fin décembre 2023 soit une progression de 859 618 mille dinars.

En général, l'activité d'AMEN BANK a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une hausse des emplois de 635 768 mille dinars ou 6,26% ;
- Une hausse des ressources de 229 031 mille dinars ou 2,70%.

I. Ressources

L'encours des ressources mobilisées par AMEN BANK a atteint 8 727 201 mille dinars, soit une progression de 229 031 mille dinars ou 2,70 % détaillée comme suit :

(En mDT)

Nature	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Financiers	11 588	9 548	15 059	2 040	21,37
Dépôts et avoirs de la clientèle	8 015 985	7 625 623	6 990 819	390 362	5,12
Emprunts et ressources spéciales	699 628	862 999	825 551	(163 371)	(18,93)
Total	8 727 201	8 498 170	7 831 429	229 031	2,70

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV souscrites via le réseau, a enregistré une hausse de 85 340 mille dinars passant de 388 842 mille dinars à fin décembre 2023 à 474 182 mille dinars à fin décembre 2024.

1. Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution de la structure des dépôts et avoirs de la clientèle s'établissent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	(%)
Dépôts à vue	2 396 922	1 949 119	1 910 262	447 803	22,97
Dépôts d'épargne	2 627 583	2 408 485	2 245 407	219 098	9,10
Dépôts à terme en dinars	2 627 522	2 870 631	2 477 927	(243 109)	(8,47)
Dépôts à terme en devise	230 878	266 408	218 193	(35 530)	(13,34)
Autres dépôts de la clientèle	133 080	130 980	139 030	2 100	1,60
Total	8 015 985	7 625 623	6 990 819	390 362	5,12

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 8 015 985 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 7 625 623 mille dinars au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une progression de 5,12%.

Cette progression a concerné essentiellement les dépôts à vue avec une évolution de 22,97% et à un degré moindre les dépôts d'épargne avec une augmentation de 9,10%.

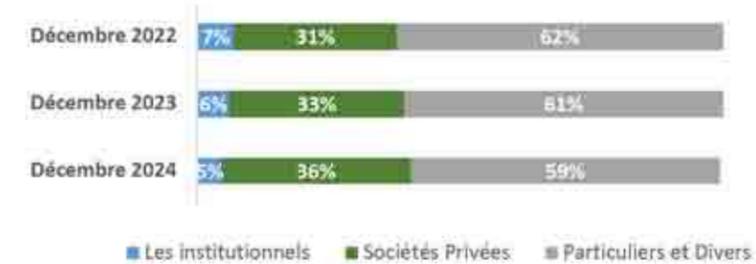
Quant au placement à termes en dinars et en devises, une baisse de 278 639 mille dinars a été enregistrée suite à la baisse des pensions livrées, certificats de dépôts, placement OPTIMAX, bon de caisse et des placements en devises respectivement pour 208 502 mille dinars, 72 923 mille dinars, 1 009 mille dinars, 4 222 mille dinars et 35 530 mille dinars compensée par l'augmentation des placements en compte à terme pour 43 547 mille dinars.

Suite à la stratégie arrêtée par AMEN BANK pour renoncer aux dépôts rémunérés à des taux élevés et ce en vue de mieux maîtriser les coûts de ressources, la quote part des dépôts à terme dans le total des dépôts a été réduite de 548 Pb au profit de dépôt à vue +434 pb et de l'épargne + 120 Pb.

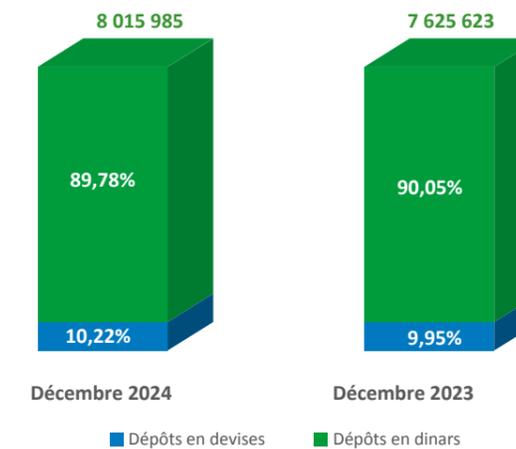
Structure des dépôts de la clientèle



Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :



Les dépôts par types de devises sont ventilés comme suit :



2- Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts et les ressources spéciales ont diminué de 163 371 mille dinars ou 18,93%. Ils passent ainsi de 862 999 mille dinars à fin décembre 2023 à 699 628 mille dinars à fin décembre 2024.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	(%)
Ressources spéciales	388 618	436 500	516 631	(47 882)	(10,97)
Lignes extérieures	318 774	359 740	433 915	(40 966)	(11,39)
Fonds budgétaires	69 844	76 760	82 716	(6 916)	(9,01)
Emprunts obligataires	311 010	426 499	308 920	(115 489)	(27,08)
Emprunts	286 342	392 958	282 577	(106 616)	(27,13)
Dettes rattachées	24 668	33 541	26 343	(8 873)	(26,45)
Total	699 628	862 999	825 551	(163 371)	(18,93)

Cette variation s'explique principalement par :

- ✓ La diminution des emprunts matérialisés hors dettes rattachées de 106 616 mille dinars due principalement à l'amortissement des emprunts obligataires pour 101 616 mille dinars et de l'emprunt privé pour 5 000 mille dinars.
- ✓ La baisse des ressources extérieures de 40 966 mille dinars attribuable essentiellement aux :
 - Remboursements des annuités venant à échéance sur les ressources extérieures pour 72 857 mille dinars (72 464 mille dinars sur les ressources extérieures en dinars et 393 mille dinars sur les ressources extérieures en devises) ;
 - Nouveau tirage sur la ligne CFD, ligne espagnole, ligne italienne pour l'agriculture et pêche et ligne BIRD PME (investissement et consolidation) pour 32 629 mille dinars.
 - La baisse des dettes rattachées en dinars de 739 mille dinars.
- ✓ La régression des Fonds budgétaires de 6 916 milles dinars suite aux :
 - Remboursements des annuités des lignes budgétaires pour 9 824 milles dinars ;
 - Tirage d'une nouvelle ligne pour le financement des sociétés communautaires pour 3 000 mille dinars ;
 - La baisse des dettes rattachées en dinars de 92 mille dinars.

3 - Les Billets de Trésorerie

A fin décembre 2024, l'encours des Billets de Trésorerie non avalisés s'est élevé à 23 800 mille dinars contre 96 050 mille dinars à fin 2023, soit une diminution de 72 250 mille dinars.

II. Capitaux Propres et Provisions

1- Les Capitaux Propres

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	(%)
Capital social (*)	174 600	151 320	132 405	23 280	15,38
Réserves	1 169 026	1 095 658	1 014 465	73 368	6,70
Autres capitaux propres	423	423	423	-	-
Résultats reportés	1	1	1	-	-
Résultat	229 957	194 871	154 879	35 086	18,00
Total	1 574 007	1 442 273	1 302 173	131 734	9,13

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

A fin Décembre 2024, les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 1 574 007 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 131 734 mille dinars ou 9,13% due principalement à la réalisation d'un résultat arrêté au 31 décembre 2024 pour 229 957 mille dinars et la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2023 pour 97 450 mille dinars.

2- Les Provisions

L'encours des provisions s'est situé à 830 436 mille dinars à fin décembre 2024 en diminution de 48 489 mille dinars par rapport à son niveau de fin décembre 2023.

Cette évolution est inhérente à :

- Une dotation nette aux provisions sur créances pour 85 344 mille dinars compensée par une reprise de provision sur créances radiées pour 131 791 mille dinars ; soit une reprise nette de 46 447 mille dinars.
- Une dotation nette des provisions sur titres pour 722 mille de dinars ;
- Et une reprise nette des provisions pour risques et charges et autres éléments d'actifs pour 2 764 mille dinars.

(En mDT)

Nature	31/12/2024 après radiation	31/12/2024 avant radiation	31/12/2023	31/12/2022	Variations après radiation		Variation avant radiation	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Provisions sur créances	714 002	845 793	760 449	752 087	(46 447)	(6,11)%	85 344	11,22%
Provisions sur créances par décaissements	711 236	843 027	757 539	748 883	(46 303)	(6,11)%	85 488	11,28%
Provisions affectées aux créances classés	333 734	409 404	361 273	381 690	(27 539)	(7,62)%	48 131	13,32%
Provisions additionnelles	198 108	254 229	211 016	219 631	(12 908)	(6,12)%	43 213	20,48%
Provisions collectives	179 394	179 394	185 250	147 562	(5 856)	(3,16)%	(5 856)	(3,16)%
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 766	2 910	3 204	(144)	(4,95)%	(144)	(4,95)%
Provisions affectées aux titres	68 067	68 067	67 345	62 919	722	1,07 %	722	1,07 %
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	48 367	48 367	51 131	51 369	(2 764)	(5,41)%	(2 764)	(5,41)%
Total	830 436	962 227	878 925	866 375	(48 489)	(51,69)%	83 302	9,48%

3 - Les Agios Réservés

Le total des agios réservés est passé de 322 845 mille dinars à fin décembre 2023 à 259 040 mille dinars à fin décembre 2024.

Cette baisse de 63 805 mille dinars résulte d'une dotation nette aux agios sur créances de 58 860 mille dinars compensée par une reprise de 122 665 mille dinars sur les créances radiées.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024 après radiation	31/12/2024 avant radiation	31/12/2023	31/12/2022	Variations après radiation		Variation avant radiation	
					Variations	(%)	Montant	(%)
Agios réservés sur créances classées	253 307	375 972	312 024	324 391	(58 717)	(18,82)%	63 948	(20,49)%
Agios réservés sur créances non classées	4 415	4 415	5 524	3 114	(1 109)	(20,08)%	(1 109)	20,08 %
Agios réservés sur secteur touristique	1 318	1 318	5 297	7 660	(3 979)	(75,12)%	(3 979)	75,12 %
Total	259 040	381 705	322 845	335 165	(63 805)	(19,76)%	58 860	18,23 %

III. Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une hausse de 635 768 mille dinars, passant de 10 161 645 mille dinars à fin décembre 2023 à 10 797 413 mille dinars à fin décembre 2024.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une augmentation de 132 960 mille dinars des crédits à la clientèle ;
- Une hausse des crédits sur les établissements financiers de 75 087 mille dinars ;
- Une progression de 21 252 mille dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement ;
- Et une hausse de 406 469 mille dinars du portefeuille titre.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	(%)
Crédits à la Clientèle	7 299 493	7 166 533	6 889 784	132 960	1,86
Crédits sur les établissements financiers	201 772	126 685	98 029	75 087	59,27
Portefeuille Titres	2 832 233	2 425 764	2 368 299	406 469	16,76
Valeurs Immobilisées	463 915	442 663	397 473	21 252	4,80
Total	10 797 413	10 161 645	9 753 585	635 768	6,26

1- Crédits à la clientèle

Les crédits nets à la clientèle sont passés de 7 166 533 mille dinars à fin décembre 2023 à 7 299 493 mille dinars à fin décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 132 960 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variations	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	1 161 241	1 234 190	1 195 537	(72 949)	(5,91)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	6 758 525	6 620 210	6 324 887	138 315	2,09
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	350 003	392 517	453 408	(42 514)	(10,83)
Total des engagements bruts par décaissement	8 269 769	8 246 917	7 973 832	22 852	0,28
Provisions	(711 236)	(757 539)	(748 883)	46 303	(6,11)
Agios	(259 040)	(322 845)	(335 165)	63 805	(19,76)
Total	7 299 493	7 166 533	6 889 784	132 960	1,86

L'accroissement des créances brutes par décaissement de 22 852 mille dinars est expliqué par :

- Une diminution des comptes débiteurs de 72 949 mille dinars ;
- Une hausse des crédits en dinars et en devise sur ressources ordinaires de 125 180 mille dinars et 13 133 mille dinars.
- Une diminution des crédits sur ressources spéciales de 42 514 mille dinars.

Les engagements de la Banque s'établissent comme suit :

(En mDT)

Nature	Formule	31/12/2024 après radiation	31/12/2024 avant radiation	31/12/2023	31/12/2022	Variation après radiation	%	Variation avant radiation	%
Engagements classés C0 et C1	a	10 096 349	10 096 349	9 632 052	9 318 331	464 297	4,82	464 297	4,82
Engagements classés C2, C3, C4 et C5	b	1 074 315	1 328 770	1 188 595	1 261 178	(114 280)	(9,61)	140 175	11,79
Total des engagements	c=a+b	11 170 664	11 425 119	10 820 647	10 579 509	350 017	3,23	604 472	5,59
Agios réservés affectés aux engagements classés	x	253 307	375 971	312 024	324 391	(58 717)	(18,82)	63 947	20,49
Provisions affectées aux engagements	y	534 608	666 399	575 199	604 525	(40 591)	(7,06)	91 200	15,86
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements classés	z=x+y	787 915	1 042 370	887 223	928 916	(99 308)	(11,19)	155 147	17,49
Taux de couvertures des engagements classés	z/b	73,34	78,45	74,64	73,65	(1,30)	(1,75)	3,80	5,09
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 hors agios réservés	d=b-x	821 008	952 799	876 571	936 787	(55 563)	(6,34)	76 228	8,70
Total des provisions et agios réservés sur créances non classées	e	185 127	185 127	196 071	158 336	(10 944)	(5,58)	(10 944)	(5,58)
Total général des provisions et agios réservés	w=e+z	973 042	1 227 497	1 083 294	1 087 252	(110 252)	(10,18)	144 203	13,31
Taux de couverture des engagements hors agios réservés	y/d	65,12	69,94	65,62	64,53	(0,50)	(0,77)	4,32	6,59
Taux des engagements classés	b/c	9,62	11,63	10,98	11,92	(1,37)	(12,45)	0,65	5,88
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	w/c	8,71	10,74	10,01	10,28	(1,30)	(12,99)	0,73	7,32

Le taux des créances classées est établi à 9,62% contre 10,98% à fin décembre 2023.

Quant au taux de couverture des créances classées, il s'est établi à 73,34% contre 74,64% à fin décembre 2023.

Le taux de couverture des créances classées hors agios réservés s'établit à 65,12% contre 65,62% à fin décembre 2023.

2- Portefeuilles titres

2-1 - Portefeuille titres commercial

Au 31 décembre 2024, le portefeuille titre commercial s'est établi à 109 564 mille dinars enregistrant une hausse de 84 371 mille dinars par rapport à fin 2023 comme le montre le tableau ci-après :

(En mDT)

Nature	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	(%)
Titres placement à revenu fixe	82 312	-	50 563,00	82 312	100,00
Titres placement à revenu variable	27 252	25 193	21 723	2 059	8,17
TOTAL	109 564	25 193	72 286	84 371	334,90

Au 31/12/2024, les titres de placement à revenu fixe sont composés de 81 890 Bons de Trésors Assimilables pour un prix de revient de 82 253 mille dinars et des créances rattachées qui s'élèvent à 59 mille dinars.

Quant aux titres de placements à revenu variable, ils ont enregistré une hausse de 2 059 mille dinars provenant essentiellement de l'achat de titres pour 20 282 mille dinars, de cessions de titres pour 18 762 mille dinars et une reprise nette de provision de 572 mille dinars.

2-2 - Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 2 722 669 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 322 098 mille dinars par rapport à fin décembre 2023.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

(En mDT)

En millions de dinars	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	2 443 383	2 138 328	2 036 758	305 055	14,27
BTA	975 315	1 000 654	1 124 015	(25 339)	(2,53)
Fonds gérés	789 439	696 587	697 371	92 852	13,33
Emprunts obligataires	678 629	440 022	211 596	238 607	54,23
Titres participatifs	-	1 065	3 776	(1 065)	(100,00)
Titres de participation	87 454	77 897	79 418	9 557	12,27
Parts dans les sociétés du groupe	177 704	166 726	160 073	10 978	6,58
Participations avec convention de rétrocession	14 128	17 620	19 764	(3 492)	(19,82)
Total	2 722 669	2 400 571	2 296 013	322 098	13,42

3- Immobilisations

(En mDT)

En millions de dinars	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	(%)
Immobilisation incorporelles	16 116	12 421	11 842	3 695	29,75
Immobilisation corporelles	561 073	535 292	486 184	25 781	4,82
Total Immobilisations en exploitation et hors exploitation	577 189	547 713	498 026	29 476	5,38
Total immobilisations en cours	5 657	6 534	3 892	(877)	(13,43)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(11 724)	(11 049)	(10 410)	(675)	6,11
Amortissements des immobilisations corporelles	(107 207)	(100 536)	(94 035)	(6 671)	6,64
Total amortissements	(118 931)	(111 584)	(104 445)	(7 347)	6,58
Total Immobilisations	463 915	442 663	397 473	21 252	4,80

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 442 663 mille dinars à fin décembre 2023 à 463 915 mille dinars à fin décembre 2024 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 8 534.

4- Analyse du cours AMEN BANK au 31/12/2024

Le cours de l'action AMEN BANK affiche au 31 décembre 2024 une hausse de 37,04%, clôturant ainsi à 36,900 dinars contre une hausse du secteur bancaire de 13,59%, une hausse 13,75% pour Tunindex et de 14,59% pour le Tunindex 20.

5- Ratios Réglementaires

Adéquation des fonds propres : Solidité et résilience confirmées et respect de toutes les normes de concentration et de division de risque.

A fin décembre 2024, les fonds propres nets ont atteint 1 767 648 mille dinars dont 1 333 561 mille dinars de fonds propres nets de base. Ces derniers ont progressé de 99 733 millions de dinars soit 8,08%.

5-1 Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 16,17% à fin décembre 2024 contre un ratio réglementaire de 10%.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors les fonds propres complémentaires), le ratio TIER I arrêté à fin décembre 2024, s'est établi à 12,20% contre un taux réglementaire minimum de 7%.

5-2 Ratios de concentration et de division du risque

À fin Décembre 2024, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

Aucun groupe n'a d'engagements supérieurs au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la BCT.

En outre, la situation des engagements à fin Décembre 2024 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'AMEN BANK.

De même les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec AMEN BANK au sens de la loi bancaire 2016-48 sont établis à 401 399 mille dinars soit 22,70% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 25%.

Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou dépasse 5% des fonds propres nets, s'élève à 857 240 mille dinars soit 48,49% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 300%.

Liquidité : Stabilisation du profil de risque de liquidité confirmée et meilleure adéquation des ressources et des emplois.

5-3 Ratio de liquidité à court terme LCR

A fin décembre 2024, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois janvier 2024 s'est établi à 160,229% en respect du niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT enregistrant une baisse par rapport à fin décembre 2023.



5-4 Ratio crédits/dépôts «LTD»

A fin décembre 2024, le ratio «LTD» s'est établi à 99,949% contre une limite réglementaire de 120% affichant une légère baisse par rapport à fin décembre 2023.



Résultat

A fin décembre 2024, AMEN BANK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 209 979 mille dinars contre 1 145 850 mille dinars pour la même période de 2023 ; soit une augmentation de 64 129 mille dinars ou 5,60%.

D'autre part, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 37 618 mille dinars ou 6,21%.

Ainsi le produit net bancaire a enregistré une progression de 26 511 mille dinars ou 4,91%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat à fin décembre 2024 se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Chiffre d'affaires	1 209 979	1 145 850	984 804	64 129	5,60
Charges d'exploitation bancaire	(643 492)	(605 874)	(489 944)	(37 618)	6,21
Produit Net Bancaire	566 487	539 976	494 860	26 511	4,91
Résultat Net	229 957	194 871	154 879	35 086	18,00

Evolution Chiffres clés Décembre 2024/2023



I. LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

A fin décembre 2024, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 64 129 mille dinars ou 5,60% détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et Revenus Assimilés	818 463	774 315	652 221	44 148	5,70
Commissions Reçues	151 778	147 020	136 562	4 758	3,24
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	239 738	224 515	196 021	15 223	6,78
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 209 979	1 145 850	984 804	64 129	5,60

1. Les intérêts et Revenus Assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus ont atteint 818 463 mille dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 58 856 mille dinars contre 64 972 mille dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	43 408	36 327	16 682	7 081	19,49
Opérations avec la Clientèle	758 506	719 226	599 477	39 280	5,46
Autres revenus et intérêts	16 549	18 762	36 062	(2 213)	(11,80)
Total Intérêts et Revenus Assimilés	818 463	774 315	652 221	44 148	5,70

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré une hausse de 7 081 mille dinars découlant notamment de :

- La hausse des intérêts perçus sur les opérations avec la BCT de 5 941 mille dinars ;
- La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les établissements financiers de 3 304 mille dinars ;
- La baisse des intérêts et revenus assimilés sur les placements en dinars et en devises sur les établissements bancaires pour 2 164 mille dinars.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 758 506 mille dinars à fin décembre 2024 contre 719 226 mille dinars pour la même période de 2023 soit une hausse de 39 280 mille dinars ou 5,46%. Cette hausse est expliquée principalement par les effets conjugués suivants :

- La hausse du TMM moyen de la période de 4 PB passant d'une moyenne de 7,94% à 7,98% ;
- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 7% et la hausse du taux d'intérêt moyen du Dollar de 1% ;
- L'augmentation des encours moyens de 1,6%.

La baisse des autres revenus et intérêts de 2 213 mille dinars provient de :

- La baisse du différentiel d'intérêts sur les opérations de change à terme pour 2 613 mille dinars ;
- Compensé par la hausse des commissions à caractère d'intérêts pour 400 mille dinars.

2. Les Commissions perçues

Les commissions perçues courant l'exercice 2024 ont atteint 151 778 mille dinars contre 147 020 mille dinars au cours de la même période de 2023 enregistrant ainsi une hausse de 4 758 mille dinars ou 3,24%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes	88 075	85 740	82 182	2 335	2,72
Commissions sur Opération monétiques	23 061	21 199	17 678	1 862	8,78
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	10 901	10 358	9 206	543	5,24
Commissions sur Banque digitale	9 246	9 742	9 677	(496)	(5,09)
Commissions sur les opérations avec l'étranger	6 575	6 917	6 498	(342)	(4,94)
Commissions sur Bancassurance	4 166	4 575	4 636	(409)	(8,94)
Commissions sur placement et titres	7 506	5 776	4 500	1 730	29,95
Commission sur Banque d'affaires	140	714	232	(574)	(80,39)
Commissions sur produits de leasing	214	175	110	39	22,29
Commissions sur opérations diverses	1 894	1 824	1 843	70	3,84
Total des commissions bancaires	151 778	147 020	136 562	4 758	3,24

La hausse des commissions est expliquée principalement par l'augmentation des commissions perçues sur les moyens de paiement et les frais de tenue de compte pour 2 335 mille dinars, sur les placements et titres pour 1 730 mille dinars et les commissions sur opérations monétiques pour 1 862 mille dinars contre une baisse des commissions bancassurance et Banque d'affaires pour respectivement 409 et 574 mille dinars.

La structure des commissions perçues au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :



3. Les revenus du portefeuille titres et opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres ont atteint 239 738 mille dinars à fin décembre 2024 enregistrant une hausse de 6,78%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2023	Variation	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	36 356	39 464	48 024	(3 108)	(7,88)
Revenus du portefeuille titre d'investissement	203 382	185 051	147 997	18 331	9,91
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	239 738	224 515	196 021	15 223	6,78

3-1 Gains sur portefeuille titres commercial et des opérations financières

Les revenus du portefeuille titre commercial et opérations financières ont atteint 36 356 mille dinars à fin décembre 2024 contre 39 464 mille dinars pour la même période de 2023, soit une baisse de 3 108 mille dinars ou 7,88% expliquée par :

- La hausse des revenus des titres de transactions et de placement à revenus variable pour 1 137 mille dinars ;
- La baisse des revenus du portefeuille titres de placement à revenus fixes pour 1 531 mille dinars ;
- La baisse des gains nets sur change BBE et autres opérations de change en compte pour 2 484 mille dinars ;
- La baisse des gains sur les opérations de change pour 230 mille dinars ;

L'évolution des gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières, est explicitée en détail dans le tableau suivant :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Revenus du portefeuille titres de transactions et de placement à revenus fixes	1 364	2 895	3 409	(1 531)	(52,88)
Revenus du portefeuille titres de placement à revenu variable	2 616	1 480	1 751	1 136	76,76
Gain net sur change au comptant	27 811	30 074	39 587	(2 263)	(7,52)
Gain net sur change BBE et autres gains de change	4 565	5 015	3 277	(450)	(8,97)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	36 356	39 464	48 024	(3 108)	(7,88)

3-2 Gains sur portefeuille-titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 203 382 mille dinars à fin décembre 2024 enregistrant un accroissement de 18 331 mille dinars par rapport à la même période de 2023.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et revenu assimilés sur titres d'investissement	184 080	170 207	135 920	13,873	8,15
Sur BTA	81 482	85 384	90 951	(3 902)	(4,57)
Sur les Fond Gérés	49 318	56 598	31 970	(7 280)	(12,86)
Sur les Emprunts Obligataires et les Titres Participatifs	53 280	28 225	12 999	25 055	88,77
Dividendes et revenu assimilés sur titres d'investissement	19 302	14 843	12,077	4 459	30,04
Sur les titres de participations	2 176	1,034	1 295	1 142	110,41
Sur les parts dans les entreprises liées et associées	16 816	13 597	10 598	3 219	23,67
Sur les participations avec convention de rétrocession	310	212	184	98	46,23
Total revenu du portefeuille titres d'investissement	203 382	185 051	147 997	18 331	9,91

La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement est expliquée par les effets suivants :

- La hausse des revenus sur les emprunts obligataires et les titres participatifs pour 25 055 mille dinars ;
- Une hausse des dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement pour 4 459 mille dinars provenant essentiellement de l'augmentation des dividendes sur le recouvrement pour 1 758 mille dinars, Tunisie Leasing pour 1 012 mille dinars, Hayett pour 500 mille dinars et Maghreb Leasing Algérie pour 468 mille dinars.
- La baisse des revenus des Fonds Gérés qui comportent les plus-values, les dividendes et les intérêts sur les fonds placés en attente d'emploi de 7 280 mille dinars ;
- La baisse des revenus sur BTA de 3 902 mille dinars ;

II. LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 37 618 mille dinars ou 6,21%, passant de 605 874 mille dinars à 643 492 mille dinars à fin décembre 2024.

Les composantes des charges d'exploitation bancaires se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	120 249	122 644	101 087	(2 395)	(1,95)
Opérations avec la clientèle	429 547	394 189	300 059	35 358	8,97
Emprunts et ressources spéciales	56 852	50 842	42 808	6 010	11,82
- Intérêts encourus sur emprunts	36 670	30 647	25 098	6 023	19,65
- Intérêts encourus sur ressources Spéciales	20 182	20 195	17 710	(13)	(0,06)
Autres intérêts et charges	13 677	18 832	29 825	(5 155)	(27,37)
- Différentiel d'intérêts sur Opérations de change à terme et du SWAP	2 126	4 904	11 182	(2 778)	(56,65)
Opérations de change à terme	418	1 660	1 739	(1 242)	(74,82)
SWAP	1 708	3 244	9 443	(1 536)	(47,35)
- Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 551	13 928	18 643	(2 377)	(17,07)
Total Intérêts encourus et charges assimilées	620 325	586 507	473 779	33 818	5,77
Commissions encourues	23 167	19 367	16 165	3 800	19,62
Total Charges d'exploitations bancaires	643 492	605 874	489 944	37 618	6,21

La hausse des intérêts encourus et des charges assimilées pour 33 818 mille dinars ou 5,77% est justifiable principalement par les effets conjugués de :

- La hausse du TMM moyen de la période de 4 Pb passant d'une moyenne de 7,94% à 7,98% ;

- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 7% et la hausse du taux d'intérêt moyen du Dollar de 1% ;
- L'évolution de l'encours moyen des ressources toutes devises confondues de 4,4%.

Le coût moyen des ressources analytique calculé sur la base de la moyenne quotidienne a atteint 6,46% contre 6,35% pour la même période de 2023.

Le rendement moyen analytique des crédits et qui tient compte des encours moyens, a atteint 10,58% contre 10,22% pour la même période de 2023.

Ainsi la marge nette d'intérêts analytique est passée de 3,87% à fin décembre de 2023 à 4,12% pour la même période de 2024.

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
TMM moyen	7,98%	7,94%	6,70%
TRE moyen	7,00%	7,00%	5,63%
Coût moyen des ressources	6,46%	6,35%	5,41%
Rendement moyen des crédits	10,58%	10,22%	8,89%
MNI	4,12%	3,87%	3,48%

Les commissions encourues ont enregistré une hausse pour 3 800 mille dinars, expliquée essentiellement par la hausse des traitements factures monétiques, des commissions de recouvrement et Fonds Gérés ainsi que les frais d'interchange et de facturation Visa et Mastercard.

III. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire a atteint 566 487 mille dinars contre 539 976 mille dinars pour la même période de 2023 soit une augmentation de 26 511 mille dinars.

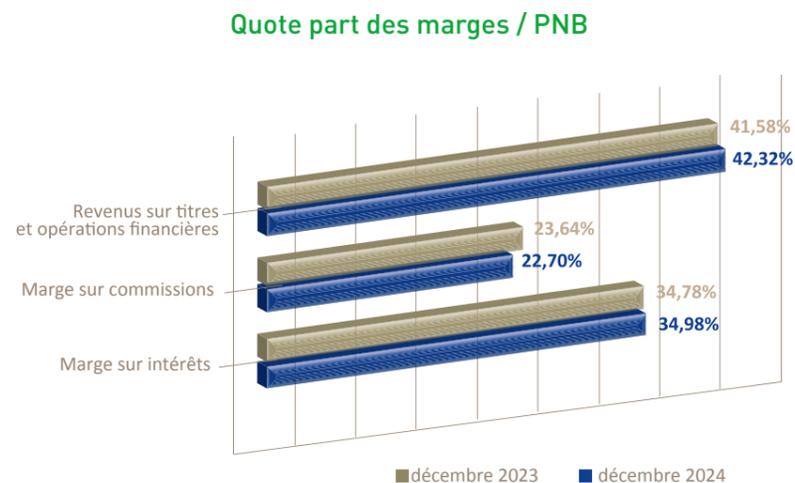
(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Marge sur intérêts	198 138	187 809	178 442	10 329	5,50
Marge sur commissions	128 611	127 653	120 397	958	0,75
Revenus sur portefeuille titres	239 738	224 514	196 021	15 224	6,78
P N B	566 487	539 976	494 860	26 511	4,91
Chiffres d'affaires	1 209 979	1 145 850	984 804	64 129	5,60
PNB / Chiffres d'affaires (%)	46,82	47,12	50,25	(0,31)	(0,65)

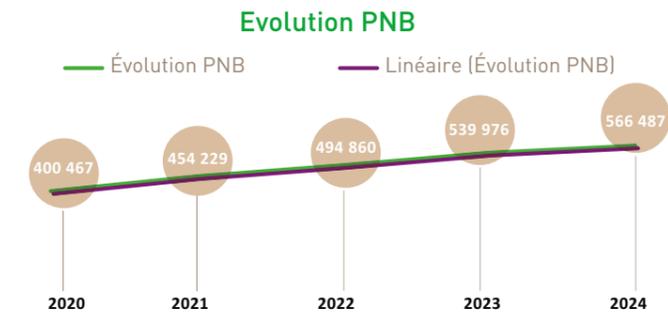
Cette hausse de 4,91% recouvre :

- Une hausse de 5,50% de la marge sur intérêts pour atteindre 198 138 mille dinars ;
- Un accroissement de 0,75% de la marge sur commissions pour atteindre 128 611 mille dinars ;
- Et, une hausse de 6,78% des revenus sur titres et opérations financières pour atteindre 239 738 mille dinars.

Rapportées au Produit Net Bancaire, ces marges se présentent comme suit :



L'évolution du PNB au cours des cinq dernières années se présente comme suit :



IV. LES CHARGES OPERATOIRES

Les charges opératoires ont totalisé 226 589 mille dinars à fin décembre 2024 contre 214 684 mille dinars une année auparavant, soit une hausse de 5,55% ou 11 905 mille dinars.

Les charges se ventilent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Frais de personnel	160 637	153 571	140 456	7 066	4,60
Charges générales d'exploitation	56 714	52 284	47 686	4 430	8,47
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 238	8 829	9 459	409	4,63
Total charges opératoires	226 589	214 684	197 601	11 905	5,55
PNB	566 487	539 976	494 860	26 511	4,91
Coefficient d'exploitation (%)	40,00	39,76	39,93	0,24	0,61

Les frais de personnel ont enregistré une évolution de 4,60% par rapport au 31 décembre 2023 impactés essentiellement par :

- Les augmentations salariales sectorielles décidées en novembre 2022 suite aux négociations sociales qui se sont tenues.

Rappelons que l'application de cette augmentation est entrée en vigueur, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 au titre de l'exercice 2022, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 au titre de l'exercice 2023, et du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 au titre de l'exercice 2024.

- La révision des différentes indemnités prenant effet à partir de la paie du mois de Septembre 2023.
- L'opération de capitalisation des charges salariales relative au développement du Logiciel «FIRST PAY» totalisant 3 417 millions de dinars.

Le coefficient d'exploitation a atteint 40% à fin de 2024 contre 39,76% pour la même période de 2023 soit une hausse de 24Pb.

V. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de la dotation aux amortissements, de l'impôt et la contribution sociale et conjoncturelle, a atteint 348 665 mille dinars à fin décembre 2024 en hausse de 15 103 mille dinars ou 4,53%.

De ce résultat brut, ont été affectées une dotation aux provisions et résultat des corrections de valeur pour 80 074 mille dinars et une dotation aux amortissements, aux résorptions pour 9 238 mille dinars. L'impôt sur les sociétés a été fixé à 24 512 mille dinars.

La contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle se sont établies à 4 884 mille dinars.

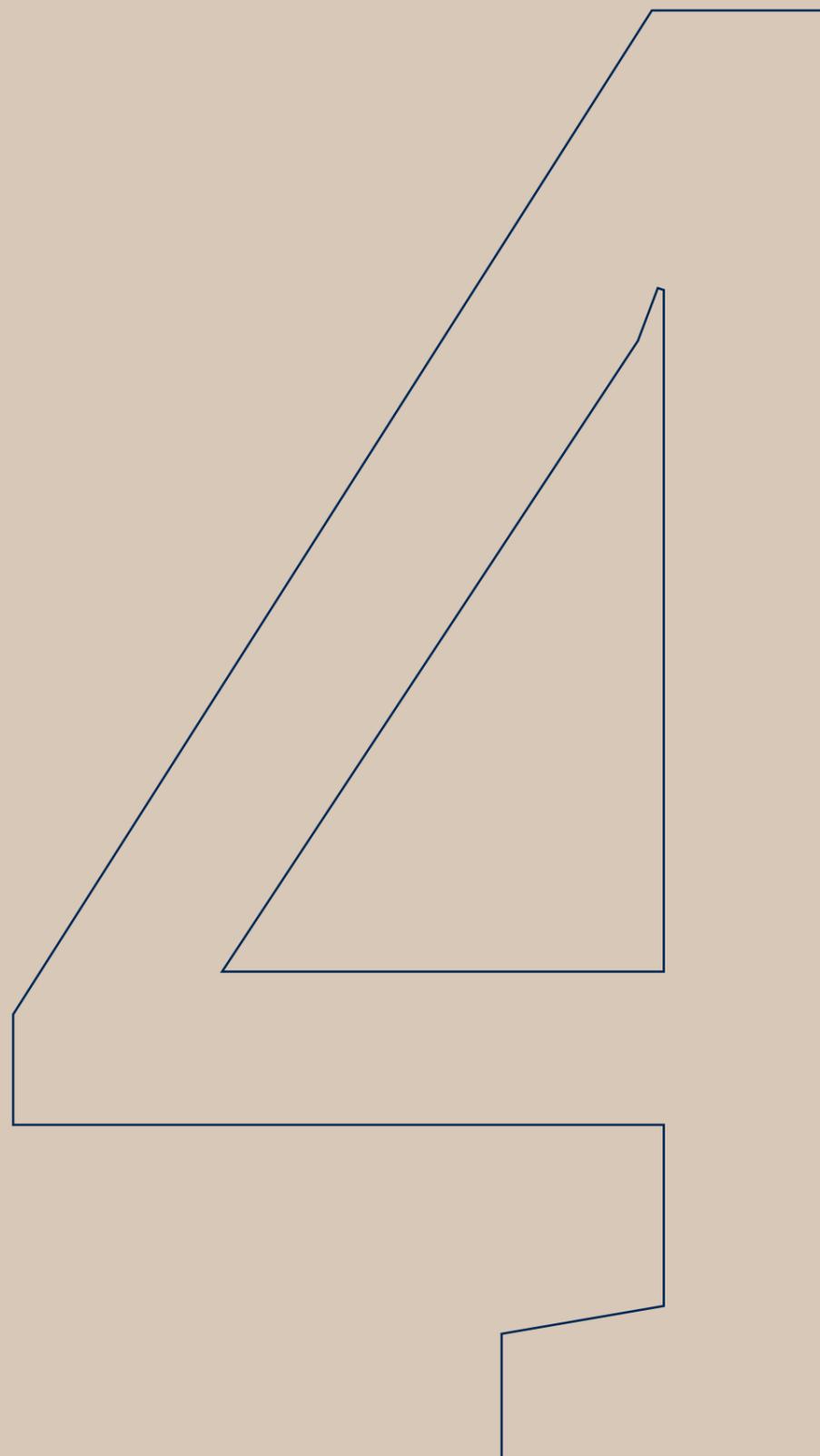
VI. LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

A fin décembre 2024, le résultat net a atteint 229 957 mille dinars contre 194 871 mille dinars pour la même période en 2023 soit une hausse de 18,00%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Résultat d'exploitation	261 780	230 423	179 456	31 357	13,61
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(4 869)	(2 013)	(1 099)	(2 856)	141,88
Impôt sur les bénéfices	(24 512)	(27 955)	(21 624)	3 443	(12,32)
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(2 442)	(5 584)	(1 854)	3 142	(56,27)
Résultat net de l'exercice	229 957	194 871	154 879	35 086	18,00
Rendement moyen des actifs (%)	2,0	1,8	1,5	0,2	11,11
Rendement moyen des fonds propres (%)	17,1	15,6	13,5	1,5	9,62

MÉTIERS D'AMEN BANK



4/ MÉTIERS D'AMEN BANK

4-1 Activités bancaires

Activité commerciale

Dans le cadre de la consolidation de sa politique commerciale et dans le but de développer son fonds de commerce clientèle et renforcer son stock produits et services, AMEN BANK s'est attachée à la spécialisation de son réseau de distribution, à étoffer sa gamme de produits, à renforcer la qualité de ses services et à développer ses relations de confiance et de proximité avec sa clientèle Retail et Corporate.

En 2024, AMEN BANK, a lancé une action de relance globale, qui a touché l'ensemble du réseau avec un suivi régulier de l'effort commercial par ligne de métier de chaque point de vente, en termes d'acquisition d'une nouvelle clientèle et la commercialisation des produits, et ce grâce à un dispositif d'animation commerciale dynamique et proactif et plus particulièrement, réorganisé.

La structure de l'Animation Commerciale est également renforcée par le recrutement de plusieurs cadres seniors et juniors, et ce afin de mieux accompagner la force de vente via le coaching et le développement des Soft-Skills des commerciaux, par l'inculcation des nouvelles techniques de prospection et de prise en charge des clients, ainsi que l'atteinte des objectifs commerciaux, et ce aussi bien pour le Pôle Retail que le Pôle Corporate.

Le dispositif de l'Animation Commerciale Retail est désormais organisé en deux structures distinctes et complémentaires, à savoir l'animation par marché de clientèle (Particuliers, TRE, Professionnels, TPME) afin d'exploiter le plein potentiel de chaque catégorie de clientèle. La deuxième structure, aura la responsabilité de développer, gérer et optimiser le partenariat et le monitoring des actions de prospections, ainsi cette équipe assistera le réseau dans les démarches d'approches de nouvelles conventions, participations aux événements, lancement de Business Events etc...

Le programme de transformation NEXT, a permis à la Banque de réaliser un rééquilibrage de la force de vente entre le Corporate et le Retail, qui place naturellement les attentes des clients au centre des préoccupations, et ce à travers des dispositifs de prise en charge et des offres personnalisées et des canaux de distribution adaptés aux multiples segments de la clientèle.

Par ailleurs, l'activité des Zones a connu une transformation d'envergure, marquée par la

mutualisation du back office, l'allègement des tâches chronophages, la priorisation des fonctions commerciales, ainsi que le pilotage des activités des agences, qui sont désormais organisées de la même manière que les points de vente de telle sorte que chaque Directeur de Zone est secondé par des responsables de lignes de métiers.

AMEN BANK a appuyé son effort commercial, à travers le monitoring via Power BI inhérents au renforcement du pilotage commercial de l'activité Retail et Corporate, l'ensemble est mesuré par des KPI (Key Performance Indicators) pour le suivi de l'évolution des principales rubriques, afin que le Power BI devienne l'outil par excellence de suivi des ventes et de la performance commerciale. De plus, le pilotage par les KPI via Power BI a également été étendu à plusieurs structures de la Banque et à différents niveaux de management.

AMEN BANK a aussi entamé le projet «Optimisation de l'expérience Client et de l'excellence opérationnelle» en priorisant 4 parcours clients, aussi bien Retail que Corporate.

Nouveaux produits et services

Offre promotionnelle sur les Crédits Habitat et le crédit AMEN RENOV

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, AMEN BANK a proposé à sa clientèle une offre exceptionnelle sur ses Crédits Habitat et AMEN RENOV, avec des taux avantageux, un délai de franchise allant jusqu'à 6 mois et l'exonération des frais d'engagement.



Relance des Packs AMEN First Bank «First Free»

AMEN First Bank, la première Banque 100% digitale, propose deux offres idéales pour les étudiants : les Packs AMEN First Bank «First Free» dépôt et épargne, entièrement gratuits pour les moins de 30 ans. Ces packs incluent des frais de tenue de compte offerts, une carte bancaire gratuite ainsi qu'une gestion digitale du compte sans frais.



Carte Tashil Plus d'AMEN BANK : la 1^{ère} carte à débit fractionné en Tunisie

Veillant à accompagner ses clients en leur offrant des solutions de paiement innovantes et sur mesure, AMEN BANK a lancé sa nouvelle «Carte Tashil Plus». Cette carte est conçue pour permettre aux clients d'AMEN BANK de gérer au mieux leurs dépenses d'une manière souple et sécurisée selon le principe «Buy Now, Pay Later» et de les faire profiter d'un paiement échelonné de leurs achats et d'une gestion budgétaire sereine et adaptée à leurs besoins..



Carte Visa Inifinite - Visa Airport Companion

Grâce à la carte Visa Inifinite Nationale et Internationale d'AMEN BANK et à l'appli Visa Airport Companion, les clients peuvent profiter d'un accès exclusif à plus de 1 200 salons d'aéroport dans le monde. Il suffit de télécharger l'application Visa Airport Companion et de s'inscrire pour vivre une expérience de voyage enrichie.



Carte «Visa Platinum Business»

La carte Visa Platinum Business est un nouveau produit conçu pour répondre aux besoins des professionnels comme des particuliers souhaitant bénéficier de services premium. Elle offre des avantages exclusifs, tels qu'un plafond de paiement élevé, une couverture d'assurance et d'assistance renforcée, ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Grâce au service SmartDelay inclus, les titulaires peuvent accéder gratuitement aux salons d'aéroport en cas de retard de vol, garantissant ainsi des conditions de voyage optimales. Alliant confort, sécurité et facilité de gestion, cette carte constitue une solution haut de gamme, aussi bien pour un usage quotidien que lors des déplacements.

La Carte Visa Platinum Business est commercialisée selon le besoin de nos clients, une version Nationale avec Plafond ou bien à Concurrence du Solde ainsi qu'une version Internationale selon la réglementation en vigueur.



Mise en place du service de transfert d'argent RIA

Dans le cadre de la stratégie d'AMEN BANK d'enrichissement et de diversification des produits et services proposés à sa clientèle retail, la Banque a intégré le réseau d'agents de RIA Money Transfert qui offre des transferts d'argent mondiaux rapides et sécurisés.



Monétique

L'année 2024 a été marquée par une dynamique positive de l'activité monétique, affichant une progression par rapport à 2023. Cette évolution s'est traduite par une augmentation de 2,6% des commissions perçues sur l'ensemble des opérations, confirmant ainsi la tendance haussière du secteur.

Le nombre total de cartes en circulation a atteint 235 000 unités, parmi lesquelles 62 000 cartes White EMV. Cette généralisation du paiement sans contact témoigne de l'adoption croissante des nouvelles habitudes de paiement et de l'évolution des besoins des utilisateurs.

L'activité de retrait a poursuivi sa progression, enregistrant une hausse de 6,4% en valeur. Par ailleurs, les retraits effectués par des cartes étrangères ont connu une augmentation significative, totalisant 300 000 transactions pour un montant de 114 millions de dinars, soit une croissance de 10,2%.

Le paiement électronique s'est révélé encore plus dynamique, affichant une progression de 23% en nombre de transactions et de 19% en volume global. L'engouement des porteurs étrangers pour les paiements électroniques a également contribué à cette expansion, avec plus de 715 000 transactions réalisées, représentant un montant total de 246 millions de dinars, en hausse de 24% par rapport à l'année précédente.

L'essor des paiements en ligne s'est également confirmé en 2024, avec un chiffre d'affaires dépassant 70 millions de dinars, enregistrant une croissance de 25% par rapport à l'année précédente. Cette performance reflète l'intérêt croissant des clients au lieu de consommateurs pour le commerce en ligne et l'adoption des solutions de paiement dématérialisé.

Cette progression globale est le fruit de plusieurs facteurs clés. La reprise du secteur touristique a fortement contribué à l'augmentation des transactions, en particulier celles effectuées par les porteurs étrangers. Par ailleurs, la présence renforcée de la banque auprès des principales enseignes et centres commerciaux a favorisé l'expansion de notre réseau par l'adoption d'une stratégie de développement proactive, visant à équiper un maximum de commerçants avec nos terminaux de paiement électroniques (TPE), tout en

diversifiant les secteurs d'activité pour répondre aux évolutions du marché.

Grâce à ces initiatives, AMEN BANK a consolidé sa position sur le marché et renforcé son engagement à promouvoir la digitalisation des paiements. Cette dynamique encourageante pousse à poursuivre ses efforts pour offrir des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins de ses clients.

Réseau d'agences et des Centres d'Affaires

Tenant compte des évolutions conjoncturelles et économiques qui peuvent impacter les différents marchés bancaires par segment de clients et par zone géographique, AMEN BANK a réussi le redéploiement de son réseau d'agences et de Centres d'Affaires en se basant sur des critères scientifiques pour repérer le plein potentiel de chaque région. Ainsi, de nouvelles zones d'implantation ont pu être identifiées ; ce qui témoigne de la volonté d'AMEN BANK à élargir son effort de digitalisation, avec la mise en place de 12 Espaces Libre-Service à La Marsa, à la Place du 14 Janvier - Tunis, à Sousse Khezama, au centre commercial Mall of Sousse, aux Berges du Lac II les Pins, à Mandela, à Dr Burnet, ainsi qu'aux Centres d'Affaires : Mohamed V, Les Berges du Lac, Sousse, Sfax et Tunis Sud.

D'autres sites sont d'ores et déjà ciblés pour l'implantation de nouveaux Espaces Libre-Service.

En effet, la spécialisation du réseau, qui s'intègre dans le maillage du réseau, a fait naître de nouvelles opportunités en harmonie avec la vision de digitalisation d'AMEN BANK, telles que l'implémentation de nouveaux Espaces Libre-Service (ELS), de futures agences spécialisées et la refonte de la catégorisation des agences.

Par ailleurs, une nouvelle catégorisation conforme à la stratégie de la Banque a été mise en place, qui consiste à classer les agences en quatre catégories en fonction de leur taille, basée sur le portefeuille de clientèle et sur l'encours des ressources et des emplois.

De même, des actions d'optimisation du réseau d'agences ont été entamées de manière progressive. Ces actions peuvent prendre la forme de fusion d'agences ou de changement de canal de distribution, basculant ainsi, de l'agence classique à l'agence spécialisée, voire à l'espace libre-service bancaire. L'arbitrage entre ces différentes options se fait sur la base du potentiel de la zone de chalandise, de la stratégie d'allocation des ressources et des habitudes de consommation de la clientèle ciblée.

Fort de son engagement dans la digitalisation et conformément à sa nouvelle stratégie de

spécialisation des agences et d'optimisations des processus, AMEN BANK a redéployé 3 agences portant ainsi le nombre de ses agences à 148, y compris AMEN First Bank. Ces opérations de rationalisation ont été réalisées dans le strict respect de la réglementation en vigueur, afin de garantir à sa clientèle une meilleure qualité de service, mais également plus de fluidité dans le traitement de ses opérations.

Dans le cadre du programme de transformation NEXT, AMEN BANK continue d'étendre le déploiement de sa stratégie de spécialisation du réseau, dédié aux clients Corporate (Institutionnels, Groupes de sociétés, Grandes Entreprises et PME) ; son organisation repose sur la mise en place de nouveaux espaces, à savoir les espaces conseil, expertise et transactionnel. Cette nouvelle conception a permis de développer la connaissance client et les expertises, à travers la mise en portefeuille des clients par segment.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément à la feuille de route du programme NEXT, l'activité des Directions de Zones, a connu une transformation d'envergure, marquée par la priorité accordée principalement aux fonctions commerciales, et Pilotages, et sont organisées de la même manière que les points de vente, à savoir par ligne de métier.

Activité de l'international

Au terme de l'exercice 2024, le volume des transactions gérées par AMEN BANK a atteint un montant de 16152 millions de dinars en progression de 14% par rapport à 2023.

L'effort fourni par l'ensemble des acteurs au sein d'AMEN BANK a permis à l'activité de domiciliation, en tant que pierre angulaire de l'activité du commerce extérieur, d'évoluer de l'ordre de 14% en passant de 4 195 millions de dinars en 2023 à 4 765 millions de dinars en 2024.

Les transactions bancaires relatives aux importations en 2024 ont augmenté de 7.5% en volume en passant de 4 583 millions de dinars en 2023 à 4 927 millions de dinars.

Cette évolution se traduit par la hausse du volume des lettres de crédit de l'ordre de 19% et les opérations financières de 17%.

Du côté des exportations, on note une augmentation exceptionnelle de 22.8% en 2024 par rapport à l'année 2023. Cette amélioration se traduit par l'accroissement des lettres de crédit export de 30% et des transferts reçus en devises de 21% en passant de 3816 millions de dinars à 4 633 millions de dinars.

Les domaines d'activités qui ont contribué à cette croissance sont :

- L'agriculture : l'exportation de l'huile d'olive, et l'exportation des dattes ...
- L'industrie manufacturière : câblage et pièces électroniques ...
- Matière première ; phosphate et ses dérivés.

Quant aux engagements par signature relatifs aux cautions et aval, on note, malgré une augmentation du volume des cautions d'avance de 5 millions de dinars en 2024, une diminution en volume de l'ordre de 5% en 2024 par rapport à 2023.

Cette baisse s'explique par une régression du chiffre d'affaires des cautions définitives sur marché public qui passe en 2023 de 14 millions de dinars à 10 millions de dinars (-29%), de même pour les cautions provisoires (-11%) et des avals de (-8%)

L'évolution des différentes rubriques du commerce extérieur a engendré, en conséquence, une croissance des commissions de l'ordre de 2.5%.

Parallèlement, pour les opérations financières internationales nous constatons les faits suivants :

Pour une part, l'enregistrement d'une année touristique exceptionnelle au niveau du nombre de touristes et des recettes touristiques et d'autre part le maintien des revenus issus de la diaspora à un rythme soutenu et notamment via les plateformes des sociétés de transferts d'argent présentes en TUNISIE ; Ces deux facteurs en plus de l'effort commercial de notre réseau de points de vente et centres d'affaires nous ont permis de réaliser des performances appréciables. En fait les flux financiers enregistrés pour l'année 2024 par rapport à 2023 ont augmenté respectivement de +13,0% pour les transferts reçus et +18,3% pour les transferts émis. En fait, on a enregistré une stagnation des commissions des transferts reçus et une amélioration des commissions des transferts émis pour 4,26%. Il y a lieu de remarquer que les flux passés via la plateforme WESTERN UNION ont augmentés de 36,38% générant ainsi une augmentation des commissions pour 3,36%. Ceci a engendré une amélioration globale des commissions de l'ordre de 1,30%.

Banque de marché

Durant l'exercice 2024, la Banque Centrale de Tunisie a maintenu le taux directeur inchangé, soit 8,00%, à l'instar de l'année 2023, et ce malgré la poursuite de la baisse du taux d'inflation dont la moyenne 2024 s'est établie à 7,03%, contre 9,36% une année auparavant. Le PIB a connu une très faible croissance durant 2024, de l'ordre de 1,4%, encore loin des niveaux d'avant COVID, les guerres et les tensions à l'international, ont aggravé la situation.

Le change en compte

Le résultat du change en compte a connu une baisse de -7,5%, en dépit d'une croissance des flux

de change de +13,7% ; la faiblesse des marges est due à un marché constamment liquide, et une rude concurrence entre les Banques, sont les principaux facteurs de cette baisse.

Le change manuel

Le résultat de l'activité billets de Banques étrangers (BBE) a enregistré une baisse de -4,9%, résultant d'une concurrence farouche avec les bureaux de change, outre la faiblesse des marges.

Prêts syndiqués en devises

La Tunisie a contracté en juin 2024 un crédit syndiqué avec les différentes Banques de la place de 570 MD (soit 156 millions d'Euro et 16 millions de Dollars). AMEN BANK a participé à ce prêt pour un montant de 10 millions d'Euro, pour une durée d'un an.

Le portefeuille Bons du Trésor

Durant le dernier trimestre de l'année 2024, nous avons connu une nouvelle dynamique du marché des bons du trésor. AMEN BANK a opéré des acquisitions de nouvelles lignes pour un montant de 229,7 MD et la cession d'anciennes à hauteur de 116,7 MD. En conséquence le rendement du portefeuille a connu une hausse pour afficher un rendement de 8,94%. L'encours moyen a connu une baisse de 8,91% contre une baisse des revenus de seulement 6,15%.

Le portefeuille obligataire

Le rendement du portefeuille obligataire s'est établi à 9,21%, ce rendement provient essentiellement des emprunts nationaux qui totalisent au 31/12/2024 567,2 MD contre 345,8 MD une année auparavant. L'encours des emprunts obligataires privés représente 10,7% de l'encours global du portefeuille.

Emprunts obligataires AMEN BANK

AMEN BANK a fait le choix de ne pas émettre d'emprunt obligataire subordonné en 2024, une décision motivée par un niveau jugé adéquat de ses fonds propres nets.

Le portefeuille Bourse

Le rendement moyen du portefeuille bourse sur les 5 derniers exercices affiche un niveau de 11,9% contre un rendement moyen du marché de 7,07%, soit un spread positif de 4,83%.

Le pricing des dépôts en dinars et en devises

L'encours des dépôts d'épargne en devises a augmenté son trend haussier pour clôturer l'année avec un encours de 162 MD ce qui correspond à une hausse de 15,7%.

Pour ce qui est des dépôts à terme en dinars, le bon suivi ainsi que l'effort de négociation ont eu pour conséquence une maîtrise du coût, et ce pour la troisième année consécutive.

Trésoreries Devises et Dinars

Durant 2024, le refinancement moyen auprès de la BCT a baissé de 24%. L'optimisation du coût du refinancement a été basée sur un recours régulier à l'interbancaire, moins coûteux. En 2024, le refinancement net a connu en moyenne une baisse de 19% par rapport à 2023

Quant à la liquidité en devises, malgré le renversement de tendance connu durant le deuxième semestre, la gestion proactive des gaps a contribué à l'amélioration de la rentabilité de ces avoirs.

Activité de la Banque d'Affaires

La direction de la Banque d'Affaires s'est investie dans différents types de missions allant du conseil et de l'assistance aux opérations de levées de fonds et de cession. L'année 2024 s'est distinguée par plus d'une dizaine de conventions signées et le succès de trois principales opérations : une opération de cession et deux opérations de levée de fonds avec des résultats positifs. Pour l'année 2025, un renforcement de l'équipe est envisagé et un rapprochement avec les directions corporate est à pourvoir.

Activités dépositaires et titres

Métier dépositaire

Pour le volet dépositaire, AMEN BANK a consolidé sa position de leader sur le marché comme le premier dépositaire de la place, en termes de nombre d'OPCVM et d'actifs déposés. AMEN BANK assure la mission de dépositaire de 15 Fonds Communs de Placement à Risque et de 1 Fonds d'Amorçage et la distribution de 7 SICAV à travers son réseau d'agences. Le nombre d'OPCVM déposé chez AMEN BANK a été de 41, réparti entre 11 SICAV et 30 FCP, totalisant un actif net de 2 113 millions de dinars. La part de marché d'AMEN BANK est de 32% en termes de nombre et de 30% en termes d'actifs nets déposés.

Titre AMEN BANK

Indicateurs	2024	2023	Variation 2024-2023	
			Absolue	(%)
Cours de l'action AMEN BANK (en dinars)	36.9	33.5	3.40	10.1%
Fonds propres (après affectation) / par action	41.8	44.4	-2.60	-5.9%
Price Earning Ratio (PER)	5.6	5.2	0.40	7.7%
Bénéfice par action (en dinars)	6.585	6.439	0.15	2.3%
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	1 288.5	1 013.8	274.70	27.1%
Capitaux propres (en millions de dinars)	1574.0	1 442.3	131.70	9.1%
Capitalisation boursière / capitaux propres (en %)	0.8	0.7	0.10	14.3%
Div / Cours	8.9	9.6	-0.70	-7.3%
Div / Nominal	66.0	64.4	1.60	2.5%

Le tableau ci-après présente quelques données boursières sur l'évolution de l'Action AMEN BANK au cours de l'année 2024 :

Cours le plus Haut	46.50
Cours le plus Bas	31.49
Quantité Globale Echangée	2 062 182
Nombre de transactions effectuées	14 933
Capitaux Echangés (en milliers de dinars)	79 787

Contrat de Liquidité

La liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST. A sa plus récente date de clôture, soit le 31/12/2024, le contrat a été composé de 78 168 titres AMEN BANK et de 58 007,319 dinars de liquidité.

Les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 21/01/2025 un nouveau contrat, afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK et de 1 000 000 dinars de liquidité.

4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale

Système d'information

Au cours de l'année 2024, AMEN BANK a poursuivi la mise en œuvre des projets prévus dans son plan stratégique 2021-2025, axé en particulier sur une gestion proactive des risques, le renforcement de la sécurité de son système d'information et la modernisation de ses services. Ces initiatives ont consolidé sa réputation en tant que Banque innovante et à la pointe de la technologie.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, la Banque a renforcé ses capacités opérationnelles et amélioré ses services clients à travers plusieurs projets importants. Le déploiement de Western Union dans l'ensemble du réseau bancaire a simplifié les transferts d'argent internationaux, offrant ainsi un service plus rapide et sécurisé. Parallèlement, l'introduction d'un système de virements en temps réel a révolutionné les transactions, permettant des paiements instantanés pour les particuliers et les entreprises. Ces initiatives font partie d'une stratégie de modernisation visant à optimiser les opérations et à répondre aux attentes croissantes des clients.

En complément de ces avancées, la Banque a lancé son propre Établissement de Paiement (EDP),

créant un système d'information autonome pour First PAY. Ce système, spécifiquement conçu pour les établissements de paiement, offre une gestion centralisée et fluide des opérations, couvrant divers services tels que les paiements électroniques et les virements instantanés. First PAY se distingue par son indépendance et sa flexibilité, lui permettant de s'adapter aux évolutions du marché. Cette initiative renforce la position de la Banque dans le secteur des paiements en offrant des solutions modernes et alignées avec les attentes des clients.

Sur le plan international, la Banque a modernisé ses opérations en déployant une nouvelle version de SWIFT et en mettant à jour son module de financement en devises, renforçant ainsi la sécurité et la gestion des flux. Le projet TRADIS a été achevé, automatisant les échanges avec la Banque Centrale de Tunisie, ce qui a simplifié les transactions commerciales et renforcé la conformité et l'efficacité. Ces avancées témoignent de l'engagement de la Banque à répondre aux exigences réglementaires et à améliorer ses infrastructures internationales.

Concernant la modernisation de ses opérations monétiques, la Banque a poursuivi sa transformation avec des initiatives majeures telles que la migration vers les cartes à 8 chiffres et le remplacement du réseau de distributeurs automatiques de billets. La carte Tashil Plus a été lancée, offrant une solution de paiement flexible «Buy Now, Pay Later». De plus, des processus simplifiés ont été instaurés pour les commerçants équipés de TPE et l'annulation des cartes. Ces actions ont renforcé l'engagement de la Banque à innover et à répondre aux besoins de ses clients dans le domaine des paiements électroniques.

Dans le domaine de la gestion des risques et moyens de paiement, AMEN BANK a mis en place plusieurs mesures pour assurer sa conformité avec la Loi 2024-041 sur les chèques. La mise à jour du système «Émeraude» a permis de garantir un traitement plus rigoureux des rejets. Un workflow amélioré pour les demandes de chèquiers a également été introduit, renforçant la sécurité et l'efficacité du processus. Ces actions témoignent de l'engagement de la Banque à respecter les nouvelles exigences légales tout en optimisant la gestion des chèques.

En même temps, AMEN BANK a renforcé son dispositif de conformité et de gestion des risques avec la mise à jour du projet GOAML, dédié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette mise à jour a permis une gestion plus efficace des alertes et une surveillance optimisée des transactions à risque, garantissant ainsi une meilleure conformité avec les réglementations internes et externes.

En parallèle, la Banque a finalisé la déclaration de l'employeur pour 2023 et effectué les ajustements

nécessaires suite à la Loi de finances 2024. Un module pour la gestion des chèques de Banque a également été déployé, améliorant ainsi l'efficacité de ce service clé. Ces initiatives témoignent de l'engagement constant d'AMEN BANK à moderniser ses processus tout en respectant les évolutions réglementaires.

Dans le cadre de la gestion proactive des risques financiers, AMEN BANK a actualisé sa procédure de notation interne, intégrant des méthodologies plus rigoureuses et alignées sur les meilleures pratiques du secteur. Un exercice de backtesting a permis de valider l'efficacité des modèles de notation, contribuant à définir les notes annuelles pour 2023 et fournissant ainsi une base solide pour la gestion des risques. La Banque a également mis en œuvre les nouvelles dispositions relatives à la provision collective, conformément aux directives de la Banque Centrale de Tunisie.

Afin d'optimiser ses processus d'étude de crédit, AMEN BANK a automatisé certains critères et affiné les outils de scoring pour mieux évaluer les demandes de crédit. Ces initiatives illustrent l'engagement de la Banque à moderniser ses outils et à améliorer l'efficacité de ses opérations tout en garantissant une gestion des risques optimale.

Sur le plan digital, la Banque Digitale a lancé une nouvelle version de l'application AmenPay, offrant une expérience utilisateur améliorée avec des fonctionnalités spécifiques pour l'inscription scolaire 2024/2025. La Banque a lancé un autre projet marquant à savoir une plateforme électronique dédiée aux sociétés communautaires, centralisant leurs demandes de financement et permettant une gestion réactive des besoins. La plateforme @mennet a introduit de nouveaux services comme le crédit par carte Tashil Plus, offrant des options de personnalisation et de suivi des crédits. Un module pour le téléchargement bancaire étranger a été lancé, permettant aux clients d'accéder facilement à des documents en ligne.

En outre, la Banque a également déployé une validation KYC basée sur l'Intelligence Artificielle via l'application FirstPay pour simplifier l'ouverture de compte 100% en ligne. Parallèlement, la plateforme DATA Red X a été lancée pour la salle des marchés, intégrant des outils d'analyse avancés.

De même, la Banque a assuré la continuité de son activité en réalisant plusieurs interventions sur le parc informatique, les logiciels de gestion et d'administration, les équipements réseau, ainsi que l'ensemble des distributeurs automatiques de billets (DAB). Ces interventions ont englobé la réparation, le remplacement et le transfert des actifs lorsque cela s'avérait nécessaire.

Concernant la cybersécurité, la Banque a renforcé ses mesures de sécurité face aux cybermenaces en conduisant un audit réglementaire et en intégrant la plateforme Splunk pour le monitoring avancé. Le module EDGE FIREWALL a été modernisé avec des pare-feu de nouvelle génération et un WAF optimisé, garantissant la sécurité des services en ligne. Des outils pour identifier les attaques Zero-Day ont été déployés, et des audits de sécurité réguliers ont consolidé la protection des données.

Parallèlement, la modernisation du site de secours à Enfidha a assuré la réplique en temps réel des données et la continuité des opérations en cas de sinistre. Grâce à ces initiatives, AMEN BANK affirme sa position d'acteur innovant et résilient, capable d'accompagner ses clients dans un environnement bancaire en constante évolution.

Enfin, la qualité a été érigée en standard intangible. Chaque mise à jour logicielle ou nouveau produit a subi une recette technique exigeante, assurant fiabilité et conformité. Malgré un environnement réglementaire et technologique mouvant, la Banque a maintenu un taux très élevé de produits qualifiés, témoignant de son engagement envers l'excellence.

Ainsi, l'année 2024 a été une période marquante pour AMEN BANK, marquée par des transformations stratégiques et des avancées technologiques. La Banque a su allier innovation, conformité et performance pour répondre aux attentes de ses clients et anticiper les défis du secteur. En optimisant ses processus internes, en modernisant son réseau et en proposant des solutions digitales avancées, AMEN BANK a démontré sa capacité à être un acteur bancaire agile et résilient, prêt à soutenir une croissance durable. Avec un plan quinquennal en place, la Banque continue de renforcer sa mission d'offrir des services fiables et sécurisés.

Gestion des risques

La gestion du risque est une partie intégrante de la culture d'AMEN BANK. Elle est basée sur des politiques efficaces déclinées en des limites et des objectifs en termes d'appétences suivis par les différentes instances de contrôle de la Banque.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques d'AMEN BANK est assurée à travers le Conseil de Surveillance, le Comité des Risques, le Directoire, le Pôle Gestion des Risques et les comités qui appuient le Directoire.

Afin d'assurer sa mission, le pôle de Gestion des Risques regroupe les directions suivantes :

1. Direction centrale des risques de crédit qui assure :

- La réalisation de la veille permanente en matière des risques de crédits, notamment en vue d'identifier les secteurs et les contreparties à risque ;
- La réalisation des repotings internes et externes liés aux risques de crédit ;
- le suivi quotidien des dépassements des autorisations permanentes ;

2. Direction Centrale du recouvrement dynamique et judiciaire des créances en impayé ;

3. Direction ALM et Risque de marché, qui assure la mise en œuvre de la politique et du dispositif de gestion des risques ALM et de marché ;

4. Direction Centrale des Risques opérationnels qui assure la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des différents risques opérationnels et du Plan de Continuité de l'activité ;

5. Direction du suivi transverse des risques qui élabore les outils et méthodes nécessaires au pilotage des risques.

A travers ces différentes directions, le Pôle Gestion des Risques veille à instaurer un processus continu d'identification, d'appréciation fine et de traitement des risques. Il constitue un «Business Partner» des de la ligne Front permettant d'atteindre des objectifs de production et de rentabilité conformes à l'appétence au risque de la Banque.

Durant l'année 2024, l'activité du Pôle Gestion des Risques a connu la mise en place de plusieurs actions selon le type de risque géré ayant permis le renforcement du dispositif de gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

La politique du risque crédit d'AMEN BANK repose sur une approche prudente et proactive visant à assurer une gestion efficace de l'exposition aux risques tout en soutenant le développement de l'activité commerciale. Elle s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, dont principalement le renforcement de la culture du risque, l'optimisation du cadre de gouvernance, l'amélioration des outils d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que l'adaptation continue aux évolutions du marché et aux exigences réglementaires.

Une segmentation fine des contreparties et des secteurs d'activité est adoptée afin d'identifier les expositions les plus sensibles et d'orienter les décisions d'octroi de crédit en fonction des profils de risque. Ainsi, la Banque continue à maîtriser davantage ses expositions au secteur du tourisme passant de 5,67 % en 2023 à 5,34 % en 2024.

Au titre de l'exercice 2024, AMEN BANK a poursuivi le renforcement de ses dispositifs de gestion du risque

en mettant en place des mécanismes plus robustes et structurés de prévention, de surveillance et de maîtrise des risques.

Le déploiement de la Workout Unit courant l'année 2024 a permis d'apporter une nouvelle dynamique efficace et réactive de recouvrement et a joué un rôle déterminant dans la normalisation des créances non performantes et leur retour en sain.

En termes de NPLs, AMEN BANK a réussi à atteindre ses objectifs fixés au niveau de sa stratégie de résolution des créances non performantes. Le taux des créances classées a été ramené de 10,98% à fin Décembre 2023 à 9,62% à fin Décembre 2024, attestant des efforts de la Banque de se conformer aux dispositions de la circulaire BCT N° 2022-01 du 1 Mars 2022 visant un taux de créances classées cible inférieur à 7% à l'horizon 2026.

En termes de couverture des risques par les provisions et agios, le taux de couverture des créances classées s'est établi à 73,34% à fin 2024.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2024-14 relatives aux obligations des Banques en matière de transactions par chèque, AMEN BANK a développé et a instauré un dispositif d'évaluation de la solvabilité des contreparties pour atténuer les risques liés aux paiements par chèque et garantir un processus de règlement plus fiable.

Par ailleurs, AMEN BANK a mené les backtestings requis sur ses modèles de notation interne et de scoring afin d'évaluer la pertinence et la performance prédictive. Les résultats obtenus ont permis de confirmer la validité et la robustesse des modèles, permettant ainsi de sécuriser davantage le processus d'octroi de crédit en assurant une meilleure prise de décision.

Risque de Marché & ALM

La Direction ALM et risque de marché relève du Pôle Gestion des Risques et a pour mission notamment d'assister le Directoire pour la gestion et la maîtrise des risques ALM et de marché dans le but d'optimiser le profil rentabilité-risque de la Banque conformément aux orientations stratégiques et à l'appétence aux risques établies par le Conseil de Surveillance et en respect des exigences réglementaires et conventionnelles.

La Banque dispose d'une politique de gestion des risques ALM qui a été structurée en quatre documents : les principes généraux, la méthodologie des stress tests, les procédures du Plan de Financement d'Urgence, et les seuils et limites des indicateurs traduisant l'appétence au risque de liquidité et au risque global de taux d'intérêt.

La Banque dispose d'une politique de négociation qui encadre l'activité de trading par distinction au

portefeuille bancaire et a diffusé une circulaire interne sur les limites retenues et la procédure de suivi des activités bourse, titres souverains et obligataires.

En 2024, AMEN BANK présente un profil des risques bilanciels maîtrisé. Ces risques sont suivis avec vigilance dans un contexte international caractérisé par des tensions géopolitiques entravant la croissance à l'échelle mondiale.

Risque de liquidité

La Banque accorde une attention particulière au pilotage dynamique du risque de liquidité à travers les projections, les simulations et les exercices de stress test permettant d'anticiper les évolutions des indicateurs de risque.

Durant l'année 2024, la Banque a maintenu une exposition modérée au risque de liquidité se traduisant par des indicateurs réglementaires de liquidité et de transformation largement en dessus des limites prudentielles et en ligne avec l'appétence au risque de la Banque soit un LCR établi à 160,23% et un LTD à 99,95%. La gestion proactive de ces ratios se fait sur base hebdomadaire afin de mettre en place des actions correctives en cas de non-conformité aux limites internes retenues ou aux seuils d'alerte définis dans le plan de financement d'urgence.

D'autres parts, Le Comité ALCO a assuré un pilotage dynamique de l'adossement entre les emplois et les ressources ayant permis de maîtriser le recours aux ressources du marché monétaire avec un niveau de refinancement à fin décembre 2024 largement couvert par la capacité de refinancement de la Banque soit 4,6 fois du besoin à fin 2024. Ceci a permis d'augmenter la capacité d'absorption de la Banque d'éventuelles pressions de liquidité.

En 2024, la Direction ALM et Risque de Marché a assuré la gestion des fonds propres afin de préserver un niveau adéquat permettant la conformité des ratios prudentiels et la couverture de l'appétence au risque de la Banque. Des simulations de scénarios d'évolution des risques encourus ont été réalisées afin de déterminer le niveau optimal du matelas de sécurité en fonds propres.

AMEN BANK a également réalisé durant l'année 2024 son exercice annuel de stress test de liquidité qui retient deux degrés de sévérité d'une crise systémique. La méthodologie, les paramètres et les résultats des scénarios retenus ont bien été validés au niveau du Comité ALCO. Les résultats de cet exercice ont confirmé la résilience de la Banque aux chocs systémiques simulés.

Risque global de taux d'intérêt

S'agissant du risque global de taux d'intérêt, la Banque garde une cartographie stable des emplois et des ressources, par maturité et par type de taux avec un excédent des ressources à taux fixe sur les emplois à taux fixe.

Toutefois, l'augmentation de l'encours du portefeuille titres a permis de renforcer la part des emplois à taux fixe par rapport au total des emplois. Durant l'année 2024 la Banque a veillé à augmenter la part de ses ressources à taux variables ce qui a permis de réduire son exposition à la baisse des taux. Cette exposition reste atténuée compte tenu de la faible maturité de certaines ressources à taux fixe permettant leur rapide ré-indexation aux nouvelles conditions du marché.

Les indicateurs de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt et la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette confirment le niveau acceptable de l'exposition.

Risque de marché

Concernant le risque de marché, AMEN BANK présente un profil de risque maîtrisé avec un risque encouru ne dépassant pas 1,2% du total des risques encourus de la Banque. Les indicateurs VaR de change et VaR du portefeuille action sont conformes aux limites internes fixées.

Risque Opérationnel

AMEN BANK dispose d'une politique spécifique de gestion des risques opérationnels conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont principalement les circulaires BCT n° 2006-19, n° 2011-06 et n° 2016-03. Cette politique s'inspire largement des normes internationales en matière de gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'AMEN BANK a pour vocation de couvrir l'ensemble des métiers et des processus de la Banque d'une manière générale et transversale. Ce dispositif est articulé autour :

- d'une organisation risque opérationnel stratégique et transverse avec la participation active des directions métiers et du réseau ;
- d'une fonction dédiée et de correspondants risques opérationnels, déployés au sein de toutes les activités et les différentes agences ;
- d'un contrôle permanent et un contrôle périodique qui visent à assurer une gestion intégrée des risques et une synergie entre les principales structures des 3 lignes de défenses ;
- d'une méthodologie reposant sur des référentiels risques et activités, d'un outil de collecte des incidents, d'une cartographie des risques opérationnels et des indicateurs prédictifs de risques sont issus des principaux risques identifiés dans la cartographie des risques.

En 2024, et conformément à sa politique de gestion des Risques Opérationnels (RO), AMEN BANK a entrepris une révision approfondie de sa cartographie

des risques. Cette révision prend en compte les plans d'action correctifs et préventifs mis en œuvre, les changements significatifs intervenus au niveau des procédures, des activités, des systèmes ainsi que des facteurs externes. Ainsi une amélioration du profil du risque opérationnel par la baisse du nombre des risques jugés à criticité significative par rapport à décembre 2022. Toutefois des risques émergents tels que le cyberattaque, le risque réglementaire et le risque de transition énergétique ont été identifiés et sont suivis par la Banque.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de son Plan de Continuité d'Activité (PCA), la Banque a réalisé un test de fonctionnement en situation réelle du son site de repli pour vérifier la fiabilité des données et sa capacité de faire fonctionner la Banque via ses applicatifs les plus importants.

De même et afin d'améliorer sa résilience face aux risques physiques, la Banque a procédé à la revue de la cartographie sureté des agence pour cerner les points de ventes les plus vulnérables et orienter les actions de maîtrise prioritaires à engager.

En termes d'exigence en fonds propres, AMEN BANK applique la méthode instituée par la circulaire BCT n° 2016-03, soit l'approche «Indicateur de base», qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2024, le risque opérationnel a représenté moins de 10% du total des risques encourus de la Banque.

Audit interne

Le dispositif de contrôle interne au sein d'AMEN BANK est organisé conformément au modèle des trois lignes de défense prévues par les textes du comité de Bâle. La troisième ligne de défense est assurée par le contrôle périodique, soit l'audit interne. Les modalités d'intervention de la Direction Centrale de l'Audit sont régies par une charte d'audit interne, un code de déontologie et une politique d'audit et d'information financière.

Les objectifs de l'audit interne

La Direction Centrale de l'Audit fournit au Conseil de Surveillance et au Directoire une assurance indépendante quant à la qualité et à l'efficacité des systèmes et processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. En adoptant une approche par les risques, la Direction Centrale de l'Audit vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Evaluer d'une manière régulière le dispositif de gouvernance des risques et notamment :
 - L'efficacité et le fonctionnement des fonctions gestion des risques et de contrôle de la conformité,

- La qualité, la fiabilité et la fréquence des rapports sur les risques soumis au Conseil de Surveillance et au Directoire,
- L'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.
- Vérifier le respect des dispositions réglementaires et des procédures internes ;
- Vérifier les mesures de protection des actifs et du patrimoine contre toute perte éventuelle ;
- Apprécier l'efficacité des processus audités et la détection des éventuels dysfonctionnements ;
- Formuler les préconisations nécessaires afin de garantir les meilleures pratiques et proposer des améliorations et des actions correctives ;
- Suivre les recommandations pour assurer le respect des délais prévus de mise en œuvre suite à la priorisation des actions correctives ;
- Communiquer aux responsables du pôle gestion des risques et de la direction centrale du contrôle de la conformité les dysfonctionnements relatifs au risque de non-conformité relevés dans le cadre des missions d'audit ;
- Informer le Conseil de Surveillance et le Directoire des insuffisances relevées dans le cadre de ses missions afin de prendre les mesures correctrices adéquates.

Champs d'intervention et réalisation

Le champ d'intervention de l'audit interne, s'étend aux services centraux, au réseau des agences ainsi qu'aux filiales de la Banque et prestataires de services. A cet effet, la Direction Centrale de l'Audit doit avoir un accès à la totalité des données, des archives et des locaux de la Banque.

Au cours de l'année 2024, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé des missions d'audit planifiées émanant d'un plan d'audit préalablement validé par le Comité d'Audit. Ces missions d'audit comprennent des missions d'audit de gestion des processus au niveau des services centraux et une mission d'audit du prestataire de services chargé du transport des courriers. De même, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé quatre missions d'audit réglementaire à savoir :

- L'audit annuel du respect des politiques et procédures afférentes à la détermination des positions à inclure et à exclure du portefeuille de négociation, conformément à l'article 21 de la circulaire BCT N° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres
- L'audit annuel du système de notation des contre parties, conformément à la circulaire BCT N° 2016-06
- L'audit biennal du processus de prévention et de résolution des créances non performantes,

conformément à la circulaire BCT N° 2022-01 relative aux Prévention et résolution des créances non performantes

- L'audit biennal du dispositif de lutte anti-blanchiment d'argent et financement de terrorisme, conformément à la circulaire BCT N° 2017-08, telle que modifiée et complétée par la circulaire BCT N° 2018-09

Par ailleurs, la Direction Centrale de l'Audit a assuré des travaux de suivi des constats relevés au cours des missions d'audit antérieures.

S'agissant de l'audit du réseau, l'équipe d'audit réseau a couvert l'exhaustivité du réseau. Un suivi efficace et rigoureux est effectué d'une manière régulière et se base sur une coordination entre le réseau et les services centraux pour la régularisation des constats relevés. Des reportings périodiques sont produits à cet effet.

Au cours de l'année 2024, le comité de coordination et de collaboration entre les structures de contrôle de la Banque s'est réuni huit fois. Ce qui a permis de renforcer la collaboration proactive de la Direction Centrale de l'Audit avec les différentes structures de la Banque et notamment celles en charge du contrôle permanent.

Consciente de l'importance du rôle de l'audit dans le renforcement de la culture risque au sein de la Banque, la DCA a contribué aux actions de formation et de sensibilisation au profit des responsables de points de vente, des chargés de clientèle particuliers et professionnels, des gestionnaires de valeurs et des nouvelles recrues.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation professionnelle continue et afin de développer en permanence leurs compétences pour améliorer l'efficacité et la qualité des services d'audit interne, plusieurs formations ont été suivies au cours de l'exercice 2024 par les auditeurs.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au vu de l'actualité sur le plan national et international, AMEN BANK ne cesse d'accompagner le développement de son dispositif de Lutte Anti-Blanchiment d'argent et Financement du Terrorisme (LAB/FT) afin de préserver sa réputation et son intégrité dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant et restreint.

Au cours de l'année 2024, la Banque a renforcé l'activité de surveillance des transactions grâce au déploiement d'une nouvelle solution basée sur l'intelligence artificielle qui a permis l'amélioration de la précision des détections et de l'analyse comportementale.

Outre les contrôles quotidiens des transactions et les investigations menées pour détecter les opérations suspectes, l'année 2024 a été également marquée par les actions suivantes :

- Révision et actualisation de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Réalisation d'une mission d'audit interne du dispositif LAB/FT ;
- Mise à jour de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- Validation des nouvelles procédures à l'issue de la mission d'assistance LAB/FT ;
- Formation du personnel du réseau et des services centraux.

A l'issue de chaque trimestre, un tableau de bord est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs de l'activité LAB/FT ainsi que les actions réalisées.

Ressources humaines

L'Évolution de l'effectif

L'effectif global d'AMEN BANK, comprenant en sus des salariés en activité, ceux en détachement, en position de mise en disponibilité et en congé sans solde, s'est établi à 1138 employés à fin 2024, contre 1139 à fin 2023, enregistrant une baisse de 0,09% par rapport à 2023.

Hors les salariés détachés et ceux mis en disponibilité, l'effectif en activité au cours de 2024, s'est établi à 1128 personnes contre 1133 en 2023, soit une baisse de 0,44%.

En matière d'embauches, la Banque a inséré courant 2024 quelque 85 nouveaux collaborateurs contre 57 nouvelles embauches en 2023, enregistrant une augmentation de 32,8%. Quant aux départs, ils se sont établis à 86 personnes, dont 66 employés partis en retraite et en retraite anticipée, contre 76 départs en 2023, dont 53 départs partis en retraite et en retraite anticipée, enregistrant une augmentation de 13,2%.

Le ratio de turn-over ou taux de rotation de l'effectif des employés a augmenté s'est établi à 7,5%, contre 5,75% en 2023, étant indiqué qu'il demeure inférieur à celui enregistré dans le secteur bancaire en Europe occidentale, et notamment en France, qui est légèrement supérieur à 9%.

La Structure de l'effectif

A fin 2024, AMEN BANK a compté 890 salariés appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 922 personnes en 2023, soit une baisse de 3,47% par rapport à 2023. Ainsi, le taux d'encadrement s'est établi à 86,4% de l'effectif des employés en activité à fin 2024, contre 85,3% à fin 2023.

L'effectif en activité des diplômés de l'enseignement supérieur (Licence, Maîtrise, Mastère, Diplôme d'ingénieur, Doctorat...) en activité, est passé de 737 employés ou 65% de l'effectif en activité en 2023 à 784 employés ou 69,5% de l'effectif en activité en 2024, dont 477 employés évoluant au réseau commercial Retail et Corporate et 307 employés au sein des services centraux.

Enfin, la répartition par genre de l'effectif du personnel en activité s'est établie à 59% pour les hommes et à 41% pour les femmes au regard de l'effectif en activité en 2023, contre respectivement 61% pour les hommes et 39% pour les femmes en 2023.

Les frais du personnel

A fin 2024, les charges du personnel ont augmenté de 4,6% par rapport à 2023, contre une augmentation de 9,34% en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse du rythme d'évolution des frais du personnel entre 2024 et 2023, s'explique essentiellement par :

- la maîtrise de la masse salariale,
- la déduction des charges salariales des ressources affectées à un projet d'investissement (Amen First Pay), assimilées à un Capital Expenditure (Capex),
- l'augmentation de la ristourne annuelle sur la taxe de formation professionnelle (TFP).

Les avancements annuels

Le taux de reclassement professionnel annuel des employés inscrits au tableau d'aptitude (catégories des salariés d'exécution et des cadres) soumis à la commission consultative d'entreprise, a atteint 86% en 2024 contre 87,4% en 2023.

Quant au taux de reclassement professionnel des cadres supérieurs, il s'est établi à 68,5% en 2024 contre 71% en 2023.

La Formation continue

Au terme de 2024, les dépenses globales en formation continue et en formation initiale se sont élevées à 0,74 million de dinars, contre 0,83 million de dinars en 2023.

L'académie de la Banque a assuré courant 2024 plus de 1167 heures de formation à destination du personnel. Le volume horaire des formations internes et externes (réalisées en dehors de l'académie de la banque) a atteint plus de 3750 heures, contre 3760 heures en 2023, représentant une moyenne de 3h19 mn de formation par employé actif au cours de l'année.

Au cours de 2024, l'académie de la Banque a assuré des cursus de formation destinés au développement des compétences du personnel du réseau commercial de la banque de détail et ce grâce au concours de formateurs internes et externes, à l'expertise avérée.

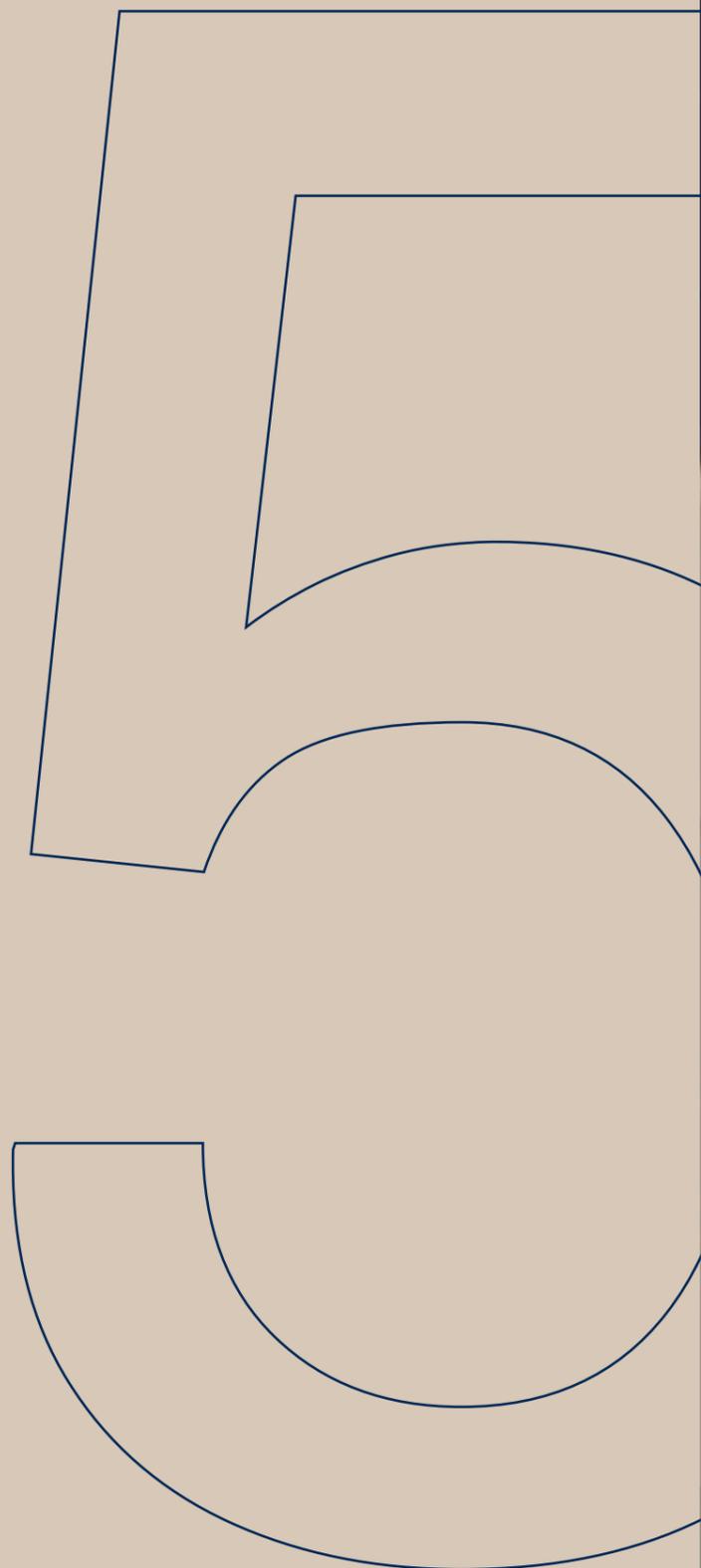
L'académie a, par ailleurs, déployé, courant 2024, à destination des nouvelles recrues, outre un cycle de formation d'on boarding, des capsules de formation en format électronique via sa plateforme e-learning «Next level», portant notamment sur les produits commercialisés par le réseau de la banque de détail, l'éthique et de la déontologie de la profession bancaire, la FATCA, la lutte contre le blanchiment d'argent, la sécurité des opérations courantes en agence.

Les prêts et les œuvres sociales au personnel

Fidèle à sa politique sociale volontariste à destination de son personnel, AMEN BANK a octroyé à ses salariés courant 2024 une enveloppe de crédits sur son fonds social de 11 MDT, dont 3,84 MDT destinés à l'habitat, contre 14 MDT, dont 5,52 MDT destinés à l'habitat en 2023.

Les crédits sur les ressources ordinaires de la Banque à destination du personnel, ont atteint une enveloppe de 25,8 MDT en 2024, contre 22,16 MDT en 2023.

STRATÉGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE



5/ STRATÉGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE

Plan stratégique de développement 2025-2029

Notre vision stratégique consiste à consolider notre position de Banque de référence, résiliente et innovante. Nous œuvrerons à renforcer notre positionnement sur le marché tout en diversifiant nos sources de revenus et en optimisant nos processus internes pour maximiser la rentabilité. La digitalisation est au cœur de cette stratégie, nous permettant non seulement d'améliorer l'expérience client, mais aussi de réduire nos coûts opérationnels.

En résumé, l'objectif est de garantir une croissance rentable et durable, en renforçant notre compétitivité tout en maintenant une politique de gestion rigoureuse des risques.

a - Diversification des revenus et digitalisation

L'un des axes stratégiques principaux pour les prochaines années est la diversification des revenus. Pour ce faire, nous élargirons notre offre de services, en particulier dans les domaines de Banque d'affaires, de finances islamiques, de Private Banking et de Banque de détail,....

Le lancement de l'activité Finance Islamique est toujours prévu en attendant la diffusion des textes d'application.

AMEN BANK veille également à développer son activité de Banque de détail. La Banque a procédé à la segmentation de sa clientèle de particuliers, professions libérales, et TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger), et a procédé à la commercialisation de packs de produits adaptés.

Aussi, la Banque désire développer une branche de Private Banking dans le but de servir une clientèle haut de gamme en lui offrant des services personnalisés en capitalisant sur son portefeuille actuel des clients fortunés.

Une autre forme de diversification des revenus consiste en la création par AMEN BANK de son établissement de paiement «FIRST PAY» dont les activités ont démarré courant le mois de janvier 2025. FIRST PAY propose une gamme de solutions de paiement, y compris les virements, les paiements en ligne, les prélèvements automatiques, les cartes prépayées, les portefeuilles électroniques,.... offrant ainsi aux consommateurs une flexibilité pour effectuer des paiements selon leurs préférences et contribuant à rendre les services financiers plus accessibles.

Cette diversification nous permettra non seulement de stabiliser nos revenus, mais également de créer des opportunités d'expansion dans des segments encore sous-exploités.

b - Digitalisation de l'offre et des process

La digitalisation est un levier essentiel pour améliorer notre rentabilité et l'expérience client. Dans cette perspective, AMEN BANK, forte de ses réalisations, continue d'étendre ses chantiers liés à la digitalisation par des produits basés sur le MarketPlace, la Blockchain, et l'IA (Intelligence Artificielle).

L'équipe IA, rattachée au Digital Office, est en cours de finalisation des projets liés à l'optimisation du cash, le processus KYC basé sur l'IA pour l'authentification et la reconnaissance faciale, l'exploration de données et la recherche, le scoring de crédit, le processus de traitement des chèques pour la détection des anomalies dans les chèques, ...

Ainsi, la digitalisation nous offrira des opportunités de réduction des coûts opérationnels et d'une gestion plus optimale des risques.

c - Elargissement de la base clientèle et collecte des ressources peu couteuses

L'élargissement de notre base clientèle est un autre objectif stratégique majeur. Pour cela, nous mettrons l'accent sur l'acquisition de nouveaux clients. De plus, nous souhaitons développer des solutions bancaires adaptées à chaque type de segment afin de capter les dépôts à vue, les comptes épargne et les flux récurrents.

Concrètement, ces objectifs seront atteints à travers :

L'élargissement de la base clientèle pour le segment Retail en axant sur le démarchage des professionnels, des TRE, et des jeunes à haut potentiel et en intensifiant nos efforts pour développer des produits d'épargne attractifs, adaptés aux différents profils de clients, afin de renforcer la fidélité et la rétention à long terme.

Pour le Corporate, les équipes d'AMEN BANK misent sur le renforcement de l'activité «conseil», et le développement de la Banque d'affaires et des montages financiers en consolidant la synergie avec les sociétés du groupe.

Le développement de la Banque des flux génératrice de commissions et drainant un volume important de dépôts à vue et ce, en incitant nos clients à centraliser leurs flux financiers au sein de notre établissement.

L'amélioration de la qualité des services à travers la formation continue du personnel et son incitation.

D'autre part, AMEN BANK maintient toujours sa position solide en matière de mobilisation de lignes extérieures avec une excellente réputation auprès des bailleurs de fonds.

d - Développement ciblé des crédits en respect de la politique Risques et qualité du portefeuille des engagements

Un autre axe clé de notre stratégie est le développement ciblé des crédits, dans un cadre de gestion rigoureuse des risques. L'objectif est d'accroître notre portefeuille de crédits tout en maintenant une qualité optimale.

Il convient de signaler également que la stratégie de la Banque tend vers l'augmentation de sa part de marché relative aux crédits Retail (professions libérales, TRE,...) tout en consolidant celle relative aux entreprises.

Certains secteurs seront ciblés en priorité tels que les projets de Green Finance, les exportations, les investissements étrangers (aéronautique, composantes automobile), le secteur de l'industrie agroalimentaire, le segment Retail,...

Nous utilisons des outils de scoring avancés combinés à une gouvernance conforme à la politique Risques (lignes de défense, secteurs cibles,...) pour garantir que les crédits octroyés respectent des critères de solvabilité et de rentabilité bien définis.

La Banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources et le respect des ratios réglementaires LCR et LTD.

De plus, nous continuerons à travailler sur l'amélioration de la qualité de notre portefeuille d'engagement, en renforçant les mécanismes de suivi des créances et en mettant en œuvre des actions de recouvrement plus efficaces pour minimiser les créances douteuses.

Nos efforts se poursuivront pour l'amélioration du taux de créances classées en conformité avec notre stratégie de résolution des créances classées ainsi que du taux de couverture des créances classées notamment en prévision de l'entrée en vigueur des normes IFRS. Pour réaliser cet objectif, l'action de la Banque est axée sur deux facteurs : la consolidation du provisionnement et l'intensification du recouvrement.

Par ailleurs, les efforts seront également axés pour les prochaines années sur le renforcement du recouvrement. En effet cette stratégie, matérialisée par un nouveau process de recouvrement, et initiée depuis fin 2017, a commencé à donner ses fruits au cours des exercices précédents.

Pour le segment Corporate, les axes entamés seront consolidés par la mise en place de nouveaux mécanismes de restructuration.

e - Optimisation des Coûts et Maîtrise des Charges

La maîtrise des charges demeure une priorité stratégique. Dans un environnement où la concurrence est de plus en plus forte et où les marges sont sous pression, il est impératif de maximiser

l'efficacité des opérations tout en réduisant les coûts notamment par l'externalisation de certaines activités, la poursuite de l'automatisation de certaines tâches et la restructuration et l'optimisation du réseau d'agences, avec une extension ciblée en adéquation avec le nouveau maillage du réseau.

En parallèle, et conformément au plan stratégique de transformation NEXT, le réseau évolue vers la spécialisation par des locaux dédiés au segment Retail, aux entreprises et également des espaces de Libre-Service Bancaire « LSB » et s'investit dans une digitalisation poussée des services de Banque digitale permettant d'améliorer le parcours client, de sauvegarder la qualité de services et de réduire les coûts d'exploitation.

L'automatisation et la digitalisation des processus nous permettront également de réduire les coûts fixes, en permettant à nos équipes de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

f - Durabilité (ESG)

En parallèle de nos objectifs de croissance et de rentabilité, la durabilité est un axe stratégique que nous intégrons pleinement dans notre modèle d'affaires. Le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) devient un facteur clé de succès pour la Banque, aussi bien sur le plan de la réputation que sur celui de la gestion des risques et de la création de valeur à long terme.

A ce titre et dans le cadre de son plan stratégique, AMEN BANK a dressé son rapport RSE et a entamé l'élaboration de son bilan carbone.

Par ailleurs, AMEN BANK se positionne comme un acteur majeur dans le financement de la transition énergétique du pays. Elle est fermement engagée à soutenir les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique dans le pays. Nous offrons des solutions de financement flexibles et adaptées aux besoins des entreprises souhaitant investir dans des projets verts.

Un département dédié à ces types de projets est déjà créé au sein du Pôle Banque Corporate et a pour mission le traitement des demandes de financement, l'instruction des dossiers de crédits, l'accompagnement des porteurs des projets, la validation du schéma d'investissement, le montage financier et le suivi du projet.

En conclusion, ce plan stratégique vise à garantir une croissance saine et durable, tout en optimisant la rentabilité. Nous sommes convaincus que la diversification des revenus, la digitalisation, et la gestion prudente des risques sont des leviers puissants pour améliorer notre performance financière. Nous sommes également déterminés à renforcer notre compétitivité sur le marché, à capter de nouveaux segments et à offrir une meilleure expérience à nos clients, ce qui se traduira par une valorisation accrue de notre institution.

ÉTAT
D'AVANCEMENT
DU PROJET
DE
TRANSFORMATION
NEXT

6/ ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION NEXT

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses initiatives stratégiques visant à améliorer la performance commerciale, renforcer l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des processus. Dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires, les PMOs ont joué un rôle clé en accompagnant les équipes terrain, en optimisant les outils de pilotage et en adaptant les processus internes.

L'accompagnement des Points de Vente (PVTs), l'évolution des tableaux de bord, l'enrichissement de l'offre digitale, l'optimisation des processus de crédit et l'adaptation aux nouvelles réglementations en vigueur. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue pour offrir un service toujours plus performant et adapté aux besoins des clients et respectant la réglementation en vigueur.

À travers ces initiatives, la Banque réaffirme son engagement en faveur de l'innovation, de l'efficacité opérationnelle et de la qualité de service. L'année à venir sera l'occasion d'approfondir ces transformations et de poursuivre l'élan vers une organisation toujours plus agile et centrée sur le client.

1. Coaching des PVTs et élaboration d'un plan d'action

Dans le cadre du renforcement des performances des Points de Vente (PVTs), les PMOs ont mené des sessions de coaching approfondies afin d'accompagner les équipes sur le terrain et d'identifier les axes d'amélioration. Cette démarche a permis d'établir un diagnostic précis des difficultés rencontrées et des opportunités d'optimisation.

Les principales thématiques abordées lors des sessions de coaching incluent :

- L'amélioration de l'expérience client en agence,
- L'optimisation des techniques de vente et de fidélisation,
- La gestion efficace des portefeuilles clients,
- Le suivi des performances et la mise en place de plans correctifs.

Sur la base de cette analyse, un plan d'action stratégique a été défini et mis en place pour améliorer la performance commerciale et la qualité du service client. Ce plan comprend des mesures

correctives à court terme ainsi que des initiatives à long terme pour assurer une transformation durable des PVTs. Parmi ces initiatives, on peut citer la création d'une équipe d'animation dédiée, la mise en place d'indicateurs de suivi réguliers, des formations continues et des sessions de partage des meilleures pratiques entre agences.

2. Amélioration des outils de pilotage

Un upgrade significatif des tableaux de bord a été réalisé, permettant un meilleur pilotage commercial et un suivi optimisé de l'équipement client. Ces nouveaux tableaux de bord offrent une vision plus granulaire et dynamique des performances commerciales, facilitant ainsi la prise de décision en temps réel. L'objectif principal est de renforcer la capacité des managers à ajuster leurs stratégies en fonction des tendances et des besoins du marché.

Les améliorations apportées incluent :

- Une visualisation plus détaillée des KPIs commerciaux,
- L'intégration des scénarios de vente,
- L'automatisation du suivi des objectifs.

Grâce à ces évolutions, les équipes commerciales disposent désormais d'outils plus performants pour affiner leur approche et améliorer l'efficacité des actions entreprises.

3. Enrichissement de l'offre d'@mennet

L'offre e-Trade d'@mennet a été enrichie par l'ajout de nouveaux services digitaux, améliorant ainsi l'expérience client et la dématérialisation des processus administratifs. Parmi les nouveaux services introduits :

- Téléchargement des attestations de rapatriement des fonds (formulaire CX5),
- Accès aux avis de réception des fonds en devises,
- Consultation en ligne du solde du compte AVA.

Ces ajouts visent à simplifier les démarches des clients et à renforcer l'attractivité des services digitaux de la Banque. Par ailleurs, un effort particulier a été porté sur l'ergonomie et la sécurité des services en ligne afin de garantir une expérience utilisateur fluide et conforme aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

4. Mutualisation et optimisation des processus de crédit

Dans une optique d'efficacité et d'harmonisation des pratiques, les études des demandes de crédit à la consommation pour les 8 zones Retail ont été mutualisées au sein de l'équipe d'analyse de crédit Retail. Cette initiative permet de rationaliser les décisions de financement et d'assurer une meilleure homogénéisation des critères d'évaluation.

En parallèle, le nombre d'instances de validation des crédits habitat a été optimisé afin de réduire les délais de traitement et d'améliorer la réactivité face aux demandes des clients. Cette rationalisation contribue également à une meilleure gestion des ressources et à une fluidification des processus internes. Les impacts positifs observés incluent une réduction des délais d'octroi des crédits, une baisse du taux de dossiers en attente et une amélioration de la satisfaction client.

Enfin, des actions ont été entreprises pour optimiser le parcours EER des clients particuliers. Cette optimisation vise à améliorer l'efficacité du processus tout en renforçant la satisfaction client et la conformité réglementaire. Parmi les mesures mises en œuvre :

- Une meilleure structuration des étapes du parcours
- Une digitalisation accrue des interactions
- Une simplification des exigences documentaires
- Une communication proactive avec les clients

5. Cadrage et suivi de la nouvelle réglementation relative aux chèques

Dans le cadre de la mise en conformité avec la nouvelle loi 2024-41 relative aux chèques, un travail de cadrage et de suivi rigoureux a été mené afin d'assurer une transition efficace et sans heurts pour les clients et les équipes internes. Cette loi introduit des changements significatifs en matière de gestion des chèques, notamment en ce qui concerne la transparence, la lutte contre les impayés et l'amélioration du suivi des transactions.

Les actions mises en place incluent :

- La sensibilisation des équipes sur les nouvelles exigences réglementaires,
- la rédaction des Cahiers des charges,
- L'adaptation des processus internes pour se conformer à la nouvelle réglementation,
- Le suivi du développement,
- La mise en place de nouveaux contrôles,
- la préparation de la phase de test....

L'objectif est d'assurer une application fluide et efficace de cette nouvelle réglementation tout en garantissant la conformité de la Banque et la protection des intérêts de ses clients.

RAPPORTS DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
ET ETATS
FINANCIERS
INDIVIDUELS
ET CONSOLIDES
2024



7-1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AMEN BANK, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 574 007 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 229 957 KDT.

A notre avis, les états financiers d'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (62%) et qui totalise, au 31 décembre 2024, 7 299 493 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à 91 203 KDT en provisions individuelles et additionnelles et -5 856 KDT en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels

sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe «Créances à la clientèle».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 814 457 KDT (Compte tenu des créances rattachées pour 27 873 KDT), couverts par des provisions à concurrence de 25 017 KDT, soit un montant net de 789 440 KDT, représentant 7% du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe «Portefeuille Titres».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant 29% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs ;
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé ;
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation ;
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles ;
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2024, à **818 463 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la Banque (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note «Créances à la clientèle», même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la Banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 «Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires» en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers «1.5 les Provisions collectives» et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la Banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites «Provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24. Ainsi le stock de la provision collective s'élève au 31/12/2024 à **179 394 KDT**.
- La note «7-4-2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence» aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la Banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque relatif à l'élaboration des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



ECC MAZARS
Borhen CHEBBI



7-2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux Banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

SICAR AMEN

- 15 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2024 avec la société «SICAR AMEN» dans laquelle AMEN BANK détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :

- AMEN BANK 2024/1 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/2 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/3 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/4 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/5 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/6 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/11 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/12 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/13 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/14 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/15 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 150 000 KDT.

En contrepartie, «SICAR AMEN» perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 584 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 15 Février 2024.

Société «AMEN INVEST»

- 1 - Un nouveau contrat a été conclu entre AMEN BANK et Amen Invest en vertu duquel, elle loue à la société Amen Invest un appartement à usage de bureaux avec une grande terrasse situé derrière l'agence AMEN BANK Mont Fleury objet du titre foncier numéro 54451, sis à Rue de Sahel Mont Fleury - Tunis.
Ledit local objet du présent contrat est d'une superficie utile totale de 470 m², Le loyer convenu est d'un montant annuel de 11 400 dinars (HT) soit 2 850 dinars (HT) par trimestre.
Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.
- 2 - Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Invest est détaché d'AMEN BANK et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des Banques et des établissements financiers. Les charges salariales, y compris les œuvres sociales, servies par AMEN BANK sous forme d'avance, ont font l'objet de mémoire de règlement adressé à la société AMEN INVEST avec une majoration de 15%.
La rémunération brute majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 02-01-2024 au 30-04-2024 est de **44 KDT**. Cependant, la rémunération brute majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 01-05-2024 au 31-12-2024 a été pris en charge par Amen Invest.
- 3 - En 2024, AMEN BANK a procédé à la cession d'un véhicule a Amen Invest une voiture pour une valeur vénale de 112 500 DT.

Société «SOGEREC»

- 1 - Au cours de 2019, «AMEN BANK» a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la «SOGEREC». Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de «AMEN BANK» tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.
 Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SOGEREC décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : «En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SOGEREC percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées. Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.
Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la Banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.
Il est entendu que le droit de la SOGEREC à rétribution demeure entier dans tous les cas ou AMEN BANK encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SOGEREC.
De même, il a été convenu qu'AMEN BANK imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SOGEREC, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **879 KDT**.
- 2 - Au cours de 2024, AMEN BANK a conclu un contrat de location avec «La SOGEREC» en vertu duquel elle loue 2 appartements ainsi que 2 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au RDC (appartements A03- A04).
En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 décembre 2024 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.
Le loyer convenu est d'un montant annuel de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze dinars (19 572) en hors taxes soit quatre Mille huit cent quatre-vingt-treize dinars (4 893) en hors taxes par trimestre payable par avance au début de chaque trimestre.
Une majoration de 5% du loyer sera appliquée à partir de la deuxième année de la location. La majoration sera calculée sur la base du loyer de l'année écoulée.
Aucun produit n'a été comptabilisé par la Banque au titre de 2024.

FIRST PAY

La société FIRST PAY est un établissement de paiement qui a été officialisée le 1^{er} juillet 2024, AMEN BANK détient 99,89% de son capital.

- 1 - AMEN BANK a développé à FIRST PAY une licence perpétuelle d'un Montant de **1 275 KDT** d'un Système d'information permettant d'assurer la gestion courante de cette dernière.
Par cette convention AMEN BANK mettra en place pour FIRST PAY une solution de gestion des opérations courantes par laquelle FIRST PAY acquiert le droit de le contrôler de le paramétrer et de le faire fonctionner. AMEN BANK assure à FIRST PAY :
 - Une garantie d'un an qui suit la réception définitive constatée par un procès-verbal et la mise en production du logiciel ;
L'utilisation du logiciel de lutte anti blanchiment et de filtrage ;
 - Un service de Maintenance démarrant à l'échéance de la Garantie d'un montant **230 KDT** avec augmentation annuelle de 7% ;
 - Le montant des développements ultérieurs fera l'objet des avenants en fonction de la réalité des services performés ;
 - AMEN BANK se réserve le droit de propriété et de commercialisation relatif au Système développé tout en offrant une exclusivité à First Pay d'une année.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **1 275 KDT**.
- 2 - La Banque a conclu avec la société «FIRST PAY», un contrat porte sur la fourniture par AMEN BANK, à FIRST PAY de prestations de mise à disposition de solutions informatique d'entreprise, de service d'assistance et de maintenance sur tous les produits et plateformes mis à disposition pour les différents projets de FIRST PAY.
Le prix annuel forfaitaire convenu pour le présent contrat s'élève à 418 600 DT (HTVA), avec une augmentation annuelle de 7%. Ils seront payés semestriellement en faveur d'AMEN BANK.
Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.
- 3 - AMEN BANK offre à l'Établissement de Paiement FIRST PAY les services bancaires énumérés à la convention que l'Établissement FIRST PAY pourra effectuer à partir du compte global unique qui lui est ouvert auprès de la Banque, dans le cadre de son activité de paiement, conformément aux lois et règlements en vigueur.
Les services offerts par AMEN BANK sont rémunérés, lorsqu'ils ne sont pas gratuits, sous forme de commissions, en fonction du service offert, conformément à la grille tarifaire prévue par la convention.
Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec «SMART RECOVERY» pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société «SMART RECOVERY» de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat ;
- Constitue la société «SMART RECOVERY» dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société «SMART RECOVERY» s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission ;
- Met à la disposition de la société «Smart recovery» les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SMART RECOVERY décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : «En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SMART RECOVERY percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la Banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SMART RECOVERY à rétribution demeure entier dans tous les cas ou AMEN BANK encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SMART RECOVERY.

De même, il a été convenu qu'AMEN BANK imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SMART RECOVERY, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **788 KDT H.T.**

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

AMEN BANK a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions «Etude et Conseil» sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire», qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers ;
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service ;
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé ;
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - Les honoraires au titre de «l'Accompagnement et conseil» sont de 30%.

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **140 KDT**.

Société «PGI Holding»

«AMEN BANK» a réalisé avec la société «PGI Holding» qui détient **20,38%** du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 - «PGI Holding» fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la Banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, «PGI Holding» perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la Banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes.
Le montant des frais supportés par la Banque au titre de l'exercice 2024, s'élève à **160 KDT** (HT).
- 2 - «AMEN BANK» loue auprès de la société «PGI Holding» une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à **190 KDT** (HT).

Société «COMAR»

«AMEN BANK» a réalisé avec la société «COMAR» qui détient **28,74%** du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 - Des contrats de location en vertu desquels «COMAR» occupe deux locaux, propriétés de «AMEN BANK». Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **24 KDT** (HT).
- 2 - Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2024 s'élève à **1 055 KDT** ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la Banque. Le montant global des cotisations versées à la «COMAR» au titre de l'exercice 2024, s'élève à **4 397 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

- 1 - La Banque a réalisé avec la société «SICAR Amen» dans laquelle elle détient 88,20% du capital, Soixante-trois (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2024 de 636 584 KDT. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 461 KDT (HT).
- 2 - En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} janvier 2020, AMEN BANK est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire «AMEN BANK» percevra, à cet effet :
 - Une somme forfaitaire de 100 KDT par an ;
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission RCCI ;
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
 - Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif ;
 - Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.
 La rémunération au titre de l'exercice 2024, s'élève à **192 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La Banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société «Le recouvrement» dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société «Le recouvrement». En contrepartie de ses services, la Banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayett

Au 23 Mars 2018, la Banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2024 s'élève à **5 842 KDT**.

AMEN BANK perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 166 KDT** au titre de l'exercice 2024.

Société «Tunisys»

AMEN BANK a réalisé avec la société «Tunisys», dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de **2 575 KDT** (HT).

Sociétés «SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec «SICAV Amen Première» et «SICAV Amen», les rémunérations revenant à AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC
Commission de dépositaire	Max	-	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	124 868 DT HT	26 098 DT HT
	Taux	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET
Commission de distribution	Montant Annuel Perçu	312 174 DT HT	218 586 DT HT

Société «AMEN CAPITAL»

La Banque a réalisé avec la société «Amen Capital» dans laquelle elle détient 51% du capital la convention suivante :

En date du 1^{er} Février 2016, la Banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2024 le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à **71 KDT** H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **15 KDT**.

Société «AMEN INVEST»

En date du 03 Octobre 2016, la Banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m² ;
- Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m² ;
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK.

Le montant du loyer s'élève à **144 KDT** (HT) au titre de l'exercice 2024 et des charges d'exploitation et d'entretien pour **28 KDT**.

Société «SOGEREC»

La Banque a réalisé avec la société «SOGEREC « dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1 - AMEN BANK a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1^{er} étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77 m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m²/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;
- Frais de Syndic à la charge du locataire.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2024 s'élève à **61 KDT** (HT).

2 - Au cours de 2021, «AMEN BANK» a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **15 KDT**.

Société «Amen Project»

AMEN BANK détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève à **2 KDT** et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'AMEN BANK s'élève à **120 KDT**.

GEST IMMO

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société «Gest Immo» dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» donne pouvoir à la société **Gest immo** de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société «Gest Immo» perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société **Gest Immo**. Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2024 est de **394 KDT**. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2024 s'élève à **769 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

AMEN BANK a mis à la disposition de la société «Gest Immo» un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **22 KDT** (HT) et des charges d'exploitation et d'entretien pour **4 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

AMEN BANK détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5^{ème} étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5 KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **61 KDT** (HT).

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1 - Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012 ;
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle ;
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents ;
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 - Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux Banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



ECC MAZARS
Borhen CHEBBI



7.3 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN	78
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	78
ETAT DE RESULTAT	79
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	80
NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS	81
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIFS	88
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIFS	102
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	106
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	107
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	109
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	113
(7) AUTRES NOTES	115

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	612 471	489 488
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	423 843	278 481
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 299 493	7 166 533
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	109 564	25 193
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 722 669	2 400 571
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	463 915	442 663
AC7 Autres actifs	(1-7)	223 756	193 164
Total actifs		11 855 711	10 996 093
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	780 501	356 828
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	473 998	400 099
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 015 985	7 625 623
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	699 628	862 999
PA5 Autres passifs	(2-5)	311 592	308 271
Total passifs		10 281 704	9 553 820
CP1 Capital		174 600	151 320
CP2 Réserves		1 169 026	1 095 658
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		229 957	194 871
Total capitaux propres	(3)	1 574 007	1 442 273
Total capitaux propres et passifs		11 855 711	10 996 093

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	735 835	871 859
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	558 128	268 639
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	767 945	354 301
Total passifs éventuels		2 061 908	1 494 799
Engagements donnés (4-4)			
HB04 Engagements de financement donnés		1 392 835	1 294 055
HB05 Engagements sur titres		14 100	20 889
Total engagements donnés		1 406 935	1 314 944
Engagements reçus			
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 849 847	3 789 354

ETAT DE RÉSULTAT

ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	818 463	774 315
PR2 Commissions (en produits)	(5-2)	151 778	147 020
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	36 356	39 464
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	203 382	185 051
Total Produits d'exploitation Bancaire		1 209 979	1 145 850
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(620 325)	(586 507)
CH2 Commissions encourues		(23 167)	(19 367)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(643 492)	(605 874)
Produit net Bancaire			
PR5/CH 4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(81 049)	(93 091)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	975	(2 434)
PR7 Autres produits d'exploitation		1 956	656
CH6 Frais de personnel	(5-8)	(160 637)	(153 571)
CH7 Charges générales d'exploitation	(5-8)	(56 714)	(52 284)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 238)	(8 829)
Résultat d'exploitation		261 780	230 423
PR8/CH9 Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(4 869)	(2 013)
CH11 Impôt sur les bénéfices		(24 512)	(27 955)
Résultat sur les activités ordinaires		232 399	200 455
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(2 442)	(5 584)
Résultat de l'exercice		229 957	194 871
Résultat de base par action (en dinars)	(5-11)	6,585	6,439
Résultat dilué par action (en dinars)		6,585	6,439

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		997 850	951 275
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(645 396)	(591 869)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(74 896)	(58 285)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(165 655)	(356 426)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		394 761	619 924
Titres de placement		(80 885)	49 272
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(221 527)	(152 726)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(72 725)	(21 610)
Impôts sur les bénéfices		(24 512)	(27 955)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		107 015	411 600
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		163 546	203 805
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(281 286)	(125 746)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 769)	(53 262)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(146 509)	24 797
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'emprunts		-	145 000
Remboursement d'emprunts		(115 489)	(27 421)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(47 882)	(80 131)
Dividendes versés		(97 450)	(54 207)
Mouvements sur fond social et de retraite		(773)	(564)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(261 594)	(17 323)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(301 088)	419 074
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(116 538)	(535 612)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(417 626)	(116 538)

7-4 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2024

I - Présentation de la Banque

AMEN BANK est une société anonyme au capital de 174 600 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

Le siège social de la Banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, le capital social de la Banque a été porté de 132 405 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce en 2 phases :

- Une première phase, réalisée en octobre 2023, qui a porté le capital de 132 405 mille dinars à 151 320 mille dinars par incorporation de réserves et création de 3 783 000 actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune ;
- Une deuxième phase, réalisée en octobre 2024, qui a porté le capital de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars par incorporation de réserves et création de 4 656 000 actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

AMEN BANK est une Banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 34 920 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,42% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	173 859	99,58%
Actionnaires Etrangers	741	0,42%
Total	174 600	100%

II - Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'AMEN BANK sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III - Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2024 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1 - Créances à la clientèle

1.1 - Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 - Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 6 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 6 mDT, la Banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 6 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la Banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des Banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3 - Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 - Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 - Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2025-01 du 29 janvier 2025, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la Banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N ; rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- * La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT ;

- * L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- * L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 7 144 mDT.

Par ailleurs, la Banque a procédé à la constatation d'une reprise de provision de l'ordre de 13 000 mDT sur le stock de provision forfaitaire de 18 000 mDT constitué en 2023. Ainsi la reprise nette de l'exercice 2024, s'est élevée à 5 856 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 185 250 mDT constituée en 2023 à 179 394 mDT en 2024.

1.6 - Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 198 108 mDT.

1.7 - Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2023 un montant de 5 297 mDT.

Au 31 décembre 2024, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 1 318 mDT.

2 - Portefeuille titres

2.1 - Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2 - Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 - Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3 - Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont déduits du résultat.

4 - Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont rajoutées au résultat.

5 - Valeurs immobilisées

5.1 - Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Electronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2 - Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la Banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le

cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en «Immeubles hors exploitation» sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6 - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7 - Règles de conversion des opérations en devises

Pour la couverture contre le risque de change, la Banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté de la période.

8 - Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2024. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2024.

Rubrique Bilan	Actifs	CV devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	CV devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	555 570	PA 01	Banque centrale, CCP	15 714
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	72 016	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	133 347
AC 03	Créances sur la clientèle	664 888	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	937 584
AC 07	Autres actifs	17 652	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	2
			PA 05	Autres passifs	223 480
Total Actifs		1 310 126	Total Passifs		1 310 126

9 - Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2024 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2024.

10 - Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

11 - Application de la loi 41/2024 (2^{ème} section de l'article 412-III (nouveau))

En application des dispositions de la note de la BCT n°10-2025 et conformément aux dispositions de l'article 412-III nouveau du code du commerce tel qu'il a été modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024, l'ensemble des demandes des clients répondant aux critères de la loi ont été traitées dans les délais réglementaires.

Ainsi, en application des dispositions des paragraphes 36 et 37 de la NCT 24, les revenus d'intérêts se rattachant aux prêts bénéficiant de la réduction de 50% du taux d'intérêt seront comptabilisés conformément aux nouveaux tableaux d'amortissement à mesure qu'ils sont courus.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été provisionné au niveau des états financiers de la Banque.

Conformément au paragraphe 15 de la NCT 24, les prêts répondant aux conditions de bénéfice de la mesure de réduction de 50% du taux d'intérêt fixe, continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan pour leurs valeurs nominales contractuelles.

IV - NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1 - Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2024 un montant de 612 471 mDT contre 489 488 mDT au 31.12.2023 et se compose comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 779	53 906	(127)	(0%)
BCT, CCP & TGT	558 692	435 582	123 110	28%
Total	612 471	489 488	122 983	25%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 780	53 907	(127)	(0%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total [1]	53 779	53 906	(127)	(0%)
BCT	558 816	435 704	123 112	28%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total [2]	558 631	435 519	123 112	28%
CCP	64	66	(2)	(3%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total [3]	61	63	(2)	(3%)
Total	612 471	489 488	122 983	25%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2024 un montant de 423 843 mDT contre 278 481 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	48 758	31 334	17 424	56%
Prêts aux établissements bancaires	173 264	119 976	53 288	44%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	486	(438)	(90%)
Total créances sur établissements bancaires	222 070	151 796	70 274	46%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	2	7	(5)	(71%)
Prêts aux établissements financiers	199 225	124 329	74 896	60%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	2 349	197	8%
Total créances sur établissements financiers	201 773	126 685	75 088	59%
Total	423 843	278 481	145 362	52%

Au 31.12.2024, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	222 070	-	-	-	222 070
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	48 758	-	-	-	48 758
Prêts aux établissements bancaires	173 264	-	-	-	173 264
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	-	-	-	48
Etablissements financiers	11 784	43 342	146 647	-	201 773
Avoirs en compte sur les établissements financiers	2	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	9 236	43 342	146 647	-	199 225
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	-	-	-	2 546
Total	233 854	43 342	146 647	-	423 843

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	222 070	222 070
Avoirs en compte sur les établissements Bancaires	-	-	48 758	48 758
Prêts aux établissements bancaires	-	-	173 264	173 264
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	48	48
Etablissements financiers	-	35 750	166 023	201 773
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	-	35 750	163 475	199 225
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	2 546	2 546
Total	-	35 750	388 093	423 843

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 161 240	1 234 189	(72 949)	(6%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 788 247	5 539 826	248 421	4%
Crédits sur ressources spéciales (3)	350 006	392 517	(42 511)	(11%)
Total	7 299 493	7 166 532	132 961	2%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 121 126	1 192 140	(71 014)	(6%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	40 114	42 049	(1 935)	(5%)
Total	1 161 240	1 234 189	(72 949)	(6%)

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	5 118 095	4 882 807	235 288	5%
Autres concours à la clientèle en devises	670 152	657 019	13 133	2%
Total	5 788 247	5 539 826	248 421	4%

Au 31.12.2024, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 214 millions de dinars contre 1 170 millions de dinars au 31.12.2023.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	137 436	135 263	2 173	2%
Créances sur ressources extérieures	212 570	257 254	(44 684)	(17%)
Total	350 006	392 517	(42 511)	(11%)

Il est à préciser que la Banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(10%)
Provisions au 31/12/N-1	364 183	384 895	(20 712)	(5%)
Dotation de l'exercice	79 512	59 797	19 715	33%
Reprise de l'exercice	(31 525)	(27 465)	(4 060)	15%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(75 669)	(53 044)	(22 625)	43%
Provisions au 31/12/N	336 500	364 183	(27 682)	(8%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	198 109	211 016	(12 908)	(6%)
Total net des créances	539 706	613 412	(73 706)	(12%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(10%)
Montant brut des créances non classées	61 258	58 579	2 679	5%
Montant brut des créances touristiques non classées	80 199	133 238	(53 039)	(40%)
Agios réservés au 31/12/N-1	322 845	335 165	(12 320)	(4%)
Dotation aux agios réservés	102 633	95 383	7 250	8%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(3 979)	(2 363)	(1 616)	68%
Reprise sur agios réservés sur créances	(39 794)	(28 048)	(11 746)	42%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(122 665)	(77 292)	(45 373)	59%
Total des agios réservés au 31/12/N	259 040	322 845	(63 805)	(20%)

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	127 759	166 216	(38 457)	(23%)
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	111 985	137 834	(25 849)	(19%)
Agios sur Engagements par signature	1 378	1 159	219	19%
Agios sur ressources extérieures	17 918	17 636	282	2%
Total net des agios réservés	259 040	322 845	(63 805)	(20%)

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	10 096 349	9 632 036	464 313	4,8%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(9,6%)
Total des engagements (b)	11 170 664	10 820 647	350 017	3,2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(253 307)	(312 024)	58 717	(18,8%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 766)	(2 910)	144	(4,9%)
Provisions affectées aux engagements classés	(333 734)	(361 273)	27 539	(7,6%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(198 108)	(211 016)	12 908	(6,1%)
Total provisions et agios réservés (C)	(787 915)	(887 223)	99 308	(11,2%)
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,34%	74,64%	(1,3%)	(1,7%)
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	65,12%	65,62%	(0,5%)	(0,8%)
Taux des engagements classés (a/b)	9,62%	10,98%	(1,4%)	(12,4%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(4 415)	(5 524)	1 109	(20,1%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(1 318)	(5 297)	3 979	(75,1%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2025-01)	(179 394)	(185 250)	5 856	(3,2%)
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(185 127)	(196 071)	10 944	(5,6%)
Total général des provisions et agios réservés (d)	(973 042)	(1 083 294)	110 252	(10,2%)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,71%	10,01%	(1,3%)	(13,0%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur créances [AC 03]	711 236	757 539	[46 303]	[6%]
Provisions sur créances classées	333 734	361 273	[27 539]	[8%]
Provisions collectives	179 394	185 250	[5 856]	[3%]
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	198 108	211 016	[12 908]	[6%]
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	[144]	[5%]
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	[144]	[5%]
Total provisions sur créances	714 002	760 449	[46 447]	[6%]
Agios réservés affectés aux engagements classés	253 307	312 024	[58 717]	[19%]
Agios réservés affectés aux engagements non classés	4 415	5 524	[1 109]	[20%]
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	1 318	5 297	[3 979]	[75%]
Total agios réservés	259 040	322 845	[63 805]	[20%]
Total général des provisions et agios réservés	973 042	1 083 294	[110 252]	[10%]

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la Banque au 31.12.2024 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	472 298	117 791	18 665	75 409	447 197	1 653	1 133 013
Escomptes	389 142	27 598	136	321	7 999	11	425 207
Crédit court terme	1 136 974	155 011	2 292	6 829	98 827	86	1 400 019
Crédit moyen et long terme	4 350 606	773 867	9 563	19 987	377 339	116	5 531 478
Engagements par signature	2 617 863	55 199	93	552	7 240	-	2 680 947
Total	8 966 883	1 129 466	30 749	103 098	938 602	1 866	11 170 664
Dont impayés	19 389	134 335	3 536	9 439	375 734	248	542 681

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Description	2024	%	2023	%
I - Agriculture	105 807	0,95%	113 681	1,05%
II - Industrie	3 490 612	31,25%	3 293 086	30,43%
Mine	100 516	0,90%	11 833	0,11%
Energie	129 713	1,16%	113 149	1,05%
Industrie agroalimentaire	1 118 607	10,01%	1 067 006	9,86%
Matériaux de construction	445 011	3,98%	420 298	3,88%
Industrie mécanique et électronique	427 107	3,82%	411 149	3,80%
Chimie et caoutchouc	371 969	3,33%	326 651	3,02%
Industrie Pharmaceutiques	275 799	2,47%	273 375	2,53%
Textile	22 003	0,20%	19 593	0,18%
Habillement et cuir	46 224	0,41%	50 837	0,47%
Bois, liège et ameublement	28 845	0,26%	31 426	0,29%
Papier, imprimerie et industries diverses	258 925	2,32%	280 716	2,59%
Bâtiment et travaux publics	175 516	1,57%	196 549	1,82%
Briqueteries	90 378	0,81%	90 503	0,84%
III - Services	7 574 245	67,80%	7 413 880	68,52%
Transport	175 950	1,58%	196 607	1,82%
Télécommunications	193 036	1,73%	94 979	0,88%
Tourisme	596 780	5,34%	613 629	5,67%
Commerce agroalimentaire	318 828	2,85%	311 001	2,87%
Commerce matériaux de construction	82 499	0,74%	111 699	1,03%
Commerce quincaillerie et assimilés	87 409	0,78%	70 603	0,65%
Commerce textile et cuir	124 298	1,11%	133 765	1,24%
Commerce divers	510 854	4,57%	486 072	4,49%
Commerce Automobiles & Véhicules	525 212	4,70%	493 454	4,56%
Grande distribution	84 331	0,75%	91 005	0,84%
Santé	208 301	1,86%	222 344	2,05%
Finance	571 838	5,12%	406 966	3,76%
Leasing et factoring	397 141	3,56%	319 980	2,96%
Institution de microfinances	158 155	1,42%	169 589	1,57%
Loisirs et cultures	97 042	0,87%	102 371	0,95%
Particuliers	2 233 784	20,00%	2 357 476	21,79%
Promotion immobilière	812 258	7,27%	779 114	7,20%
Divers	396 528	3,55%	453 226	4,19%
Total	11 170 664	100%	10 820 647	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 17,04% du total des engagements de la Banque au 31.12.2024.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 161 240	-	-	-	1 161 240
Comptes débiteurs de la clientèle	1 121 126	-	-	-	1 121 126
Créances rattachées	40 114	-	-	-	40 114
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	959 304	1 393 200	2 740 745	694 998	5 788 247
Autres concours à la clientèle en dinars	729 189	1 153 744	2 584 764	650 398	5 118 095
Autres concours à la clientèle en devises	230 115	239 456	155 981	44 600	670 152
Crédits sur ressources spéciales	67 521	68 568	141 966	71 951	350 006
Créances sur ressources budgétaires	36 192	15 074	46 821	39 349	137 436
Créances sur ressources extérieures	31 329	53 494	95 145	32 602	212 570
Total	2 188 065	1 461 768	2 882 711	766 949	7 299 493

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	815	1 160 425	1 161 240
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	19 033	5 769 214	5 788 247
Autres concours à la clientèle en dinars	-	19 033	5 099 062	5 118 095
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	670 152	670 152
Crédits sur ressources spéciales	-	-	350 006	350 006
Créances sur ressources budgétaires	-	-	137 434	137 434
Créances sur ressources extérieures	-	-	212 572	212 572
Total	-	19 848	7 279 645	7 299 493

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2024 un solde de 109 564 mDT contre un solde de 25 193 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de placement	109 564	25 193	84 371	335%
Titres à revenu fixe	82 311	-	82 311	100%
Bons de trésor	82 252	-	82 252	100%
Créances rattachées / Bons de trésor	59	-	59	100%
Titres à revenu variable	27 253	25 193	2 060	8%
Actions cotées	30 640	29 120	1 520	5%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 387)	(3 959)	572	(14%)
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	32	(32)	(100%)
Total	109 564	25 193	84 371	335%

Au 31.12.2024, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 187 mDT

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres à revenu fixe	-	-	-	82 311	82 311
Bons de trésor	-	-	-	82 311	82 311
Titres à revenu variable	-	-	-	27 253	27 253
Actions	-	-	-	27 253	27 253
Titres de placement	-	-	-	109 564	109 564

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2024 et comparativement à 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	30 640	29 120	1 520	5%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	33	(33)	(100%)
Provisions au 31/12/N-1	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Dotations de l'exercice	(902)	(2 113)	1 211	(57%)
Reprise de provisions	1 474	1 229	245	20%
Provisions au 31/12/N	(3 387)	(3 959)	573	(14%)
Total net des titres de placement	27 253	25 193	2 060	8%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2024 un solde de 2 722 669 mDT contre 2 400 571 mDT au 31.12.2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres d'investissement (1)	2 443 383	2 138 328	305 055	14%
Titres de participation (2)	87 454	77 897	9 557	12%
Parts dans les entreprises associées (3)	163 488	152 510	10 978	7%
Parts dans les entreprises liées (4)	14 216	14 216	-	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	14 128	17 620	(3 492)	(20%)
Total	2 722 669	2 400 571	322 098	13%

Au 31.12.2024, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 163 mDT. Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Parts des entreprises associées	Parts des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2023	1 388 894	715 521	1 000	112 987	168 700	14 225	26 289	2 427 616
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	52 082	4 921	65	93	-	-	-	57 161
Provisions	(300)	(23 855)	-	(14 363)	(16 190)	(9)	(8 669)	(63 386)
Total net au 31/12/2023	1 440 676	696 587	1 065	77 897	152 510	14 216	17 620	2 400 571
Acquisition/Reclassement 2024	543 946	150 226	-	7 379	10 978	-	-	712 529
Cessions/ Réduction de capital 2024	(347 400)	(79 164)	(1 000)	(4 949)	-	-	(3 181)	(435 694)
Valeur brute au 31/12/2024	1 585 440	786 584	-	115 417	179 678	14 225	23 108	2 704 452
Montant restant à libérer	-	-	-	(14 100)	-	-	-	(14 100)
Créances rattachées	68 803	27 873	-	321	-	-	-	96 997
Dotations	-	(1 160)	-	(473)	-	-	(312)	(1 945)
Reprise	-	-	-	652	-	-	-	652
Provisions	(300)	(25 017)	-	(14 184)	(16 190)	(9)	(8 980)	(64 680)
Total net au 31/12/2024	1 653 943	788 440	-	87 454	163 488	14 216	14 128	2 722 669

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Bons de trésor	975 314	1 000 654	(25 340)	(3%)
Bons de trésor	945 184	974 214	(29 030)	(3%)
Créances rattachées	30 130	26 440	3 690	14%
Obligations	678 629	440 022	238 607	54%
Obligations brutes	640 256	414 681	225 575	54%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	38 673	25 641	13 032	51%
Fonds gérés	789 440	696 587	92 853	13%
Encours brut des fonds gérés	786 584	715 521	71 063	10%
Provisions sur fonds gérés	(25 017)	(23 855)	(1 162)	5%
Créances rattachées	27 873	4 921	22 952	466%
Titres participatifs	-	1 065	(1 065)	(100%)
Montant brut des titres participatifs	-	1 000	(1 000)	(100%)
Créances rattachées / titres participatifs	-	65	(65)	(100%)
Total	2 443 383	2 138 328	305 055	14%

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	975 314	975 314
Obligations	-	-	7 298	671 331	678 629
Fonds gérés	-	-	-	789 440	789 440
Total	-	-	7 298	2 436 085	2 443 383

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de participation	115 417	112 987	2 430	2%
Provisions sur titres de participation	(14 184)	(14 363)	179	(1%)
Créances rattachées sur titres de participation	321	93	228	245%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(14 100)	(20 820)	6 720	(32%)
Total	87 454	77 897	9 557	12%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Rubrique	% de détention	31/12/2024				31/12/2023			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		12 088	-	12 088	(2 957)	13 506	-	13 506	(3 139)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
MIP	4,71%	973	-	973	(957)	973	-	973	(944)
Titres non cotés		103 329	14 100	89 229	(11 227)	99 481	20 820	78 661	(11 224)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	7 000	21 000	-	28 000	13 720	14 280	-
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	6 732	-	6 732	-	10 000	-	10 000	-
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	(598)	9 583	5 833	3 750	(598)
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(962)	5 000	-	5 000	(940)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	1 267	3 733	-
FCPR TANMYA	16,67%	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(614)	3 120	-	3 120	(594)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(353)	3 131	-	3 131	(329)
ADVANS TUNISIE	8,61%	2 152	-	2 152	-	2 152	-	2 152	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	(561)	2 000	-	2 000	(561)
FCP MAC CROISSANCE	71,75%	2 028	-	2 028	-	1 904	-	1 904	(92)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	10,90%	1 921	-	1 921	-	1 921	-	1 921	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(545)	1 500	-	1 500	(494)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(620)	1 346	-	1 346	(552)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	27,34%	1 509	-	1 509	-	1 369	-	1 369	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 040	-	1 040	-	1 001	-	1 001	(30)
FCPR FONDS DE DEVELOPEME REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	(136)	1 000	-	1 000	(109)
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
FCP MAC EQUILIBRE	38,40%	914	-	914	-	914	-	914	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,53%	653	-	653	(378)	803	-	803	(146)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(529)	790	-	790	(515)
LA MARINE HAMMET SUD	3,59%	700	-	700	(168)	700	-	700	(168)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	-
FCRP RELANCE PLUS	14,00%	7 000	-	7 000	-	-	-	-	-
FCP Smart Traker Fund	6,69%	427	-	427	-	401	-	401	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	-	400	-	400	(335)
TUNISIE CLEARING	3,67%	388	-	388	-	347	-	347	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	8,34%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
S T H Djerba	-	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(49)	100	-	100	(49)
STEG ENERGIES RENEUVABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	-
AUTRES	-	68	-	68	(31)	59	-	59	(29)
Total		115 417	14 100	101 317	(14 184)	112 987	20 820	92 167	(14 363)

La Banque n'exerce aucune influence notable sur les FCP et les FCPR raison pour laquelle ils ne font pas partie du périmètre de consolidation au 31.12.2024.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part dans les entreprises associées	179 678	168 700	10 978	7%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(16 190)	(16 190)	-	0%
Total	163 488	152 510	10 978	7%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2024	Provision 31/12/2024	31/12/2023	Provision 31/12/2023
Titres cotés		45 358	-	45 045	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	37,61%	45 358	-	45 045	-
Titres non cotés		134 320	(16 190)	123 655	(16 190)
MAGHREB LEASING ALGERIE	58,11%	73 022	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 211)
AMEN SANTE	19,00%	16 214	(3 763)	16 213	(3 763)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
SICAV AMEN	9,65%	2 465	-	2 309	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,14%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	11 154	-	11 154	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	18,33%	3 931	-	3 931	-
AMEN ALLIANCE SICAV	13,75%	8 524	-	8 156	-
Total		179 678	(16 190)	168 700	(16 190)

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2024.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part dans les entreprises liées	14 225	14 225	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	(9)	-	0%
Total	14 216	14 216	-	0%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2024	Provision 31/12/2024	31/12/2023	Provision 31/12/2023
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
STE GEST IMMOBILIERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	(9)
FIRST PAY	99,89%	4 995	-	4 995	-
Total		14 225	(9)	14 225	(9)

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2024.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	23 108	26 289	(3 181)	(12%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 980)	(8 669)	(311)	4%
Total	14 128	17 620	(3 492)	(20%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la Banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De détention	Capitaux propres 2024	Résultat net 2024
SICAR AMEN	AMEN BANK	SICAR	88,20%	20 669	4 474
LE RECOUVREMENT	AMEN BANK	Société de recouvrement de créances	99,88%	8 639	2 173
AMEN PROJECT	AMEN BANK	Société d'investissement	53,01%	232	(10)
SOGEREC	Immeuble Carthagène - office Mont Plaisir	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 711	(455)
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 957	58
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	4 428	671
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia1	Promotion immobilière	99,77%	1 429	21
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	(182)	(155)
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	(*) 0,00%	103	16
FIRST PAY	AMEN BANK	Etablissement de paiement	99,89%	4 985	-

(*) La Banque détient indirectement 99,90% du capital de la société «Amen Corporate Finance» à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2024 un solde de 463 915 mDT contre un solde de 442 663 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	4 392	1 372	3 020	220%
Immobilisations incorporelles	16 300	12 605	3 695	29%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 724)	(11 049)	(675)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	453 866	434 757	19 109	4%
Immobilisations corporelles	561 270	535 489	25 781	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(107 207)	(100 536)	(6 671)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	5 657	6 534	(877)	(13%)
Immobilisations encours	5 657	6 534	(877)	(13%)
Total	463 915	442 663	21 252	5%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la Banque.

Le montant des immobilisations détenues par la Banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2024 un montant de 333 897 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2024									
Classe / Nature d'engagement	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2024	Amort / Provision Cumul au 31/12/2023	Dotations	Reprise / Sortie	Amort Cumul au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
1) Immobilisation Incorporelles	12 605	3 695	-	16 300	(11 233)	(675)	-	(11 908)	4 392
Immobilisation d'exploitation	12 605	278	-	12 883	(11 233)	(675)	-	(11 908)	975
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 456	278	-	11 734	(10 119)	(665)	-	(10 784)	950
Droit au bail	965	-	-	965	(930)	(10)	-	(940)	25
Immobilisation hors exploitation	-	3 417	-	3 417	-	-	-	-	3 417
Logiciels hors exploitation	-	3 417	-	3 417	-	-	-	-	3 417
2) Immobilisations Corporelles	535 487	45 238	(19 455)	561 270	(100 730)	(7 928)	1 254	(107 404)	453 866
Immobilisation d'exploitation	163 369	1 611	(898)	164 082	(52 012)	(3 760)	185	(55 587)	108 495
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	80 521	-	(791)	79 730	(23 723)	(1 593)	82	(25 234)	54 496
Aménagements de bâtiments	40 573	1 611	(107)	42 077	(28 289)	(2 167)	103	(30 353)	11 724
Immobilisation hors exploitation	316 828	37 657	(17 555)	336 930	(6 435)	(407)	14	(6 828)	330 102
Bâtiments	316 828	37 657	(17 555)	336 930	(6 435)	(407)	14	(6 828)	330 102
Mobiliers de bureau	11 525	623	(248)	11 900	(8 624)	(817)	238	(9 203)	2 697
Matériels de transport	5 605	1 607	(509)	6 703	(3 384)	(660)	507	(3 537)	3 166
Matériels informatique	17 201	2 261	(245)	19 217	(13 555)	(1 352)	310	(14 597)	4 620
Machines DAB	9 546	906	-	10 452	(7 485)	(393)	-	(7 878)	2 574
Coffres forts	2 555	75	-	2 630	(2 061)	(53)	-	(2 114)	516
Autres immobilisations	8 858	498	-	9 356	(7 174)	(486)	-	(7 660)	1 696
3) Immobilisations encours	6 534	2 868	(3 745)	5 657	-	-	-	-	5 657
Immobilisations corporelles encours	4 214	1 869	(1 712)	4 371	-	-	-	-	4 371
Immobilisations incorporelles encours	2 320	999	(2 033)	1 286	-	-	-	-	1 286
Total	554 626	51 801	(23 200)	583 227	(111 963)	(8 603)	1 254	(119 312)	463 915

Note 1-7 Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2024 un montant de 223 756 mDT contre un montant de 193 164 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	40 090	25 647	14 443	56%
Comptes d'attente	39 007	21 846	17 161	79%
Comptes d'attente de la salle de marché	3 651	(141)	3 792	(2693%)
Comptes d'attente de la compensation	15 266	8 720	6 546	75%
Autres comptes d'attente	20 090	13 267	6 823	51%
Comptes de régularisation	1 083	3 801	(2 718)	(72%)
Autres	183 666	167 517	16 149	10%
Stock en matières, fournitures et timbres	229	787	(558)	(71%)
Etat, impôts et taxes	28 958	21 261	7 697	36%
Allocations familiales	489	673	(184)	(27%)
Dépôts et cautionnements	102	102	(0)	(0%)
Opérations avec le personnel	121 816	111 916	9 900	9%
Débiteurs divers	25 979	28 938	(2 959)	(10%)
Créances sur l'Etat	138	392	(254)	(65%)
Autres	5 955	3 448	2 507	73%
Total	223 756	193 164	30 592	16%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(9 710)	(13 585)	3 875	(29%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(4 835)	(7 331)	2 496	(34%)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(3 604)	(4 983)	1 379	(28%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 271)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(16 514)	(16 824)	310	(2%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(14 527)	(14 837)	310	(2%)
Total	(26 224)	(30 409)	4 185	(14%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	Dotations	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	-	3 874	(9 710)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	2 495	(4 835)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(4 983)	-	1 379	(3 604)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	-	-	(1 271)
Provisions sur autres comptes	(16 824)	-	310	(16 514)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(14 837)	-	310	(14 527)
Total	(30 409)	-	4 184	(26 224)

2 - Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2024, cette rubrique accuse un solde de 780 501 mDT enregistrant ainsi une hausse de 423 673 mDT par rapport au 31.12.2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 741	2 453	13 288	542%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	762 000	354 000	408 000	115%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	2 760	375	2 385	636%
Total	780 501	356 828	423 673	119%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2024 un solde de 473 998 mDT contre un solde de 400 099 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	462 410	390 551	71 859	18%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 588	9 548	2 040	21%
Total	473 998	400 099	73 899	18%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	191 872	146 658	45 214	31%
Emprunts auprès des établissements bancaires	270 538	243 893	26 645	11%
Total	462 410	390 551	71 859	18%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	462 410	-	-	-	462 410
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	191 872	-	-	-	191 872
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	160 000	-	-	-	160 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	110 036	-	-	-	110 036
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	502	-	-	-	502
Etablissements financiers	11 588	-	-	-	11 588
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	11 588	-	-	-	11 588
Total	473 998	-	-	-	473 998

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	462 410	462 410
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	11 588	11 588
Total	-	-	473 998	473 998

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2024 un solde de 8 015 985 mDT contre un solde de 7 625 623 mDT au 31.12.2023 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 396 922	1 949 119	447 803	23%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 619 063	5 676 504	(57 441)	(1%)
Epargne	2 627 583	2 408 485	219 098	9%
Dépôts à terme	2 858 400	3 137 039	(278 639)	(9%)
Dépôts à terme en dinars	2 607 772	2 847 967	(240 195)	(8%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	19 750	22 665	(2 915)	(13%)
Dépôts à terme en devises	228 671	263 919	(35 248)	(13%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 207	2 489	(282)	(11%)
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	130 980	2 100	2%
Total	8 015 985	7 625 623	390 362	5%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 396 922	-	-	-	2 396 922
Epargne	2 627 583	-	-	-	2 627 583
Dépôts à terme en dinars	960 317	1 541 493	105 962	-	2 607 772
Dépôts à terme en devises	155 312	72 893	466	-	228 671
Dettes rattachées dépôts à terme	21 957	-	-	-	21 957
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	-	-	-	133 080
Total	8 015 985	-	-	-	8 015 985

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	3 148	45 617	2 348 157	2 396 922
Epargne	-	-	2 627 583	2 627 583
Dépôts à terme	6 056	165 525	2 664 862	2 836 443
Dettes rattachées	-	670	21 287	21 957
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	133 080	133 080
Total	9 204	211 812	7 794 969	8 015 985

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 699 628 mDT contre 862 999 mDT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	311 010	426 499	(115 489)	(27%)
Ressources spéciales	388 618	436 500	(47 882)	(11%)
Total	699 628	862 999	(163 371)	(19%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	286 342	392 958	(106 616)	(27%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	24 668	33 541	(8 873)	(26%)
Total	311 010	426 499	(115 489)	(27%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Rubrique	Capital initial	Taux	Date d'émission-Date d'échéance	Encours au 31/12/2023	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2024
Emprunts subordonnés	618 695			387 958	(101 616)	286 342
AMEN BANK 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028	5 000	(1 000)	4 000
AMEN BANK 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024	1 986	(1 986)	-
AMEN BANK 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024	1 986	(1 986)	-
AMEN BANK 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025	10 632	(5 336)	5 296
AMEN BANK 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024	600	(600)	-
AMEN BANK 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024	13 100	(13 100)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	250	(250)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	14 500	(14 500)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	16 500	(16 500)	-
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025	5 400	(2 700)	2 700
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026	6 660	(2 220)	4 440
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026	31 638	(10 546)	21 092
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028	36 170	(7 234)	28 936
AMEN BANK 2021-1 catégorie A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028	30 000	(6 000)	24 000
AMEN BANK 2021-1 catégorie B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031	8 000	(1 000)	7 000
AMEN BANK 2022-1 catégorie A TF	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027	2 280	(570)	1 710
AMEN BANK 2022-1 catégorie A TV	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027	1 576	(394)	1 182
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TV	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	12 000	-	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TF	23 180	10,10%	30/09/2022 au 30/09/2029	23 180	-	23 180
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TF	3 000	10,00%	25/05/2023- 25/05/2028	3 000	(600)	2 400
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TV	21 700	TMM+1,8%	25/05/2023- 25/05/2028	21 700	(4 340)	17 360
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TF	8 000	10,40%	25/05/2023- 25/05/2030	8 000	-	8 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TV	7 300	TMM+2,00%	31/05/2023-31/10/2030	7 300	-	7 300
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TF	13 170	10,05%	25/10/2023-31/10/2028	13 170	(2 634)	10 536
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TF	8 700	10,20%	31/10/2023-31/10/2030	8 700	-	8 700
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TF	11 500	10,30%	31/10/2023-31/10/2030	11 500	-	11 500
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TV	40 600	TMM+2,15%	31/10/2023-31/10/2028	40 600	(8 120)	32 480
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TV	5 000	TMM+2,30%	31/10/2023-31/10/2030	5 000	-	5 000
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TV	21 030	TMM+2,40%	31/10/2023-31/10/2030	21 030	-	21 030
Emprunts sous seing privé	5 000			5 000	(5 000)	-
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		5 000	(5 000)	-
Total	623 695			392 958	(106 616)	286 342

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources budgétaires	69 844	76 760	(6 916)	(9%)
Ressources extérieures	318 774	359 740	(40 966)	(11%)
Total	388 618	436 500	(47 882)	(11%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	310 059	349 893	(39 834)	(11%)
Ligne BIRD	-	795	(795)	(100%)
Ligne ITALIENNE	3 401	4 296	(895)	(21%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	960	1 687	(727)	(43%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	2 760	1	2 759	275900%
Ligne AFD HOTELLERIE	2 474	4 827	(2 353)	(49%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	11 958	23 957	(11 999)	(50%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	23 448	27 849	(4 401)	(16%)
LIGNE BIRD PME CONSOLIDATION	15 100	-	15 100	100%
Ligne SANAD	28 865	37 113	(8 248)	(22%)
LIGNE BIRD PME CONSOLIDATION	11 600	-	11 600	100%
Ligne FADES	7 632	9 829	(2 197)	(22%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	2 778	3 333	(555)	(17%)
Ligne AFD-IMF	9 386	18 771	(9 385)	(50%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	14 256	19 009	(4 753)	(25%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	91 700	110 040	(18 340)	(17%)
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	79 752	86 397	(6 645)	(8%)
LIGNE ITALIENNE AGRICULTURE ET PECHE 2020-28	3 989	1 989	2 000	101%
Lignes extérieures en devises	2	395	(393)	(99%)
Ligne en EURO	-	393	(393)	(100%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	310 061	350 288	(40 227)	(11%)
Dettes rattachées	8 713	9 452	(739)	(8%)
Total	318 774	359 740	(40 966)	(11%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 450	5 109	341	7%
Provisions pour passifs et charges	8 216	8 019	197	2%
Comptes d'attente et de régularisation	303 376	300 252	3 124	1%
Comptes d'attente	14 648	17 032	(2 384)	(14%)
Créditeurs divers	227 896	216 065	11 831	5%
<i>Créditeurs divers sur comptes de la compensation</i>	130 101	116 791	13 310	11%
<i>Dépôts du personnel</i>	8 788	7 950	838	11%
<i>Charges à payer</i>	89 007	91 324	(2 317)	(3%)
Etat, impôts et taxes	57 890	61 414	(3 524)	(6%)
Autres	2 942	5 741	(2 799)	(49%)
Total autres passifs	311 592	308 271	3 321	1%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 841	2 500	341	14%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	5 450	5 109	341	7%

3 - Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 1 574 007 mDT au 31.12.2024 enregistrant ainsi une augmentation de 131 734 mDT par rapport au 31.12.2023.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2023 avec des dividendes distribués pour 97 450 mDT ;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 773 mDT ;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2024 pour 229 957 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Capital social (*)	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinst	Reservextra-ordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (**)	Ecart de réévaluation (***)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2023	151 320	13 240	897 856	-	120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273
Réserves devenues disponibles			(59 870)					59 870		-
Affectation du résultat 2023	-	1 891	150 000	-	-	5 400	-	37 580	(194 871)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(97 450)	-	(97 450)
Augmentation du capital en numéraire	23 280	-	(23 280)	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(773)	-	-	-	(773)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	229 957	229 957
Solde au 31/12/2024	174 600	15 131	964 706	-	120 979	68 210	423	1	229 957	1 574 007

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

(**) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2024 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 66 275 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 935 mDT

(***) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4 - Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 735 835 mDT contre 871 859 mDT au terme de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions	668 863	771 114	(102 251)	(13%)
Avals	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Autres garanties données	9 463	9 826	(363)	(4%)
Total	735 835	871 859	(136 024)	(16%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions en faveur des Banques	387 664	479 137	(91 473)	(19%)
Cautions en faveur de la clientèle	281 199	291 977	(10 778)	(4%)
Total	668 863	771 114	(102 251)	(13%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Total	57 509	90 919	(33 410)	(37%)

La ventilation des Cautions, avals et autres garanties données par nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des Banques	-	10 336	377 328	387 664
Cautions en faveur de la clientèle	-	1 561	279 638	281 199
Avals	-	-	57 509	57 509
Autres garanties données	-	-	9 463	9 463
Total	-	11 897	723 938	735 835

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 268 639 mDT au 31.12.2023 à 558 129 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires Import	351 789	236 237	115 552	49%
Crédits documentaires Export	206 340	2	173 938	537%
Total	558 129	268 639	289 490	108%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	1 432	350 357	351 789
Crédits documentaires Export	-	-	206 340	206 340
Total	-	1 432	556 697	558 129

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la Banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	644 845	247 650	397 195	160%
BTA donnés en garantie	123 100	106 651	16 449	15%
Total	767 945	354 301	413 644	117%

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2024 à 1 406 936 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 392 836	1 294 055	98 781	8%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	<i>5 853</i>	<i>2 700</i>	<i>3 153</i>	<i>117%</i>
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	<i>1 323 406</i>	<i>1 229 636</i>	<i>93 770</i>	<i>8%</i>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	219 242	223 339	(4 097)	(2%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 380	4 499	(119)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	34 916	23 139	11 777	51%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	1 064 868	978 659	86 209	9%
Autorisation des crédits par carte	63 577	61 719	1 858	3%
Engagements sur Titres	14 100	20 889	(6 789)	(33%)
Participations non libérées	14 100	20 820	(6 720)	(32%)
Titres à livrer	-	69	(69)	(100%)
Total	1 406 936	1 314 945	91 990	7%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	5	51 224	1 341 607	1 392 836
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	5 853	5 853
Engagements de financement donnés	-	31 100	1 292 306	1 323 406
Autorisation de crédits par carte	5	20 124	43 449	63 577
Engagements sur titres	-	-	14 100	14 100
Participation non libérées	-	-	14 100	14 100
Total	5	51 224	1 355 707	1 406 936

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2024 à 3 849 847 mDT contre 3 789 354 mDT au terme de l'exercice 2023. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	196 084	218 749	(22 665)	(10%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 917	108 407	(98 490)	(91%)
Garanties reçues de la clientèle	3 643 846	3 462 198	181 648	5%
Total	3 849 847	3 789 354	60 493	2%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la Banque au 31.12.2024 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 987 282	83 426	8 003	444 979	1 220	4 978	2 529 888
Classe 1	752 217	80 640	515	10 089	-	683	844 144
Classe 2	14 154	464	-	62	7	41	14 728
Classe 3	7 735	277	-	34	-	39	8 085
Classe 4	418 058	31 277	172	2 901	-	392	452 800
Classe 5	171	-	-	31	-	-	202
Total	3 179 617	196 084	8 690	458 096	1 227	6 133	3 849 847

Note 4-7. Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2024 s'élèvent à (42 985) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(71 642)	(57 174)	(14 468)	25%
Devises achetées au comptant à recevoir	28 657	27 539	1 118	4%
Total	(42 985)	(29 635)	(13 350)	45%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2024 s'élèvent à (127 299) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(142 900)	(229 393)	86 493	(38%)
Devises achetées à terme à recevoir	15 601	60 813	(45 213)	(74%)
Total	(127 299)	(168 580)	41 281	(24%)

5 - Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2024 un montant de 818 463 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	43 407	36 327	7 080	19%
Opérations avec la clientèle	758 507	719 226	39 281	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 549	18 763	(2 214)	(12%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	7 961	10 575	(2 614)	(25%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 588	8 188	400	5%
Total	818 463	774 316	44 147	6%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 147 020 mDT en 2023 à 151 778 mDT en 2024. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	86 079	84 073	2 006	2%
Opérations sur placement et titres	7 506	5 776	1 730	30%
Opérations de change	1 946	1 953	[7]	[0%]
Opérations de commerce extérieur	4 629	4 965	[336]	[7%]
Gestion, étude et engagement	10 900	10 358	542	5%
Opérations monétiques et de Banque directe	34 303	32 608	1 695	5%
Bancassurance	4 166	4 575	[409]	[9%]
Banque d'affaires	140	714	[574]	[80%]
Autres commissions	2 109	1 998	111	6%
Total	151 778	147 020	4 758	3%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	494	2 196	[1 702]	[78%]
Gains nets sur titres de placement	3 486	2 179	1 307	60%
Gains nets sur opérations de change	32 376	35 089	[2 713]	[8%]
Total	36 356	39 464	[3 108]	[8%]

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	494	2 196	[1 702]	[78%]
Total	494	2 196	[1 702]	[78%]

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	870	699	171	24%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	143	-	143	100%
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	727	699	28	4%
Titres de placement à revenu variable	2 616	1 480	1 136	77%
Dividendes sur les titres de placement	1 049	1 187	[138]	[12%]
Plus-values de cession	1 259	1 178	81	7%
Moins-values de cession des titres de placement	[264]	[1]	[263]	26300%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	[902]	[2 113]	1 211	[57%]
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 474	1 229	245	20%
Total	3 486	2 179	1 307	60%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	4 302	4 522	[220]	[5%]
Gain net sur opérations de change en compte	27 811	30 074	[2 263]	[8%]
Autres résultats nets de change	263	493	[230]	[47%]
Total	32 376	35 089	[2 713]	[8%]

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2024 un montant de 203 382 mDT contre 185 050 mDT en 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	184 080	170 207	13 873	8%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 176	1 034	1 142	111%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	5 833	4 451	1 382	31%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	10 983	9 146	1 837	20%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	310	212	97	46%
Total	203 382	185 050	18 331	10%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	81 482	85 384	[3 902]	[5%]
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	49 318	56 598	[7 280]	[13%]
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	53 240	28 155	25 085	89%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	40	70	[30]	[43%]
Total	184 080	170 207	13 873	8%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2024 un montant de 620 325 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	[606 649]	[567 675]	[38 974]	7%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	[120 250]	[122 644]	2 394	[2%]
Opérations avec la clientèle	[429 547]	[394 189]	[35 358]	9%
Emprunts et ressources spéciales	[56 852]	[50 842]	[6 010]	12%
Autres Intérêts et charges	[13 676]	[18 832]	5 156	[27%]
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	[2 125]	[4 904]	2 779	[57%]
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	[11 551]	[13 928]	2 377	[17%]
Total	[620 325]	[586 507]	[33 818]	6%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2024 un montant de 81 049 mDT, enregistrant une baisse de 12 042 mDT par rapport à l'exercice 2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 512)	(59 797)	(19 715)	33%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2025-01	(7 144)	(37 688)	30 544	(81%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 848)	(43 337)	(20 511)	47%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 341)	(500)	(1 841)	368%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 080)	(1 143)	63	(6%)
Total dotations	(153 925)	(142 465)	(11 460)	8%
Pertes sur créances	(271 407)	(165 725)	(105 682)	64%
Total dotations et pertes sur créances	(425 332)	(308 190)	(117 142)	38%
Reprises de provisions sur créances douteuses	31 525	27 465	4 060	15%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2025-01	13 000	-	13 000	100%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	20 632	17 057	3 575	21%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	56 121	34 894	21 227	61%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	75 670	53 044	22 626	43%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	4 184	1 881	2 303	122%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 000	-	2 000	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	122 665	77 292	45 373	59%
Total Reprises	325 797	211 633	114 164	54%
Recouvrement des créances radiées	18 486	3 466	15 020	433%
Total des reprises et des récupérations sur créances	344 283	215 099	129 184	60%
Total	(81 049)	(93 091)	12 042	(13%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2024 un montant de 975 mDT, enregistrant une variation de 3 409 mDT par rapport à l'exercice 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 946)	(7 195)	5 249	(73%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	645	3 653	(3 008)	(82%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(301)	(430)	129	(30%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 577	1 765	812	46%
Pertes sur titres d'investissement	-	(227)	227	(100%)
Total	975	(2 434)	3 409	(140%)

Note 5-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2024 un montant de 226 589 mDT, en hausse de 11 905 mDT par rapport à 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Frais du personnel	(160 637)	(153 571)	(7 066)	5%
Rémunération du personnel	(118 662)	(113 995)	(4 667)	4%
Charges sociales	(30 795)	(28 359)	(2 436)	9%
Impôts sur salaires	(2 250)	(2 693)	443	(16%)
Autres charges liées au personnel	(8 929)	(8 524)	(405)	5%
Charges générales d'exploitation	(56 714)	(52 284)	(4 430)	8%
Frais d'exploitation non bancaires	(16 625)	(14 252)	(2 373)	17%
Autres charges d'exploitation	(40 089)	(38 032)	(2 057)	5%
Dotations aux amortissements	(9 238)	(8 829)	(409)	5%
Total	(226 589)	(214 684)	(11 905)	6%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	1 969	947	1 022	108%
Moins-values sur cession des immobilisations	(249)	(190)	(59)	31%
Impôt suite au contrôle fiscal	(8 490)	(568)	(7 922)	1395%
Contribution sociale de solidarité	(2 442)	(798)	(1 644)	206%
Autres résultats exceptionnels	4 343	(1 404)	5 747	(409%)
Total	(4 869)	(2 013)	(2 856)	142%

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)
Total	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 6,585 dinars contre 6,439 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Résultat net en mDT	229 957	194 871	35 086
Nombre d'actions (*)	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Nombre moyen d'actions	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Résultat de base par action (en DT)	6,585	6,439	0,146
Résultat dilué par action (en DT)	6,585	6,439	0,146

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6. Etat de flux de trésorerie allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (116 538) mDT à (417 626) mDT enregistrant une hausse du besoin de trésorerie de (301 088) mDT soit 258,36 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 107 015 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (146 509) mDT et des flux de financement de (261 594) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

6-1 Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 107 015 mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 394 761 mDT ;
- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 352 454 mDT ;

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (165 655) mDT ;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (221 527) mDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour (80 885) mDT ;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (74 896) mDT ;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (24 512) mDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (72 725) mDT.

6-2 Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est établi à (146 509) mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des intérêts et dividendes pour 163 546 mDT.

Flux nets négatifs :

- Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (28 769) mDT ;
- Les flux nets sur portefeuille investissement (281 286) mDT.

6-3 Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (261 594) mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets négatifs :

- Le remboursement des annuités venant à échéance pour (115 489) mDT.
- Le versement des dividendes pour (97 450) mDT ;
- La variation des ressources spéciales pour (47 882) mDT ;
- Le mouvement du fonds social de (773) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à (417 626) mDT contre (116 538) mDT au 31 décembre 2023.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2024 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Actifs	833 597	639 607
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	611 572	488 289
Caisse	53 779	53 906
Avoirs et prêts à la BCT	557 733	434 321
Comptes CCP	61	63
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	222 024	151 317
<i>Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours</i>	<i>222 022</i>	<i>151 310</i>
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	48 758	31 334
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	173 264	119 976
<i>Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours</i>	<i>2</i>	<i>7</i>
Passifs	(1 251 222)	(756 145)
Banque centrale, CCP	(777 742)	(356 453)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(15 742)	(2 453)
Emprunts auprès de la BCT	(762 000)	(354 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(473 480)	(399 692)
<i>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours</i>	<i>(461 908)</i>	<i>(390 193)</i>
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(191 872)	(146 659)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(270 036)	(243 534)
<i>Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours</i>	<i>(11 572)</i>	<i>(9 499)</i>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(417 626)	(116 538)

Les emprunts contractés par la Banque auprès de la BCT représentent des échéances inférieures à 90 jours, raison pour laquelle, ils sont assimilables à des équivalents de liquidités.

7- Autres Notes

Note 7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 28,74% des droits de vote ;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,38% du capital d'AMEN BANK ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
- Les sociétés contrôlées par AMEN BANK ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de AMEN BANK, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024.

Société «PGI Holding»

- AMEN BANK loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 190 mDT (HT).
- AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2024 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'AMEN BANK s'élève à 50 000 mDT et le montant des dividendes bruts versées à PGI s'élève à 19 843 mDT.

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société «COMAR» qui détient 28,74% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 - Des contrats de location en vertu desquels «COMAR» occupe deux locaux, propriétés de «AMEN BANK». Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 23 835 DT (HT).
- 2 - Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 055 KDT ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la Banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 397 KDT (HT).
- 3 - Le montant des dividendes bruts versés pour la société COMAR s'élève à 27 929 mDT ;
- 4 - Le total engagement de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 618 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 578 mDT et des dépôts à vue pour 15 938 mDT.

Société «PARENIN»

- 1 - Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024, s'élève à 81 998 mDT y compris un engagement hors bilan de 31 809 mDT et un encours des dépôts à vue pour à 190 mDT.
- 2 - Le montant des dividendes bruts versés pour la société «PARENIN» s'élève à 4 543 mDT.

Société «ENNAKL»

- 1 - La société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'AMEN BANK détient un total engagement s'élevant à 155 571 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 821 mDT.
- 2 - Le montant des dividendes bruts versés pour la société s'élève à 7 732 mDT.
- 3 - L'encours des dépôts à vue auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2024 à 11 504 mDT.

Société «SICAR AMEN»

La Banque a réalisé avec la société SICAR AMEN dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 - Soixante-trois (63) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2024 de 786 584 mDT. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 4 045 mDT (HT).
- 2 - En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, «AMEN BANK» est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société «SICAR Amen». En contrepartie de ces services, la Banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI ;
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2024, s'élève à 192 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 500 mDT.

La SICAR AMEN a versé des dividendes pour AMEN BANK pour un montant de 2 787 mDT.

Société «Le recouvrement»

La Banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société «Le Recouvrement» dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société «Le Recouvrement». En contrepartie de ses services, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 647 mDT.

AMEN BANK a reçu des dividendes pour un montant de 3 046 mDT pour l'exercice 2024,

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2024, le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 71 166 DT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 451DT.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'AMEN BANK s'élève à 51mDT.

Société «Amen Invest»

- 1 - En date du 03 Octobre 2016, la Banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK.

Le montant du loyer s'élève à 144 111 DT (HT) au titre de l'exercice 2024 et des charges d'exploitation et d'entretien pour 27 556 DT.

- 2 - Au 15/11/2024 un nouveau contrat a été conclu entre AMEN BANK et Amen Invest en vertu duquel, elle loue à la société Amen Invest un appartement à usage de bureaux avec une grande terrasse situé derrière l'agence AMEN BANK Mont Fleury objet du titre foncier numéro 54451, sis à Rue de Sahel Mont Fleury - Tunis.

Ledit local objet du présent contrat est d'une superficie utile totale de 470 m², Le loyer convenu est d'un montant annuel de 11 400 dinars (HT) soit 2 850 dinars (HT) par trimestre.

- 3 - Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Invest est détaché d'AMEN BANK et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des Banques et des établissements financiers. Les charges salariales, y compris les œuvres sociales, servies par AMEN BANK sous forme d'avance, ont font l'objet de mémoire de règlement adressé à la société AMEN INVEST avec une majoration de 15%.

La rémunération brutes majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 02-01-2024 au 30-04-2024 est e 43 698 dinars.

- 4 - En 2024, AMEN BANK à procédé à la cession d'un véhicule à Amen Invest d'une voiture pour une valeur vénale de 112 500 DT.
- 5 - Au 31.12.2024 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'AMEN BANK : s'élève à 3 513 mDT. ainsi qu'un total des engagements auprès qui s'élève à 440 mDT, y compris un engagement hors bilan de 331 mDT (HT) au titre de l'exercice 2024.

Société «SOGEREC»

La Banque a réalisé avec la société «SOGEREC» dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 - L'AMENBANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;

- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par l'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1er janvier 2019.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SOGEREC décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SOGEREC percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la Banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SOGEREC à rétribution demeure entier dans tous les cas ou AMEN BANK encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SOGEREC.

De même, il a été convenu qu'AMEN BANK imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SOGEREC, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à : 6 058 mDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève, pour l'exercice 2024, à : 879 mDT en HT.

2 - Au cours de 2021, «AMEN BANK» a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt.

Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à 15 133 DT en (HT).

3- Au cours de 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec «La SOGEREC» en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2024 s'élève à 60 618 DT (HT).

4 - Au cours de 2024, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 2 appartements ainsi que 2 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements A03- A04).

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 décembre 2024 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Le loyer convenu est d'un montant annuel de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze dinars (19 572,000) en hors taxes soit quatre Mille huit cent quatre-vingt-treize dinars (4 893,000) en hors taxes par trimestre payable par avance au début de chaque trimestre.

Une majoration de 5% du loyer sera appliquée à partir de la deuxième année de la location. La majoration sera calculée sur la base du loyer de l'année écoulée, cette convention n'a pas produit d'effet en 2024.

5 - Au 31.12.2024, l'encours des placements et des dépôts à vue de la société SOGEREC auprès d'AMEN BANK s'élève respectivement à 1 056 mDT et 199 mDT.

Société «Amen Project»

AMEN BANK détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'AMEN BANK s'élève à 120 mDT.

Société «GEST IMMO»

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société «Gest Immo Amen» dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société «Gest Immo Amen» perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société «Gest Immo Amen». Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation : Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2024 est de 394 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2024 s'élève à 769 KDT.

Société «SMART RECOVERY»

Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec «Smart Recovery» pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société «Smart Recovery» de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société «Smart Recovery» dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société «Smart Recovery» s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société «Smart Recovery» les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SMART RECOVERY décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : «En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SMART RECOVERY percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la Banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SMART RECOVERY à rétribution demeure entier dans tous les cas ou AMEN BANK encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SMART RECOVERY.

De même, il a été convenu qu'AMEN BANK imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SMART RECOVERY, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **788 KDT**.

2 - Un contrat de location en vertu duquel «SMART RECOVERY» occupe un local, propriétés de «AMEN BANK». Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2024 s'élève à 60 904 DT (HT).

- 3 - Le total des engagements hors bilan de la société SMART RECOVERY auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 500 DT.

Société FIRST PAY

La société FIRST PAY est un établissement de paiement qui a été officialisée le 1er juillet 2024, AMEN BANK détient 99,89% de son capital :

- 1 - AMEN BANK a développé à FIRST PAY une licence perpétuelle d'un Montant de 1 275 mDT d'un Système d'information permettant d'assurer la gestion courante de cette dernière.

Par cette convention AMEN BANK amis en place pour FIRST PAY une solution de gestion des opérations courantes par laquelle FIRST PAY acquiert le droit de le contrôler de le paramétrer et de le faire fonctionner.

AMEN BANK assure à FIRST PAY :

- Une garantie d'un an qui suit la réception définitive constatée par un procès-verbal et la mise en production du logiciel,
- L'utilisation du logiciel de lutte anti blanchiment et de filtrage ;
- Un service de Maintenance démarrant à l'échéance de la Garantie d'un montant 230 mDT avec augmentation annuelle de 7% ;
- Le montant des développements ultérieurs fera l'objet des avenants en fonction de la réalité des services performés ;
- AMEN BANK se réserve le droit de propriété et de commercialisation relatif au Système développé tout en offrant une exclusivité à first PAY d'une année.

Le produit constaté au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 275 mDT.

- 2 - La Banque a conclu avec la société «FIRST PAY», un contrat porte sur la fourniture par AMEN BANK, à FIRST PAY de prestations de mise à disposition de solutions informatique d'entreprise, de service d'assistance et de maintenance sur tous les produits et plateformes mis à disposition pour les différents projets de FIRST PAY.

Le prix annuel forfaitaire convenu pour le présent contrat s'élève à 418 600 DT (HTVA), avec une augmentation annuelle de 7% Ils seront payés semestriellement en faveur d'AMEN BANK.

- 3 - AMEN BANK offre à l'Etablissement de Paiement FIRST PAY les services bancaires énumérés à la convention que l'Etablissement FIRST PAY pourra effectuer à partir du compte global unique qui lui est ouvert auprès de la Banque, dans le cadre de son activité de paiement, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les services offerts par AMEN BANK sont rémunérés, lorsqu'ils ne sont pas gratuits, sous forme de commissions, en fonction du service offert, conformément à la grille tarifaire prévue par la convention.

- 4 - Le total des placements à terme et dépôt à vue de la société FIRST PAY auprès d'AMEN BANK s'élève respectivement à 5 000 mDT et 197 mDT.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

AMEN BANK a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- * Les conventions pour les missions «Etude et Conseil» sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance «le gestionnaire», qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- * La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- * Les honoraires au titre de «l'Etude Préliminaire» sont de 12% du montant facturé.
- * Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à 140 mDT.

Société «Tunisie Leasing & Factoring»

Au titre de l'exercice 2024, le total des engagements de la société «Tunisie Leasing & Factoring» auprès d'AMEN BANK s'élève à 74 428 mDT. y compris un engagement hors bilan 38 678 KDT et un encours des dépôts à vue pour 9 180 mDT.

Le montant des dividendes distribués à AMEN BANK au 31 décembre 2024 s'élève à 4 446 mDT ;

Société « Maghreb Leasing Algérie»

Le montant des dividendes distribués par MLA à AMEN BANK au 31 décembre 2024 s'élève à 4 849 mDT ;

Société «Tunisys»

- 1 - AMEN BANK a réalisé avec la société «Tunisys», dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de 2 575 KDT (HT).

- 2 - Le montant des dividendes distribués à AMEN BANK au 31 décembre 2024 s'élève à 18 000 DT ;

- 3 - Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 963 mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 24 mDT au 31 décembre 2024.

Société «Hayett»

- 1 - Au 23 Mars 2018, la Banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 842 mDT.

- 2 - AMEN BANK perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 4 166 KDT au titre de l'exercice 2024.

- 3 - L'encours des engagements hors bilan de la société «Hayett» auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2024, à 77 mDT.

- 4 - L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève au 31.12.2024 à 9 680 mDT ainsi qu'un total de placement à terme pour 157 000 mDT.

- 5 - Le montant des dividendes distribués à AMEN BANK au 31 décembre 2024 s'élève à 1 500 mDT,

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 13 591 mDT, y compris un engagement hors bilan de 1 049 mDT.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 450 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 103 mDT et l'encours des placements auprès d'AMEN BANK pour 1 000 mDT.

Le total des engagements hors bilan de la société KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2024, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 525 mDT et un total engagement par signature auprès d'AMEN BANK s'élevant à 3 mDT.

Société «Amen Santé»

AMEN BANK détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société amen santé auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 340 mDT et l'encours des engagements hors bilan pour 15 mDT.

Société «TUNINVEST INNOVATION SICAR»

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 1 025 mDT au 31 décembre 2024.

Société Nouvelle de Boisson «SNB»

Le total des engagements de la société SNB auprès d'AMEN BANK s'élève à 10 308 mDT. y compris un engagement hors bilan 3 114 mDT au titre de l'exercice 2024.

Le montant des dividendes distribués à AMEN BANK au 31 décembre 2024 s'élève à 112 200 DT.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2024 en mDT	61 683	39 714	52 244
	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC
Commission de dépositaire	Max	-	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	124 868 DT HT	18 179 DT HT
	Taux	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET
Commission de distribution	Montant Annuel Perçu	312 174 DT HT	153 226 DT HT
			218 586 DT HT

Les principales transactions entre les SICAVs et l'AMEN BANK au 31.12.2024 se présentent comme suit :

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Dividendes
SICAV AMEN	4 871	3 000	-
AMEN PREMIERE SICAV	8 781	2 000	58
STE AMEN ALLIANCE SICAV	6 648	2 000	-

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024 :

Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819

Note 7-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la Banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché.

Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 7-3. Ratio de liquidité à court terme «LCR»

Le ratio de liquidité à court terme «le LCR» est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la Banque.

A fin décembre 2024, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2025 s'est établi à 160,229% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

7-4 Note sur les passifs éventuels

7-4-1 Note vérification sociale

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la Banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Après avoir adressé une lettre de contestation des résultats du contrôle social, respectivement à la Direction Générale de la CNSS et à la Direction Générale de la Sécurité Sociale relevant du Ministère des Affaires Sociales, la Banque a fait opposition, dans les délais, des bulletins de contrainte notifiés par la CNSS et a intenté une action en justice contre la CNSS concernant les chefs de redressement contestés.

Au 31 décembre 2024, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

7-4-2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence

Le 29 mai 2024 une affaire a été portée à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant l'épidémie du COVID-19.

Jusqu'à la date de l'arrêt des états financiers aucune décision n'a été notifiée à la Banque ainsi le risque final dépend du sort définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

Note 7-5. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/03/2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

7-5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 703 741 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 243 545 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

Le groupe AMEN BANK est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (62%) et qui totalise, au 31 décembre 2024, 7 299 399 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers

consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe «Créances à la clientèle».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de 496 185 KDT et représentant 4% du total bilan consolidé et 22% du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe «Portefeuille Titres d'investissements».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2024, à **819 106 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note «Créances à la clientèle», même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 «Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires» en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK, ne sont pas audités par leurs commissaires aux comptes à la date de préparation de ce rapport.
- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers «1.5 les Provisions collectives» et en application de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la Banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites «Provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. Ainsi le stock de la provision collective s'élève au 31/12/2024 à **179 394 KDT**.
- La note « 8.2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la Banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre

celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif à l'élaboration des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



ECC MAZARS
Borhen CHEBBI



7.6 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ	130
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ	130
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ	131
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ	132
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	133
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIFS	142
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIFS	146
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - INTERETS MINORITAIRES	148
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	148
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	151
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	152
(7) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	156

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	612 472	494 489
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	479 405	314 456
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 299 399	7 166 480
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	153 954	58 284
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 258 300	2 012 528
Titres mis en équivalence	(1-5)	245 638	226 706
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	473 091	444 111
AC7 Autres actifs	(1-7)	258 517	236 300
Total actifs		11 780 776	10 953 354
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	780 519	356 828
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	473 999	400 107
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 795 696	7 436 597
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	703 368	866 739
PA5 Autres passifs	(2-5)	318 703	323 772
Total passifs		10 072 285	9 384 043
Intérêts minoritaires	(3)	4 750	4 708
CP1 Capital		174 600	151 320
CP2 Réserves		1 285 179	1 196 313
CP4 Autres capitaux propres		416	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		243 545	216 546
Total capitaux propres	(4)	1 703 741	1 564 603
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		11 780 776	10 953 354

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	735 886	871 859
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	558 128	268 639
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	767 945	354 301
Total passifs éventuels		2 061 959	1 494 799
Engagements donnés (5-4)			
HB04 Engagements de financement donnés		1 392 815	1 274 055
HB05 Engagements sur titres		14 100	20 889
Total engagements donnés		1 406 915	1 294 944
Engagements reçus			
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 849 847	3 829 210

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} Janv au 31 dec 2024	Du 1 ^{er} Janv au 31 dec 2023
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	819 106	775 672
PR2 Commissions (en produits)	(6-2)	154 750	151 461
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	36 851	39 587
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	188 701	171 925
Total produits d'exploitation Bancaire		1 199 408	1 138 645
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(620 317)	(586 245)
CH2 Commissions encourues		(16 431)	(14 091)
Total charges d'exploitation Bancaire		(636 748)	(600 336)
Produits nets Bancaires			
		562 660	538 309
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(80 282)	(86 674)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	974	2 237
PR7 Autres produits d'exploitation		1 557	123
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(164 681)	(157 436)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(59 007)	(56 997)
CH8 Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(9 801)	(8 390)
Résultat d'exploitation		251 420	231 172
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		31 108	13 827
PR8/CH9 Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(4 869)	(2 016)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(30 869)	(20 252)
Résultat des activités ordinaires		246 790	222 731
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(2 442)	(5 584)
Résultat net consolidé		244 348	217 147
Part du résultat revenant aux minoritaires			
		803	601
Résultat net part du groupe		243 545	216 546
Résultat de base par action (en dinars)	(6-12)	6,974	7,155
Résultat dilué par action (en dinars)	(6-12)	6,974	7,155

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Activités d'exploitation (7-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		1 001 632	957 217
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(638 648)	(584 601)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(74 896)	(58 285)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(165 645)	(355 244)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		363 494	677 409
Titres de placement		(91 856)	45 001
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 045)	(153 154)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(81 196)	(29 793)
Impôts sur les bénéfices		(24 532)	(28 036)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		63 308	470 514
Activités d'investissement (7-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		148 943	191 059
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(217 773)	(161 385)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 399)	(53 310)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(99 229)	(23 636)
Activités de financement (7-3)			
Emission d'emprunts		-	145 000
Remboursement d'emprunts		(115 489)	(25 416)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(47 882)	(80 131)
Dividendes versés		(86 386)	(45 450)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(1 762)	(564)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(251 519)	(6 561)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		932	(828)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(286 508)	439 489
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(75 571)	(515 478)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période (7-4)		(362 079)	(75 571)

7-7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2024

1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2 - DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2024.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3 - BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

4.1 - L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 - La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
FIRST PAY	Filiale	IG	99,89%	99,89%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	58,11%	70,21%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	37,61%	37,61%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,53%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,53%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	36,38%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	9,65%	9,65%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
ASSURANCE COMAR CÔTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,12%	côte d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	13,76%	13,76%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	18,33%	18,33%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2024, le Groupe AMEN BANK n'a enregistré aucune entrée ou sortie du périmètre.

5 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent:

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 6 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 6 mDT, la Banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 6 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la Banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des Banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2025-01 du 29 janvier 2025, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la Banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 179 394 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 185 250 mDT constituée en 2023, une reprise nette de 5 856 mDT a été effectuée au titre de l'année 2024.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 198 108 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2023 un montant de 5 297 mDT.

Au 31 décembre 2024, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 1 318 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la Banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en «Immeubles hors exploitation» sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2024. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2024.

5.12 Charge d'impôt

En 2024, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

5.13 Application de la loi 41/2024 (2^{ème} section de l'article 412-III (nouveau))

En application des dispositions de la note de la BCT n° 10-2025 et conformément aux dispositions de l'article 412-III nouveau du code du commerce tel qu'il a été modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024, l'ensemble des demandes des clients répondant aux critères de la loi ont été traitées dans les délais réglementaires.

Ainsi, en application des dispositions des paragraphes 36 et 37 de la NCT 24, les revenus d'intérêts se rattachant aux prêts bénéficiant de la réduction de 50% du taux d'intérêt seront comptabilisés conformément aux nouveaux tableaux d'amortissement à mesure qu'ils sont courus.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été provisionné au niveau des états financiers de la Banque.

Conformément au paragraphe 15 de la NCT 24, les prêts répondant aux conditions de bénéfice de la mesure de réduction de 50% du taux d'intérêt fixe, continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan pour leurs valeurs nominales contractuelles.

6 - METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7 - PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'AMEN BANK ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère AMEN BANK.

IV - NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2024 un montant de 612 472 mDT contre 494 489 mDT au 31.12.2023 et se compose comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 780	58 907	(5 127)	(9%)
BCT, CCP & TGT	558 692	435 582	123 110	28%
Total	612 472	494 489	117 983	24%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 781	58 908	(5 127)	(9%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	53 780	58 907	(5 127)	(9%)
BCT	558 816	435 704	123 112	28%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	558 631	435 519	123 112	28%
CCP	64	66	(2)	(3%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	61	63	(2)	(3%)
Total	612 472	494 489	117 983	24%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2024 un montant de 479 405 mDT contre 314 456 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	102 596	66 037	36 559	55%
Prêts aux établissements bancaires	173 264	119 976	53 288	44%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	486	(438)	(90%)
Total créances sur établissements bancaires	275 908	186 499	89 409	48%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 727	1 279	448	35%
Prêts aux établissements financiers	199 225	124 329	74 896	60%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	2 350	196	8%
Total créances sur établissements financiers	203 498	127 958	75 540	59%
Total	479 405	314 456	164 949	52%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 161 131	1 234 122	(72 991)	(6%)
Comptes débiteurs à la clientèle	1 121 017	1 192 073	(71 056)	(6%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	40 114	42 049	(1 935)	(5%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 788 262	5 543 596	244 666	4%
Autres concours à la clientèle en dinars	5 118 110	4 886 577	231 533	5%
Autres concours à la clientèle en devises	670 152	657 019	13 133	2%
Crédits sur ressources spéciales	350 006	388 762	(38 756)	(10%)
Créances sur ressources budgétaires	137 434	135 263	2 171	2%
Créances sur ressources extérieures	212 572	253 499	(40 927)	(16%)
Total	7 299 399	7 166 480	132 919	2%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2024 un solde de 153 954 mDT contre un solde de 58 284 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de transaction	32 108	32 603	(495)	(2%)
Bons de trésors	32 108	32 570	(462)	(1%)
Créances rattachées	-	33	(33)	(100%)
Titres de placement	121 846	25 681	96 165	374%
Titres à revenu fixe	98 302	-	98 302	100%
Bons de trésors	98 242	-	98 242	100%
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	60	-	60	100%
Titres à revenu variable	23 544	25 681	(2 137)	(8%)
Actions cotées	26 932	29 640	(2 708)	(9%)
Provision pour moins-value latente des actions	(3 388)	(3 959)	571	(14%)
Total	153 954	58 284	95 670	164%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2024 un solde de 2 258 300 mDT contre 2 012 528 mDT au 31.12.2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres d'investissement	1 560 308	1 350 551	209 757	16%
Titres de participation	84 322	75 812	8 510	11%
Participations avec convention en rétrocession (*)	613 670	586 165	27 505	5%
Total	2 258 300	2 012 528	245 772	12%

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 496 185 mDT

Note 1-6. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 245 638 mDT au 31.12.2024 contre un solde de 226 706 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
MLA	139 874	110 973
TUNISIE LEASING & FACTORING	53 506	59 506
AMEN SANTE	6 827	6 667
TLG Finance	4 183	3 067
HAYETT	14 221	13 467
EL IMRANE	1 191	1 501
TUNINVEST INNOVATION SICAR	397	387
EL KAWARIS	832	1 080
TUNISYS	1 071	979
AMEN ALLIANCE SICAV	8 519	8 176
SUNAGRI	151	151
AMEN PREMIERE	75	69
SICAV AMEN	3 831	2 311
COMAR CÔTE D'IVOIRE	7 291	14 608
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 669	3 764
Total	245 638	226 706

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2024 un solde de 473 091 mDT contre un solde de 444 111 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	11 062	1 689	9 373	555%
Immobilisations incorporelles	19 355	13 161	6 194	47%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 109)	(11 288)	3 179	(28%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	454 991	435 790	19 201	4%
Immobilisations corporelles	563 594	537 559	26 035	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(108 406)	(101 572)	(6 834)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	7 038	6 632	406	6%
Immobilisations encours	7 038	6 632	406	6%
Total	473 091	444 111	28 980	7%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2024 accuse un solde net de 6 477 mDT contre 149 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2023	Intégration GW sur acquisition 2024	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2024	Amort cumulé au 31/12/2023	Dotations au 31/12/2024	Amort cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2024
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	2 953	-	-	2 953	(2 953)	-	(2 953)	-	-	-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(107)	(13)	(120)	149	-	136
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	6 675	-	3 006	3 669	(334)	3 335	-	-	6 341
Total	(59)	6 675	-	6 616	208	(347)	(139)	149	-	6 477

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2024									
Description	Valeurs brutes au 31/12/2023 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeurs brutes au 31/12/2024 consolidée	Amort Provision Cumul au 31/12/2023 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	13 161	10 340	(4 146)	19 355	(11 472)	(1 059)	4 238	(8 293)	11 062
Goodwill	(59)	6 675	-	6 616	208	(347)	-	(139)	6 477
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	12 068	3 665	(4 146)	11 587	(10 564)	(701)	4 237	(7 028)	4 559
Droit au bail	965	-	-	965	(930)	(10)	-	(940)	25
Autres immo incorporelles	3	-	-	3	(2)	(1)	1	(2)	1
2) Immobilisations Corporelles	537 559	45 236	(18 411)	563 594	(101 772)	(6 818)	8	(108 603)	454 991
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>163 385</u>	<u>1 611</u>	<u>(107)</u>	<u>164 098</u>	<u>(52 015)</u>	<u>(3 661)</u>	<u>83</u>	<u>(55 593)</u>	<u>108 505</u>
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	80 521	-	-	79 730	(23 723)	(1 595)	84	(25 234)	54 496
Aménagements de bâtiments	40 588	1 611	(107)	42 092	(28 292)	(2 066)	(1)	(30 359)	11 733
Immobilisation hors exploitation	317 561	37 656	(17 554)	337 663	(6 515)	(407)	-	(6 943)	330 720
Bâtiments	317 561	37 656	(17 554)	337 663	(6 515)	(407)	-	(6 943)	330 720
Mobiliers de bureau	11 703	622	(193)	12 132	(8 713)	(585)	(15)	(9 313)	2 819
Matériels de transport	5 875	1 606	(509)	6 972	(3 613)	(189)	(18)	(3 820)	3 152
Matériels informatique	17 975	2 263	(49)	20 189	(14 191)	(1 045)	(42)	(15 278)	4 911
Machines DAB	9 546	905	-	10 452	(7 485)	(393)	-	(7 879)	2 573
Coffres forts	2 555	75	-	2 630	(2 061)	(53)	-	(2 114)	516
Autres immobilisations	8 959	498	1	9 458	(7 179)	(485)	-	(7 664)	1 794
3) Immobilisations encours	6 633	2 868	(2 462)	7 038	-	-	-	-	7 038
Immobilisations corpo encours	4 222	1 869	(1 703)	4 388	-	-	-	-	4 388
Immobilisations incorp encours	2 410	999	(759)	2 650	-	-	-	-	2 650
Total	557 352	58 444	(25 019)	589 987	(113 244)	(7 877)	4 246	(116 896)	473 091

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2024 un montant de 258 517 mDT contre un montant de 236 300 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	40 502	26 197	14 305	55%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>39 045</u>	<u>21 883</u>	<u>17 162</u>	<u>78%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	3 651	(141)	3 792	(2689%)
Comptes d'attente de la compensation	15 266	8 720	6 546	75%
Autres comptes d'attente	20 128	13 304	6 824	51%
Comptes de régularisation	1 457	4 314	(2 857)	(66%)
Autres	218 015	210 103	7 912	4%
Stock en matières, fournitures et timbres	229	787	(558)	(71%)
Etat, impôts et taxes	39 037	32 545	6 492	20%
Allocation familiales	489	673	(184)	(27%)
Dépôts et cautionnements	306	306	-	0%
Opérations avec le personnel	121 986	111 918	10 068	9%
Débiteurs divers	29 126	31 278	(2 152)	(7%)
Créances sur l'Etat	318	431	(113)	(26%)
Autres	6 972	6 275	697	11%
Actif d'impôt différé	19 552	25 890	(6 338)	(24%)
Total	258 517	236 300	22 217	9%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(9 710)	(13 585)	3 875	(29%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(4 835)	(7 331)	2 496	(34%)
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(3 604)	(4 983)	1 379	(28%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 271)	-	0%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 097)	(17 545)	448	(3%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 740)	(1 878)	138	(7%)
Provisions sur autres comptes	(14 665)	(14 975)	310	(2%)
Total	(26 807)	(31 130)	4 323	(14%)

2 - Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2024, cette rubrique accuse un solde de 780 519 mDT enregistrant ainsi une hausse de 423 691 mDT par rapport au 31.12.2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 759	2 453	13 306	542%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	762 000	354 000	408 000	115%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	2 760	375	2 385	636%
Total	780 519	356 828	423 691	119%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2024 un solde de 473 999 mDT contre un solde de 400 107 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	462 410	390 552	71 858	18%
Avoirs sur établissements bancaires	191 872	146 659	45 213	31%
Emprunts auprès des établissements bancaires	270 538	243 893	26 645	11%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 589	9 555	2 034	21%
Avoirs sur établissements financiers	11 573	9 507	2 066	22%
Emprunts auprès des établissements financiers	16	48	(32)	(67%)
Total	473 999	400 107	73 892	18%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2024 un solde de 7 795 696 mDT contre un solde de 7 436 597 mDT au 31.12.2023 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 440 246	1 993 373	446 873	22%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 222 370	5 443 224	(220 854)	(4%)
<u>Epargne</u>	<u>2 627 583</u>	<u>2 408 485</u>	<u>219 098</u>	<u>9%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 594 787</u>	<u>2 903 759</u>	<u>(308 972)</u>	<u>(11%)</u>
Dépôts à terme en dinars	2 344 183	2 614 715	(270 532)	(10%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	19 726	22 636	(2 910)	(13%)
Dépôts à terme en devises	228 671	263 919	(35 248)	(13%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 207	2 489	(282)	(11%)
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	130 980	2 100	2%
Total	7 795 696	7 436 597	359 099	5%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 703 368 mDT contre 866 739 mDT au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	314 750	430 239	(115 489)	(27%)
Ressources spéciales	388 618	436 500	(47 882)	(11%)
Total	703 368	866 739	(163 371)	(19%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	290 082	396 698	(106 616)	(27%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	24 668	33 541	(8 873)	(26%)
Total	314 750	430 239	(115 489)	(27%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources budgétaires	69 844	76 760	(6 916)	(9%)
Ressources extérieures	318 774	359 740	(40 966)	(11%)
Total	388 618	436 500	(47 882)	(11%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 718	8 473	245	3%
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 952	5 563	389	7%
Comptes d'attente et de régularisation	309 985	315 299	(5 314)	(2%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 698</u>	<u>17 086</u>	<u>(2 388)</u>	<u>(14%)</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>229 961</u>	<u>216 557</u>	<u>13 404</u>	<u>6%</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	130 101	116 767	13 334	11%
Dépôts du personnel	8 788	7 950	838	11%
Charges à payer	91 072	91 840	(768)	(1%)
Etat, impôts et taxes	58 642	62 379	(3 737)	(6%)
Autres	6 684	19 277	(12 593)	(65%)
Total autres passifs	318 703	323 772	(5 069)	(2%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN PROJECT	114	115
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN PROJECT	(5)	(1)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 761	1 714
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	528	571
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CAPITAL	639	909
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CAPITAL	29	(38)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	8	5
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	3	6
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CORPORATE FINANCE	40	12
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CORPORATE FINANCE	7	28
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 379	1 335
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN INVEST	246	45
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	3	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	(2)	10
Intérêts minoritaires dans le résultat de SMART RECOVERY	(6)	(12)
Intérêts minoritaires dans les réserves de FIRST PAY	5	5
Total	4 750	4 708

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à 174 600 mDT composé de 34 920 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Description	Eléments des CP	CP au 31/12/2024	CP au 31/12/2023
AMEN BANK	Capital	174 600	151 320
	Réserves	1 223 617	1 135 622
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	1	1
	Total	1 605 444	1 480 049
SICAR AMEN	Réserves	11 907	10 605
	Résultat	3 946	4 271
	Total	15 853	14 876
LE RECOUVREMENT	Réserves	6 159	4 161
	Résultat	2 170	5 044
	Total	8 329	9 205
AMEN PROJECT	Réserves	3	4
	Résultat	(5)	(1)
	Total	(3)	3
SOGEREC	Réserves	868	1 331
	Résultat	(455)	(463)
	Total	413	868

Description	Eléments des CP	CP au 31/12/2024	CP au 31/12/2023
AMEN CAPITAL	Réserves	435	749
	Résultat	34	(45)
	Total	469	704
GEST IMMO	Réserves	1 105	539
	Résultat	21	803
	Total	1 127	1 342
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	46	14
	Résultat	8	33
	Total	55	47
AMEN INVEST	Réserves	884	809
	Résultat	425	78
	Total	1 309	887
SMART RECOVERY	Réserves	(315)	-
	Résultat	(149)	(315)
	Total	(463)	(315)
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	33 932	27 309
	Résultat	8 530	9 866
	Total	42 436	37 175
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	26 830	24 542
	Résultat	18 619	7 351
	Total	45 449	31 893
EL IMRANE	Réserves	101	444
	Résultat	(310)	(343)
	Total	(209)	101
KAWARIS	Réserves	265	138
	Résultat	(89)	305
	Total	200	443
TLG FINANCE	Réserves	(14 410)	(15 485)
	Résultat	(35)	(28)
	Total	(14 443)	(15 513)
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(523)	(437)
	Résultat	516	452
	Total	(7)	15
HAYETT	Réserves	8 954	7 342
	Résultat	2 255	3 112
	Total	11 209	10 454
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	200	81
	Résultat	9	119
	Total	209	200
TUNISYS	Réserves	661	580
	Résultat	110	99
	Total	771	679

Description	Eléments des CP	CP au 31/12/2024	CP au 31/12/2023
AMEN SANTE	Réserves	(9 957)	(3 124)
	Résultat	138	(6 851)
	Total	(9 819)	(9 975)
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 009)
	Résultat	4	4
	Total	(999)	(1 005)
SICAV AMEN	Réserves	1 129	(125)
	Résultat	235	127
	Total	1 363	2
SUNAGRI	Réserves	(65)	(88)
	Résultat	-	11
	Total	(65)	(77)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	(5 343)	2 711
	Résultat	733	-
	Total	(4 610)	2 711
FIRST PAY	Réserves	-	-
	Résultat	(15)	-
	Total	(15)	-
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(303)	(400)
	Résultat	47	234
	Total	(261)	(166)
TOTAL	Capital	174 600	151 320
	Réserves	1 285 172	1 196 313
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	1	1
	Résultat	243 545	216 546
	Total	1 703 741	1 564 603

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2024 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	151 320	1 198 742	(2 000)	1	1 348 063	216 546	1 564 603
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	119 096	-	97 450	216 546	(216 546)	-
Dividendes versés	-	(261)	-	(97 450)	(97 711)	-	(97 711)
Augmentation / diminution du capital (par incorporation des réserves)	23 280	(23 280)	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	(2 780)	-	-	(2 780)	-	(2 780)
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(1 299)	-	-	(1 299)	-	(1 299)
Ajustement affectant les réserves antérieures	-	(8 263)	-	-	(8 263)	-	(8 263)
Variation des subventions d'investissements	-	(13)	-	-	(13)	-	(13)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	5 653	-	5 653	-	5 653
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	243 545	243 545
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	174 600	1 281 942	3 653	1	1 460 196	243 545	1 703 741

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 735 886 mDT contre 871 859 mDT au terme de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions	668 914	771 114	(102 200)	(13%)
Avals	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Autres garanties données	9 463	9 826	(363)	(4%)
Total	735 886	871 859	(135 973)	(16%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions en faveur des Banques	387 664	479 137	(91 473)	(19%)
Cautions en faveur de la clientèle	281 199	291 977	(10 778)	(4%)
Total	668 914	771 114	(102 200)	(13%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Total	57 509	90 919	(33 410)	(37%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 268 639 mDT au 31.12.2023 à 558 129 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires Import	351 789	236 237	115 552	49%
Crédits documentaires Export	206 340	32 402	173 938	537%
Total	558 129	268 639	289 490	108%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la Banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	644 845	247 650	397 195	160%
BTA donnés en garantie	123 100	106 651	16 449	15%
Total	767 945	354 301	413 644	117%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2024 à 1 406 915 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 392 815	1 274 055	118 760	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	5 852	2 700	3 152	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	1 323 406	1 229 636	93 770	8%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	219 242	223 339	(4 097)	(2%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 380	4 499	(119)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	34 916	23 139	11 777	51%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	1 064 868	978 659	86 209	9%
Autorisation des crédits par carte	63 557	41 719	21 838	52%
Engagements sur Titres	14 100	20 889	(6 789)	(33%)
Participations non libérées	14 100	20 820	(6 720)	(32%)
Titres à livrer	-	69	(69)	(100%)
Total	1 406 915	1 294 944	111 971	9%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2024.

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2024 à 3 849 847 mDT contre 3 829 210 mDT au terme de l'exercice 2023. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	196 084	218 749	(22 665)	(10%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 917	108 407	(98 490)	(91%)
Garanties reçues de la clientèle	3 643 846	3 502 054	141 792	4%
Total	3 849 847	3 829 210	20 637	1%

6. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2024 un montant de 819 106 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	43 791	36 337	7 454	21%
Opérations avec la clientèle	758 766	720 572	38 194	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 549	18 763	(2 214)	(12%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	7 961	10 575	(2 614)	(25%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 588	8 188	400	5%
Total	819 106	775 672	43 434	6%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	86 079	84 072	2 007	2%
Opérations sur placement et titres	7 506	5 801	1 705	29%
Opérations de change	1 946	1 953	(7)	(0%)
Opérations de commerce extérieur	4 632	4 967	(335)	(7%)
Gestion, étude et engagement	13 883	14 215	(332)	(2%)
Opérations monétaires et de Banque directe	34 303	32 608	1 695	5%
Bancassurance	4 166	4 575	(409)	(9%)
Banque d'affaire	6	714	(708)	(99%)
Autres commissions	2 228	2 556	(328)	(13%)
Total	154 750	151 461	3 289	2%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	661	2 340	(1 679)	(72%)
Gain net sur titres de placement	3 814	2 157	1 657	77%
Gain net sur opérations de change	32 376	35 090	(2 714)	(8%)
Total	36 851	39 587	(2 736)	(7%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2024 un montant de 188 701 mDT contre 171 925 mDT en 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	184 535	170 595	13 940	8%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	3 856	1 118	2 738	245%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	310	212	98	46%
Total	188 701	171 925	16 776	10%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2024 un montant de 620 317 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(606 641)	(567 413)	(39 228)	7%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(120 266)	(122 646)	2 380	(2%)
Opérations avec la clientèle	(429 523)	(393 925)	(35 598)	9%
Emprunts et ressources spéciales	(56 852)	(50 842)	(6 010)	12%
Autres Intérêts et charges	(13 676)	(18 832)	5 156	(27%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(2 125)	(4 904)	2 779	(57%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(11 551)	(13 928)	2 377	(17%)
Total	(620 317)	(586 245)	(34 072)	6%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2024 un montant de 80 282 mDT, enregistrant une baisse de 6 392 mDT par rapport à l'exercice 2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 512)	(59 797)	(19 715)	33%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(7 144)	(37 688)	30 544	(81%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 848)	(43 337)	(20 511)	47%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(579)	(517)	(62)	12%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(2 341)	(500)	(1 841)	368%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 080)	(1 143)	63	(6%)
Total dotations	(154 504)	(142 982)	(11 522)	8%
Pertes sur créances	(271 440)	(165 729)	(105 711)	64%
Total dotations et pertes sur créances	(425 944)	(308 711)	(117 233)	38%
Reprises de provisions sur créances douteuses	31 525	27 465	4 060	15%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	20 632	17 057	3 575	21%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2025-01	13 000	-	13 000	100%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 000	-	2 000	100%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	56 121	34 894	21 227	61%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	75 670	53 044	22 626	43%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	4 786	2 287	2 499	109%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	122 665	77 292	45 373	59%
Total Reprises	326 399	212 039	114 360	54%
Recouvrement des créances radiées	19 263	9 998	9 265	93%
Total des reprises et des récupérations sur créances	345 662	222 037	123 625	56%
Total	(80 282)	(86 674)	6 392	(7%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2024 un montant de 974 mDT, enregistrant une variation de 1 263 mDT par rapport à l'exercice 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 940)	(3 525)	1 585	(45%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	652	3 653	(3 001)	(82%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 577	2 769	(192)	(7%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(315)	(659)	344	(52%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	-	(1)	1	(100%)
Total	974	2 237	(1 263)	(56%)

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2024 un montant de 233 489 mDT, en hausse de 10 666 mDT par rapport à 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Frais du personnel	(164 681)	(157 436)	(7 245)	5%
Rémunération du personnel	(122 157)	(117 112)	(5 045)	4%
Charges sociales	(31 265)	(28 754)	(2 511)	9%
Impôts sur salaires	(2 250)	(2 693)	443	(16%)
Autres charges liées au personnel	(9 008)	(8 877)	(131)	1%
Charges générales d'exploitation	(59 007)	(56 997)	(2 010)	4%
Frais d'exploitation non bancaires	(16 625)	(14 252)	(2 373)	17%
Autres charges d'exploitation	(42 382)	(42 073)	(309)	1%
Dotations aux amortissements	(9 801)	(8 390)	(1 411)	17%
Total	(233 489)	(222 823)	(10 666)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	1 969	947	1 022	108%
Moins-values sur cession des immobilisations	(249)	(190)	(59)	31%
Contribution sociale de solidarité CSS	(2 442)	(799)	(1 643)	206%
Autres résultats exceptionnels	(4 147)	(1 974)	(2 173)	110%
Total	(4 869)	(2 016)	(2 853)	142%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Impôts courants	(24 532)	(27 991)	3 459	(12%)
Impôts différés	(6 337)	7 739	(14 076)	(182%)
Total	(30 869)	(20 252)	(10 617)	52%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)
Total	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 6,974 dinars contre 7,155 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Résultat net en mDT	243 545	216 544	27 001
Nombre moyen d'actions (*)	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Résultat de base par action (en DT)	6,974	7,155	(0,181)
Résultat dilué par action (en DT)	6,974	7,155	(0,181)

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (75 571) mDT à (362 079) mDT, enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de (286 508) mDT ou 379,12%.

Ce besoin de trésorerie est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 63 308 mDT et des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour 99 229 mDT et des activités de financement à hauteur de 251 519 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à (362 079) mDT contre (75 571) mDT au 31 décembre 2023.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2024 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Actifs	889 161	680 583
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	611 574	493 291
Caisse	53 780	58 907
Avoirs et prêts à la BCT	557 733	434 321
Comptes CCP	61	63
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	277 587	187 292
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	275 860	186 013
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 727	1 279
Passifs	1 251 240	756 154
Banque centrale, CCP	777 759	356 453
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 759	2 453
Emprunts auprès de la BCT	762 000	354 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	473 482	399 700
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	461 908	390 193
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	191 872	146 659
Emprunts interbancaires < 90 jours	270 036	243 534
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	11 574	9 507
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(362 079)	(75 571)

8. Note sur les passifs éventuels

Note 8.1 -Note vérification sociale

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la Banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Après avoir adressé une lettre de contestation des résultats du contrôle social, respectivement à la Direction Générale de la CNSS et à la Direction Générale de la Sécurité Sociale relevant du Ministère des Affaires Sociales, la Banque a fait opposition, dans les délais, des bulletins de contrainte notifiés par la CNSS et a intenté une action en justice contre la CNSS concernant les chefs de redressement contestés.

Au 31 décembre 2024, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

Note 8.2 -Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence

Le 29 mai 2024 une affaire a été portée à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant l'épidémie du COVID-19.

Jusqu'à la date de l'arrêt des états financiers aucune décision n'a été notifiée à la Banque ainsi le risque final dépend du sort définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 «relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture» dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

9. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le conseil de surveillance du 28/03/2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP

8/ INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP

AMEN Group compte plus d'une cinquantaine de sociétés opérant dans divers secteurs, réparties en cinq pôles : Pôle Agroalimentaire et Hôtelier, Pôle Bancaire, Pôle Assurance et Santé, Pôle Commerce de Biens d'Equipements et de Matériel de Transport et Pôle Services Financiers Spécialisés.

AMEN BANK

Créée en 1971, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 174.600.000 dinars, détenu à hauteur de 66,44% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque, au capital social de 2,5 MD, détenu à hauteur de 88,20% par AMEN BANK. Agréée par le Ministère des Finances le 1^{er} Août 1996, SICAR AMEN a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises définies par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, telle que modifiée par les textes subséquents, dont notamment les entreprises établies dans les zones de développement régional.

Au terme de l'exercice 2024, SICAR AMEN a réalisé un chiffre d'affaires de 4,86 MD et un résultat net de 4,47 MD. Quant aux Fonds gérés, SICAR AMEN gère 82 Fonds dont l'encours s'élève à 820.654 MD.

TUNIVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications, notamment l'infrastructure télécom, les équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie.

Tuninvest Innovations Sicar est rentrée en phase de liquidation. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 million de dinars. En 2024 son total bilan s'est élevé à 1,078 million de dinars et son résultat net s'est établi à 42,8 mille dinars. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élève à 19,8 millions de dinars, représentant 275% des montants investis.

AMEN PROJECT

AMEN PROJECT SICAF a été créé en 1993 avec le capital de 9.000 mds sous la forme d'une société d'Investissement à Capital Fixe. En 2018 elle a été transformée en société de gestion des participations, sous la dénomination Amen Project SA et son capital a été ramené à 200 mD. Par décision de l'AGE du 5 avril 2024, il a été décidé d'entrer la société Amen Project SA en liquidation.

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, Jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En 2024 AMEN INVEST a réalisé un total produit d'exploitation de 2,5 MD soit une hausse de 29,41%, quant au résultat d'exploitation il a affiché un niveau de 399 mdt.

SICAV AMEN

Sicav AMEN est une Sicav constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une Sicav mixte de distribution et entrée en exploitation le 1er Octobre 1992. L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sicav AMEN tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018, sous le numéro 02-2018. Sicav AMEN est une Sicav de capitalisation depuis 01-01-2004. Sicav AMEN a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK. Son actif net s'est élevé à 39,714 millions de dinars à fin 2024. Il est composé à raison de 7,29%, en obligations d'Etat, 38,89% en obligations de sociétés, 32,12% en certificat de dépôt et 8,97% en Pension Livrée. Les 12,73% restants, sont placés en parts d'OPCVM à raison de 0,43% et le reliquat en dépôts à vue. Le rendement réalisé par Sicav AMEN en 2024 s'est élevé à 6,73% net d'impôts.

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE Sicav est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire et distributeur AMEN BANK. Son actif net s'est élevé, à fin 2024, à 52,244 millions de dinars. Le rendement réalisé durant l'année 2024, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 5,447 dinars, s'élève à 4,66%.

AMEN ALLIANCE SICAV

AMEN ALLIANCE Sicav est un nouveau produit qui s'inscrit dans la panoplie de produits d'épargne et de placement offerts par AMEN BANK et qui s'adresse à des épargnants désireux d'opter pour ce type de placement mixte et acceptant un risque faible à modéré. Son actif est en permanence composé d'actions dans la limite de 30% et d'une part prépondérante en Bons du Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires. Elle vise en priorité à assurer dans la mesure du possible, à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. «AMEN ALLIANCE Sicav», étant une Sicav de type capitalisation, les sommes distribuables ne seront pas distribuées, mais intégralement capitalisées chaque année. Elle a été ouverte au public le 17/02/2020 et son actif a atteint 61,9 millions de dinars au 31/12/2024.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 588 230 dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 51%, par d'autres sociétés d'AMEN Group à hauteur de 34% et par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) à hauteur de 15%. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type Sicar et Sicaf. AMEN CAPITAL poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2024, les fonds sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 49,485 millions de dinars et a dégagé un résultat bénéficiaire de 57 mille dinars.

ASSURANCES

COMAR

Avec plus de 55 ans d'expérience, COMAR Assurances s'affirme comme un pionnier de l'assurance privée en Tunisie, grâce à son expertise et sa performance continue.

En effet la compagnie place l'amélioration de l'expérience client au cœur de sa stratégie en se basant sur des principes de transparence, de réactivité, de confiance et d'innovation.

Elle capitalise sur son savoir-faire, son sérieux et sa rigueur dans la gestion technique et financière.

Malgré une conjoncture difficile, la COMAR continue à réaliser de bonnes performances grâce à sa capacité d'adaptation. L'année 2024 s'est soldée par une croissance de 4,69% de son chiffre d'affaires (269,158 millions de dinars) et un bénéfice net de 63,601 millions de dinars. COMAR Assurances a réussi à consolider ses fonds propres et ses actifs et présente des ratios de solvabilité et de solidité financière dépassant largement le minimum réglementaire. En effet, le taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle a atteint 128,31% et le taux de couverture de la marge de solvabilité minimale est de 645,27%.

HAYETT

Grâce à sa capacité d'adaptation aux changements de l'environnement, l'innovation en matière de produits et de services et le niveau d'expertise de ses équipes techniques et commerciales, Hayett poursuit la consolidation de sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie. En 2024, Hayett a réalisé

une croissance de plus que 18,58% pour un chiffre d'affaires qui a atteint 112,350 millions de dinars et un bénéfice net de 9,019 millions de dinars. Le taux de participation aux bénéfices accordé à la clientèle a été de 6,8% net.

METIERS SPECIALISES

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Créée en 1984, Tunisie Leasing et Factoring (TLF) est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne. TLF est leader de son marché du leasing en Tunisie, avec 20,1% de parts de marché.

Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, TLF, en association avec son actionnaire de référence AMEN BANK et ses partenaires PROPARCO et RESPONSABILITY, a racheté une participation majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant en Afrique Subsaharienne. TLF a été la première société à lancer l'activité du factoring en Tunisie en 1996 et l'activité de la location longue durée en 2004 par le biais de sa captive Tunisie LLD. Tunisie Leasing et Factoring est cotée à la bourse de Tunis, depuis 1992. En 2024 les fonds propres consolidés y compris les intérêts minoritaires, se sont élevés à 460 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'est établi à 37,6 millions de dinars.

ENNAKL AUTOMOBILES

Créée en 1965, la société «ENNAKL AUTOMOBILES SA» est le concessionnaire officiel du Groupe Volkswagen, en Tunisie. La société a pour objet principal la vente du matériel de transport ainsi que les services après-vente associés tels que la vente des pièces de rechange, services après-vente, location, et vente des voitures d'occasion. La société représente 7 marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaire, Seat, Porsche, Audi, Skoda et Cupra. Elle représente aussi la franchise Hertz depuis 2018. Depuis 2021, elle est devenue le concessionnaire des camions poids lourds de marque «Renault Trucks».

En 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 595 millions avec un résultat net atteignant 44,2 Millions de dinars contre 34,7 Millions de dinars en 2023, soit une hausse de 27%.

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par actions de droit algérien et promu par le groupe AMEN en partenariat avec plusieurs institutions financières internationales notamment les groupes Banque Mondiale, AFD et FMO. Son capital a été renforcé en 2020 pour atteindre la contre-valeur de 134 Millions de Dinars Tunisiens, dont 90% détenu par le groupe AMEN, soit 58% par AMEN BANK et 32% par Tunisie Leasing & Factoring. À la clôture de l'exercice 2024, le réseau de MLA est composé de 14 agences, et elle se positionne au deuxième rang avec une part de marché de 18% du marché du Leasing en termes de Mises en force avec une production pour la contre-valeur de 313 millions de dinars Tunisiens. Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2024, l'activité de MLA a généré des revenus de l'ordre de 112 millions de dinars Tunisiens et des bénéfices de l'ordre de 28 millions de dinars Tunisiens.

TLG FINANCE

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en octobre 2014. Son capital actuel s'élève à 21,877 millions d'euros. Elle a été créée dans le but d'acquérir 59,34% du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing et le crédit d'équipement. Ces sociétés opèrent dans 6 pays de l'Afrique subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon et le Cameroun. Au 31 décembre 2024 le total des capitaux propres d'Alios consolidés se sont élevés à 16 262 682 Euros avec un Produit Net Bancaire de 12 548 823 Euros et un résultat global consolidé déficitaire de 372 099 Euros.

SOCIETE LE RECOUVREMENT

Constituée en avril 2001 avec un capital de 300 mille dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-4 du 2/2/1998 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2003-42 du 9/6/2003.

En 2024, elle a réalisé un bénéfice net de 2,173 millions de dinars.

SOGEREC

La SOGEREC, «Société La Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances», a été créée en 2009 pour épauler l'effort d'AMEN BANK en matière de recouvrement des créances. A fin 2024, son chiffre

d'affaires s'est établi à 895 mille dinars avec un résultat déficitaire net de 455 mille dinars.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2023, AMEN BANK a conclu une convention avec «Smart recovery» pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement contentieux. Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à 788 KDT H.T contre 559 KDT H.T en 2023

AUTRES PARTICIPATIONS

AMEN SANTE

AMEN Santé a été créée en 2009 ; son capital actuel s'élève à 85,339 millions de dinars. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe AMEN, leur mise en conformité aux Standards internationaux. A noter que le pôle Santé du groupe AMEN compte actuellement 5 cliniques en activité, situées à La Marsa, Gafsa, Béja, Bizerte et Nabeul. Le chiffre d'affaires consolidé de la société AMEN Santé au 31/12/2024 est de 45,46 Millions de dinars.

EL IMRANE

La société EL IMRANE est une affaire de Promotion immobilière qui exerce son activité depuis plus de 40 ans. Elle a réalisé plusieurs projets immobiliers

dans plusieurs régions en Tunisie. Son chiffre d'affaires réalisé en 2024 s'élève à 31 mille dinars contre 4 350 mille dinars en 2023. Le total des engagements de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 13 591 mDT, dont un engagement hors bilan de 1 049 mDT. Actuellement, elle vient d'achever une opération résidentielle sise à Choutrana III (Chiffre d'affaires prévisionnel de 30 millions de dinars). Cette opération, commercialisée à hauteur de 70%, sera achevée et réceptionnée au cours du mois de mai 2025.

TUNISYS

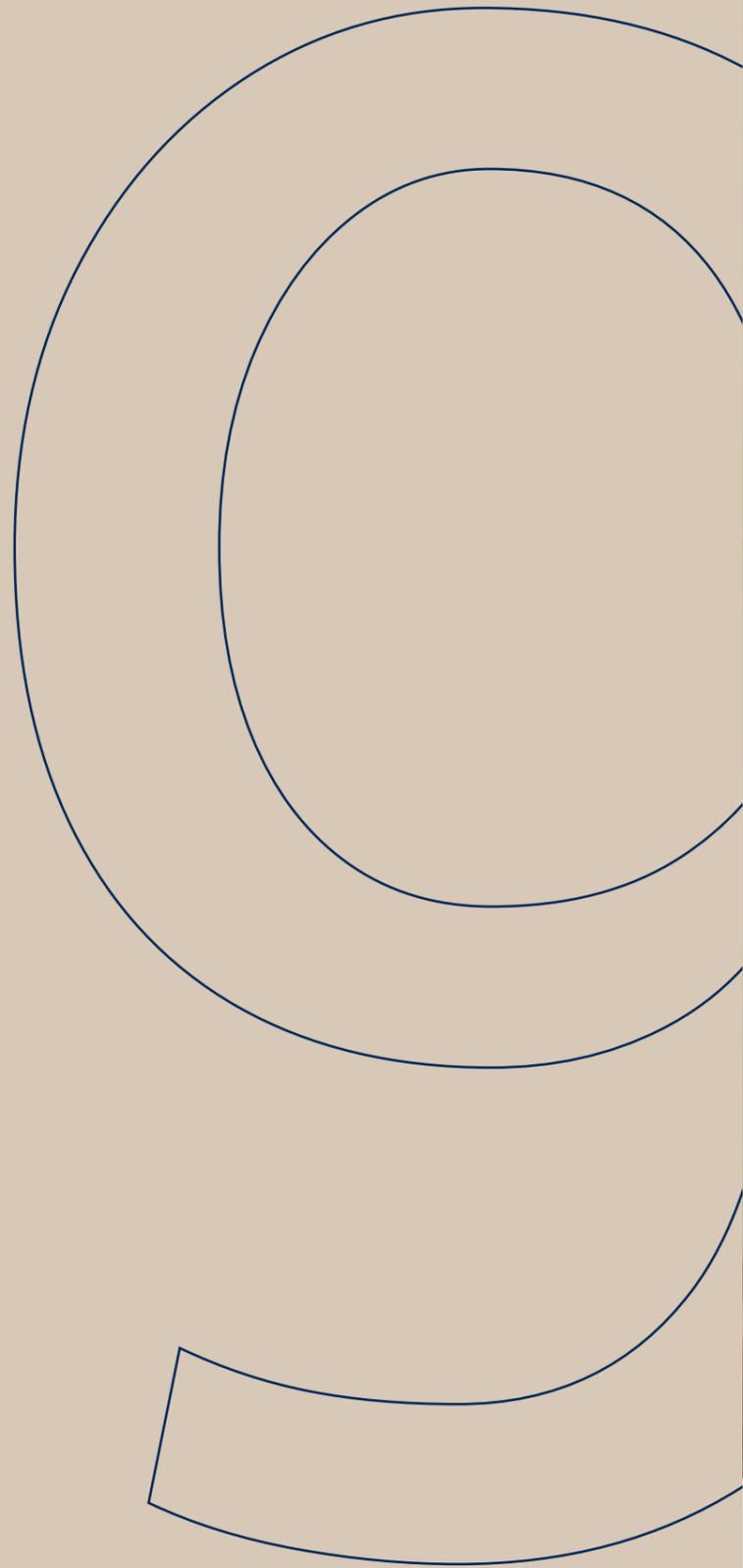
Tunisys, spécialisée en solutions IT, Télécom, Infrastructure, Monétique, Développement, Régie, Solutions de sécurité. Dotée d'une forte capacité d'innovation et développement de solutions à forte valeur ajoutée.

Tunisys a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 9 109 408 DT contre un CA en 2023 de 10 989 312 DT et un résultat net de l'exercice 2024 de 550 281 DT contre un résultat net en 2023 de 493 365 DT.

KAWARIS

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993. Son capital est de 3,3 millions de dinars, dont 20% détenus par AMEN BANK. Lors de la campagne agricole 2023-2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,7 millions de dinars.

RÉSOLUTIONS (PROJET)



9/ RESOLUTIONS (PROJET)

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2024 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 70 010 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2024	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	229 957 110,588
Report à Nouveau	535,568
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	70 010 000,000
MONTANT A REPARTIR	299 967 646,156
Réserve Légale	2 328 000,000
Réserve Spéciale De Réinvestissement	177 000 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	115 236 000,000
REPORT A NOUVEAU	3 646,156

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,300 Dinars par action soit un montant total de cent quinze millions deux cent trente-six mille dinars (115.236.000,000 dinars).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le ...

Cette résolution, mise aux voix, ...

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2025, à trois cent soixante-dix mille dinars bruts (370.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2025, à un montant global de cent soixante-dix mille dinars bruts (170.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre la démission de la Société El Hadayek de son siège au sein du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mme Nihed Abdi Ben Ayed en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK pour une durée de deux ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Neuvième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet «Générale Audit et Conseil», GAC, représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet «Générale Audit et Conseil», GAC, représenté

par Monsieur Chiheb Ghanmi, pour un mandat d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général,

membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, ...

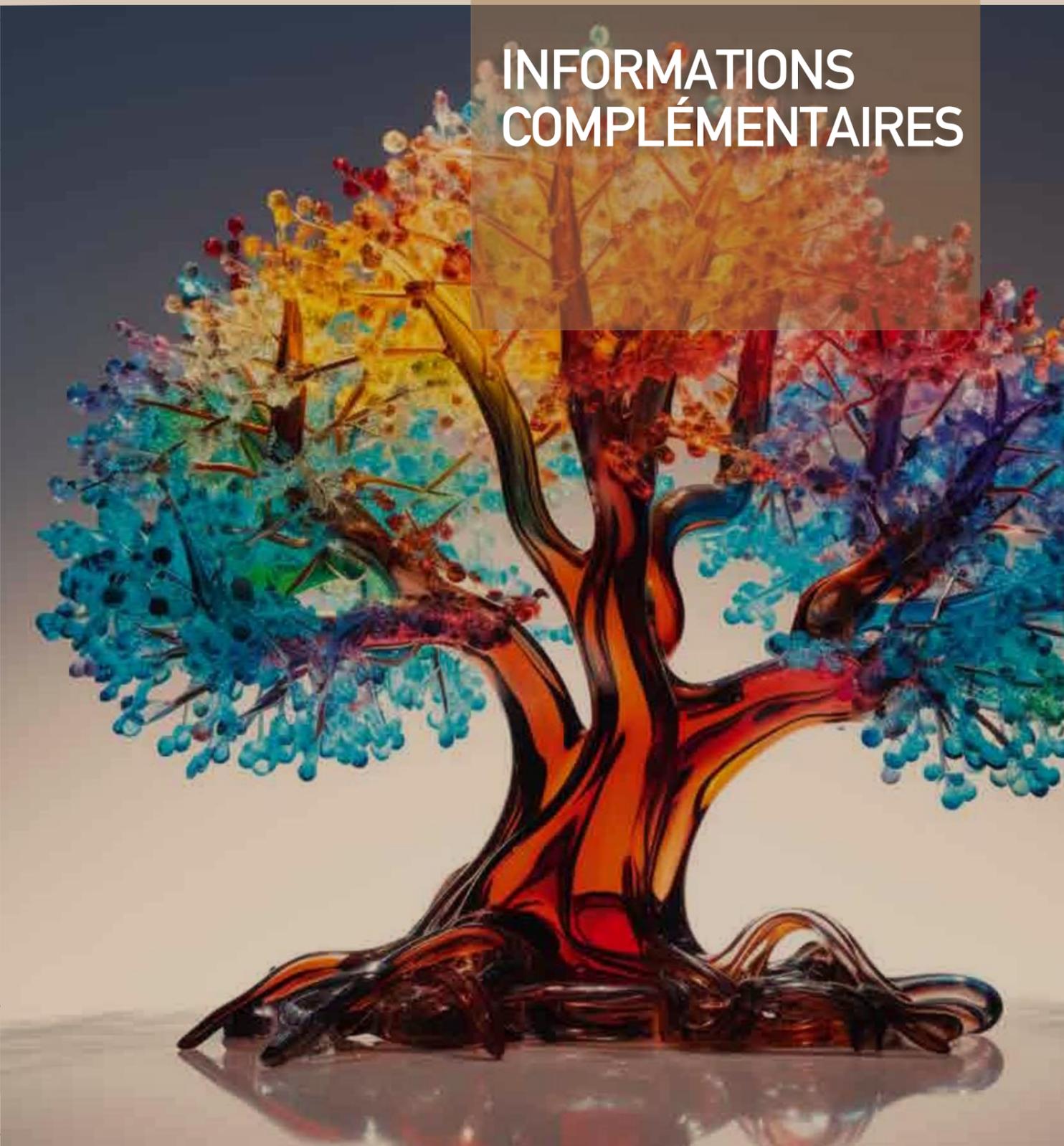
Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, ...

10

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



10/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Répartition du capital

STRUCTURE DU CAPITAL AMEN BANK AU 31/12/2024			
Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	
		Nominal Acts 5d	EN %
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	34 771 779	173 858 895,000	99,576%
PERSONNES MORALES PRIVEES	28 772 915	143 864 575,000	82,397%
STE ASSURANCES COMAR	10 036 543	50 182 715,000	28,742%
STE P.G.I HOLDING	7 116 783	35 583 915,000	20,380%
STE ENNAKL AUTOMOBILES	2 770 695	13 853 475,000	7,934%
STE PARENIN	1 628 088	8 140 440,000	4,662%
STE SICOF	101 209	506 045,000	0,290%
STE HORCHANI FINANCE	1 745 996	8 729 980,000	4,999%
STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 745 000	8 725 000,000	4,997%
STE EL HANA	765 582	3 827 910,000	2,192%
STE A2M HOLDING	248 248	1 241 240,000	0,711%
STE AGRICOLE ALBARAKA	247 419	1 237 095,000	0,709%
STE EL HANA LIVE	175 158	875 790,000	0,502%
STE MEUBLATEX	533 602	2 668 010,000	1,528%
STE S I H EL MOURADI	66 566	332 830,000	0,191%
STE MENINX HOLDING	410 306	2 051 530,000	1,175%
STE LE PNEU	181 489	907 445,000	0,520%
AUTRES PERSONNES MORALES	1 000 231	5 001 155,000	2,864%
PERSONNES PHYSIQUES	5 998 864	29 994 320,000	17,179%
BEN YEDDER NADHIM	308 584	1 542 920,000	0,884%
BEN YEDDER HAKIM	307 494	1 537 470,000	0,881%
BEN YEDDER KARIM	170 770	853 850,000	0,489%
BEN YEDDER WASSIM	263 734	1 318 670,000	0,755%
BEN YEDDER AMEL	237 484	1 187 420,000	0,680%
BEN YEDDER MALEK	219 436	1 097 180,000	0,628%
BEN YEDDER HALIM	158 352	791 760,000	0,453%
BEN YEDDER NEBIL	134 485	672 425,000	0,385%
BEN YEDDER NIHEL	148 524	742 620,000	0,425%
BEN GAIED LASSAD	416 016	2 080 080,000	1,191%
BEN GAIED SONIA	158 722	793 610,000	0,455%
BEN GAIED MOUHIBA	92 885	464 425,000	0,266%
DRISS MOHAMED SADOK	220 648	1 103 240,000	0,632%
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	3 161 730	15 808 650,000	9,054%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	148 221	741 105,000	0,424%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	16 311	81 555,000	0,047%
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	131 910	659 550,000	0,378%

Répartition des droits de vote

Répartition des droits de vote

Article 35 : «Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale

Article 38 : L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée».

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : **Conseil de Surveillance** Le Conseil De Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : **Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance** En cas de vacance d'un poste au Conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables. Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Règle applicable à l'AGO

Article 39 : Pouvoirs de L'A.G.O

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Directoire sur la marche de la société, les observations du Conseil de Surveillance relatives à ce rapport et aux états financiers et les rapports des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax :	216.71.833.517
Télex :	18801/18800
Swift :	CFCTTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web :	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking :	www.amenbank.com.tn
Date de constitution :	1967
Durée :	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre de commerce :	0000221 M
Matricule fiscal :	000 M A 00221/M
Capital social :	174.600.000 dinars répartis en 34.920.000 actions de nominal 5 dinars chacune et détenu à hauteur de 0,42 % par des actionnaires étrangers
Objet social :	Toutes opérations de Banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession du banquier
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Régime fiscal :	Droit commun
Législation particulière applicable :	Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.
Lieu de consultation des documents :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :	Mr. Néji Ghandri, Président du Directoire.

